

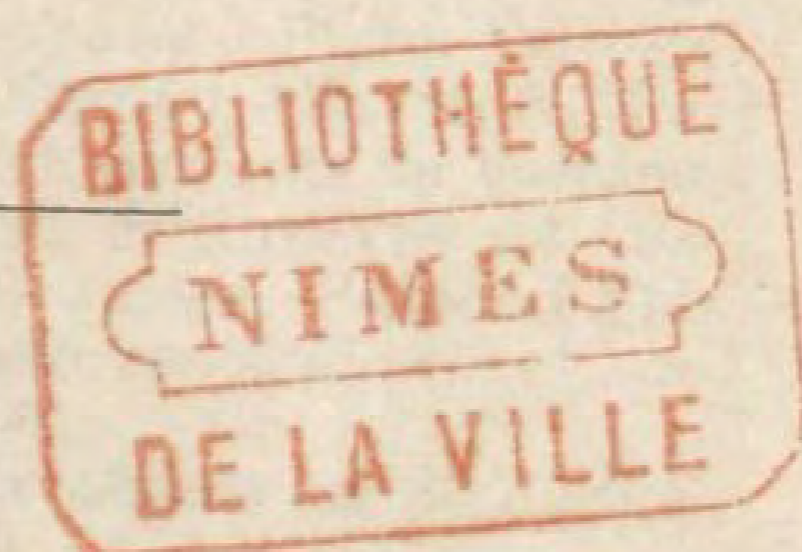
BULLETIN

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

DE NIMES

ANNÉE 1894



NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
F. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — RUE PRADIER — 12

1894

TABLE

FAITS ACADÉMIQUES

	Pages.
Election de <i>M. le docteur Mazel</i> , comme <i>Président</i> d'année.....	6
Election de <i>M. l'abbé Goiffon</i> , comme <i>Vice-Président</i>	6
<i>M. Adrien Roux</i> , d'Uzès, est élu <i>Correspondant</i>	6
<i>M. Bolze</i> remercie par lettre de son élection comme <i>membre honoraire</i>	6
Constatation de l'expiration du délai (31 décembre 1893) sans qu'aucun mémoire ait été reçu pour le concours (prix à distribuer en 1894).....	6
<i>M. le Maire</i> de Nîmes consulte sur l'emplacement et l'inscription en souvenir de l'historien <i>Ménard</i> . — Nomination d'une Commission à ce sujet, comprenant, outre le Bureau, MM. <i>Bondurand</i> , <i>Clavel</i> et <i>Estève</i>	6
Désignation de la Commission de publication : MM. <i>Bondurand</i> , <i>Clavel</i> , <i>Fabre</i> et <i>de Balincourt</i> , adjoints au bureau.....	6
Commission des finances comprenant, outre le bureau, MM. <i>Clavel</i> , <i>Benoit-Germain</i> , <i>de Castelnaud</i> et <i>Bruneton</i> .	7
Décès de <i>M. Aurès</i> , membre honoraire.	11

Hommage par M. <i>Lasvignes</i> , de la part de M. <i>Aurès</i> , son beau-père, de 1° 2 photographies représentant l'intérieur des Arènes avant les réparations; 2° La collection des publications de M. <i>Aurès</i>	11
M. <i>Frédéric Béchard</i> , <i>membre honoraire</i> , obtient partie du prix <i>Monbinne</i>	12
M. <i>Germer-Durand</i> , <i>membre non résidant</i> , obtient les palmes académiques.	12
M ^{me} <i>Garidel-Alègre</i> obtient, pour la bibliothèque de <i>Bagnols-sur-Cèze</i> , le complément des publications de l'Académie.....	12
M. <i>Clauzel</i> . — Rapport de la Commission de publication. — Liste des travaux destinés à former le volume des mémoires de 1893.....	12
Fixation au 10 février de l'élection de trois membres résidants, en remplacement de MM. <i>Bolze</i> , <i>Liotard</i> et <i>Puech</i>	13
Distribution du <i>Bulletin des Séances de 1893</i>	16
Invitation au X ^e Congrès international des Orientalistes (Réunion à Genève en septembre 1894).....	16
M. <i>Clauzel</i> annonce le vote favorable du Conseil municipal relatif aux réparations des <i>Peintures de Flandrin</i> , (Eglise Saint-Paul).....	17
M ^{gr} . <i>Gilly</i> élu <i>membre honoraire</i>	17
Election de trois membres résidants : MM. <i>Emile Reinaud</i> , <i>Félicien Allard</i> et <i>Fernand Daudet</i>	17
Décès de M. le docteur <i>Léon Reynaud</i> , membre résidant.....	19
M. <i>Gustave Bayle</i> , d'Avignon, élu <i>correspondant</i>	20
M. <i>l'Abbé Ferry</i> , nommé curé de Saint-Paul, à Nîmes.....	20
Dépôt par M. <i>Bardon</i> d'une note autographe indiquant les travaux de M. <i>Aurès</i>	20

M. <i>Bardon</i> présente un volume des actes de <i>Maître Mathieu Fazendier</i> , notaire à Nîmes, au début du XVI ^e siècle	20
M. <i>Clauzel</i> . — Rapport de la Commission de comptabilité ; Approbation des comptes du Trésorier.....	23
Fixation de la séance publique annuelle au 28 avril 1894	24
MM. <i>Estève</i> , <i>Allard</i> et <i>Daudet</i> sont adjoints au bureau pour l'organisation de la séance publique.....	24
Le concours de 1893 est reporté avec le même sujet à 1895 (prix à distribuer en 1896).....	24
Lectures proposées et acceptées pour la séance publique.....	25
Décès de MM. <i>Faudon</i> et <i>Coustalet</i>	29
M. <i>Estève</i> communique la liste des donateurs d'objets antiques à qui sont attribuées des médailles commémoratives.....	30
M. <i>Bardon</i> . — Communication sur les Canaux, d'après M. Fontanier, avocat féodiste.....	53
M. <i>G. Fabre</i> . — Compte-rendu du <i>Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne en 1893</i>	53
M. <i>Reinaud</i> est adjoint à la commission de la séance publique.....	56
Remerciements de M. le Maire de Bagnols-sur-Cèze pour les publications de l'Académie accordées à la bibliothèque de cette ville.....	58
Programme du <i>Congrès archéologique</i> (61 ^e session) organisé par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE (Saintes et La Rochelle, 29 mai — 6 juin 1894)..	59
Rapport de la Commission de la Séance publique. — Fixation à faire ultérieurement.....	59
Invitation par la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS aux réunions de juin 1894, à l'occasion de ses <i>Noces d'or</i> , et programmes des Séances.....	63

Programme du GRAND CONCOURS LITTÉRAIRE, à l'occasion du 2 ^e CENTENAIRE de la victoire remportée par JEAN BART le 29 juin 1694.....	64
M. le docteur Mazel. — Inauguration de la Galerie des Arts, don de M. Jules Salles à la ville de Nimes.....	64
M. Bardon. — Communication relative à la correspondance d'Antoine Arlier (bibliothèque d'Aix).....	64
Décès de M. le docteur Carcassonne, membre honoraire.....	70
Rejet de la demande de souscription formée, par la Société d'Archéologie Lorraine pour le CATALOGUE DE LA COLLECTION DE LORRAINE.....	70
M. le docteur Mazel délégué à la Commission du Legs Boucher de Perthes	71
Déclaration de la vacance des sièges de MM. le docteur Reynaud, Faudon, et Coustalet, membres résidants ; MM. les abbés Blanc et Delacroix, membres non résidants.....	71
Fixation de la date (21 juin) et du local (Galerie des Arts) pour la séance publique.....	71
Programme des lectures pour la séance publique.....	71
M. F. Bruneton nommé Membre du Conseil supérieur d'Agriculture de France.....	73
M. Bruguiier Roure. — Proposition pour la tenue à Nimes, en 1897, du Congrès archéologique par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.....	73
Rejet de la demande, par la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN, d'une souscription pour l'érection du buste de M. Adolphe Magen, son secrétaire perpétuel, décédé.....	74
M. Onésime Coste élu correspondant...	74
Décès de M. Louis Roumieux, correspondant.....	81
Allocation ministérielle de 200 fr. pour	

le CARTULAIRE DU SAINT-ESPRIT, de M. <i>Bruguier-Roure</i>	82
Circulaire du Ministère de l'Instruction publique relative au 33 ^e Congrès des <i>Sociétés savantes, en 1895</i> . — Pro- gramme	82
Fixation au 30 juin de l'élection de trois <i>membres résidants</i>	83
Séance publique du 21 juin 1894.....	84
Assassinat par un anarchiste de M. Car- not, Président de la République. — Prières publiques à cette occasion. — Séance levée en signe de deuil	87
Programme des Concours ouverts en 1894- 1895 par l'ACADÉMIE DE METZ.....	89
Décès de M. <i>Léonce Curnier, membre non résidant</i>	89
Rejet des demandes de souscription col- lective formées par l'ALLIANCE FRAN- ÇAISE et par l'ASSOCIATION FRANÇAISE pour l'avancement des sciences.....	90
M. <i>l'abbé François Durand</i> et M. <i>Jac- ques Rocafort</i> élus <i>membres rési- dants</i>	90
Ballottage pour le troisième siège de <i>membre résidant</i> vacant.....	90
M. <i>G. Fabre</i> . — Rapport sur le program- me du 33 ^e Congrès des <i>Sociétés sa- vantes, en 1895</i>	91
M. <i>A. Ducros</i> . — MORT DE LOUIS ROU- MIEUX, par M. <i>F. Mistral</i>	96
M. <i>l'abbé François Durand</i> et M. <i>J. Ro- cafort</i> , absents, remercient par lettres l'Académie de leur élection.....	97
Invitation par M. le Proviseur du Lycée de Nîmes à la distribution des prix. — Délégation de M. <i>le docteur Mazel</i>	98
M. <i>Enjalbert</i> délégué à l'inauguration du Monument à ARMAND DE QUATRE- FAGES	98
Programme des <i>Concours de l'année 1894-1895</i> à la SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN.....	98
Rejet de la demande de souscription au	

volume d' <i>Autographes d'hommes illustres de Bordeaux et de la Guyenne</i> publié par la SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA GIRONDE...	98
M. le docteur <i>Barral</i> élu membre résidant	98
Décès de M. <i>Cotteau</i> , président de la Société de l' <i>Yonne</i>	101
MM. <i>Bolze</i> , membre honoraire, et <i>Jean-Jean</i> , membre non résidant, chevaliers de la Légion d'honneur... ..	101
Distribution des <i>Mémoires de 1893</i>	101
La Société <i>Neuchâteloise de Géographie</i> demande l'échange des publications. — Accordé	101
Déclaration de la vacance des trois sièges de <i>membres non résidants</i> de MM. les abbés <i>Blanc</i> et <i>Delacroix</i> et de M. <i>Leonce Curnier</i>	102
19 ^e Session des Sociétés des Beaux-Arts des départements (circulaire n ^o 2 du ministère)	124
Nomination d'une commission d'objets divers (MM. <i>Bondurand</i> , de <i>Balincourt</i> , de <i>Castelnau</i> , <i>Bruneton</i> et <i>Prosper Falgairolle</i> , adjoints au bureau)	125
Fixation au 15 décembre de l'élection de trois membres non résidants... ..	127
M. <i>Deloche</i> , membre non résidant, nommé inspecteur général des Ponts et chaussées	128
Invitation à la 23 ^e Séance anniversaire de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES... ..	128
Rejet par le Ministère de la demande de subvention pour l'achèvement de la publication du <i>CARTULAIRE DU SAINT-ESPRIT</i> , par M. <i>Bruguier-Roure</i>	129
M. l'abbé <i>Frédéric Souchard</i> est élu membre non résidant... ..	129
M. l'abbé <i>C. Nicolas</i> est élu membre non résidant	130
M. <i>Edouard Lugol</i> est élu membre non résidant	130

Proposition de MM. <i>Maurin, Mazel et Clauzel</i> relative à des modifications au règlement.	130
Proposition de M. <i>Maurin</i> relative à la situation financière.....	130
Visites officielles à faire le premier janvier 1895.....	143
33 ^e Congrès des Sociétés savantes. — Circulaire ministérielle.....	144
Lettres de remerciements de MM. <i>les abbés Souchard et C. Nicolas</i> et de M. <i>Edouard Lugol</i>	145-146
Commission de publication : MM. <i>Bondurand, de Balincourt et Edmond Falgairolle</i> , adjoints au bureau....	147

ARCHÉOLOGIE

M. <i>Estève</i> . — PAVÉ MOSAÏQUE DE SAINT-CÔME.....	27
M. <i>de Saint-Venant</i> . — TUMULUS SÉPULCRAUX PAR INCINÉRATION DE L'ÂGE DE LA PIERRE POLIE.....	54
M. <i>Allard</i> . — FRAGMENT DE SCULPTURE trouvé à Nîmes.....	54
M. <i>Maurin</i> . — Rapport sur les ouvrages de MM. <i>Espérandieu et Goudard</i>	65
M. <i>Bondurand</i> . — INSCRIPTION DU XV ^e SIÈCLE.....	102
M. <i>Bondurand</i> . — INSCRIPTION DU XIII ^e SIÈCLE.....	126
M. <i>Allard</i> . — UNE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE A LA « SCALA. ».....	150
M. <i>Maurin</i> . — RECUEIL DES CACHETS D'OCULISTES ROMAINS, par M. le Capitaine <i>Espérandieu</i> (Rapport).....	154

HISTOIRE GÉNÉRALE ET HISTOIRE LOCALE.

M. <i>Bondurand</i> . — Rapport sur L'ASSEMBLÉE DU MOULIN DE L'AGAU A NÎMES	
---	--

(1 ^{er} avril 1703), par M. François Rouvière	7
M. Bardon. — L'ENTRÉE DE FRANÇOIS I ^{er} A NIMES (1533).....	18
M. de Balincourt. — LE VICE-AMIRAL COMTE DE BRUEYS.....	18
M. de Castelnau. — SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE	21
M. Bayle. — LÉON MÉNARD A AVIGNON.	82
M. Allard. — CRIÉES DU SEIGNEUR DE MARGUERITTES (1568).....	99
M. Ch. Domergue. — CLAUDE DOMERGUE ET LA TERREUR A BEUCAIRE....	102
M. Clauzel. — JULES DUPRATO, compositeur (Notice biographique).....	123
M. Ed. Falgairolle. — UNE EXPÉDITION FRANÇAISE A L'ILE DE MADÈRE, EN 1566.....	126
M. l'abbé François Durand. — L'ANCIEN COUVENT DES DOMINICAINS DE MARSEILLE, par M. l'abbé C. Nicolas. (Rapport).....	147
M. Bondurand. — LA CONFRÉRIE DES PÉLERINS DE St-JACQUES D'APRÈS DE NOUVEAUX TEXTES ROMANS (XIV ^e siècle.).....	150

MÉDECINE

M. Mazel. — LA LÈPRE DES ANCIENS ET SA SURVIVANCE PARMI NOUS.....	7
M. Mazel. — L'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE NIMES.....	31

LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

M. Clauzel. — GOUNOD AU PAYS DE MIRAILLE, œuvre posthume de M. l'abbé Delacroix	13
M. Mazel. — Allocution aux obsèques de M. AURÈS.....	13

M. Mazel. — Allocation aux obsèques de M. le Docteur LÉON REYNAUD.....	19	21
M. de Castelnau. — Allocution aux obsèques de M. FAUDON.....		48
M. Mazel. — NIMES DEMAIN.....		71
M. Daudet. — VIEUX SAXE, de M. Henri Mazel (Rapport).....		74
M. Enjalbert. — Discours à l'inauguration du monument à ARMAND DE QUATREFAGES.....	101	110
M. Bruneton. — LA BRETAGNE ET JERSEY (Notes de voyage)		126
M. Rocafort. — « Le jardin d'Épicure » ou LE SCEPTICISME DE M. ANATOLE FRANCE.....		113
M. G. Fabre. — LES OUVRAGES DE M ^{me} AGÉNOR DE GASPARIN.....		131

GÉOLOGIE

M. Torcapel. — LES GARRIGUES DE NIMES ET LE BASSIN D'ALIMENTATION DE LA FONTAINE.....		59
M. Mazel. — LE PLATEAU INFRA-CRÉTACÉ DES ENVIRONS DE NIMES, par M. A. Torcapel (Rapport).....		116-117

POÉSIE

M. A. Ducros. — Pour la CAVALCADE DE CHARITÉ		17
M. A. Chansroux. — STELLA MATUTINA. — STELLA VESPERTINA.....		25
M. Benoît-Germain. — BAPTÊME.....		25
M. A. Roux. — Sonnets et pièces diverses.....		30
M. Benoît-Germain. — HOMMAGE A JULES SALLES.....		68
M. Février. — UNE MÈRE A SON ENFANT. — IMPRESSIONS DU SOIR. — LA		

PLAINTE DE LA TERRE. — BEETHOVEN. 66
 — LES CILS..... 69
 M. Bigot. — L'ASÉ ET LOU CHIN LOUBÉ,
 fable patoise..... 71
 M. Mazel. — AVANS SEGADO (*jun*), de
 M. Louis Bard..... 98
 M. Clauzel. — BLANCHEFLEUR. — LA
 RIVIERA, poésies de M. François De-
 joux (Rapport)..... 104

GÉOLOGIE

M. Yvonnet. — LES GALENITES DE LA
 MONTAGNE DE LA BARRIÈRE..... 110
 M. Weiss. — LA MONTAGNE DE LA
 BARRIÈRE..... 111
 A. Tottel. (Rapport)..... 110-111

POÉSIE

M. A. Dubois. — POUR LA CAVALLADE
 DE GRANT..... 17
 M. A. Dubois. — STELLA MATUTINA
 — STELLA VESPERTINA..... 25
 M. Baron-Gervain. — HAÏNÉ..... 25
 M. A. Dubois. — SONNETS ET PLÈDES DIVERS
 30
 M. Baron-Gervain. — HOMMAGE À
 LA MONTAGNE..... 38

BULLETIN

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 13 janvier 1894.

Présents : MM. Mazel, *Vice-Président*, en l'absence de M. Simon, *Président*, qui a envoyé et fait agréer ses excuses ; Bigot, Verdier, Doze, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, G. Fabre, comte de Balincourt, marquis de Valfons, Benoît-Germain, Estève, de Curières de Castelnau, Bruneton, abbé Julien, Edmond Falgairolle, Enjalbert, *membres résidants* ; Clauzel, *Secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 30 décembre 1893 est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises durant la quinzaine écoulée par les Sociétés correspondantes.

Conformément à l'article 29 du Règlement, l'Académie procède à l'élection du *Président* et du *Vice-Président* pour l'année qui commence.

Deux scrutins successifs désignent, à l'unanimité :

M. le docteur Mazel comme *Président* ;

M. l'abbé Goiffon comme *Vice-Président*.

M. Mazel, nouveau président, envoie, au nom de la Compagnie, ses remerciements à M. Simon, président sortant, pour le zèle et l'impartialité avec lesquels il s'est acquitté de sa tâche pendant l'année qui vient de finir. Il promet de faire ses efforts pour justifier le choix dont il vient d'être l'objet de la part de l'Académie à laquelle il exprime toute sa reconnaissance.

MM. l'abbé Julien, Edmond Falgairolle et Enjalbert, élus dans la précédente réunion, étant présents, M. le Président leur souhaite la bienvenue. Chacun d'eux, successivement, remercie l'Académie et l'assure de ses bonnes dispositions pour répondre au choix dont il a été l'objet.

Il est procédé à l'élection d'un *Correspondant*. M. Adrien Roux, d'Uzès, auteur des *Rimes de Province*, est désigné à l'unanimité.

M. Bolze, ayant reçu copie d'extrait du procès-verbal qui lui confère, à suite de sa démission de *membre résidant*, le titre de *membre honoraire*, écrit pour remercier de cette distinction et de cette marque de *grande bienveillance* dont il est *extrêmement touché*.

M. le Secrétaire fait constater que l'échéance du 31 décembre 1893 est arrivée sans qu'aucun mémoire ait été reçu pour le concours (prix à distribuer en 1894).

Communication est donnée d'une lettre, en date de ce jour, de M. le Maire de Nîmes, consultant l'Académie sur l'emplacement à choisir et sur le texte de l'inscription à graver pour rappeler le souvenir de l'historien Ménard. Cette demande est renvoyée à une Commission composée du bureau avec adjonction de MM. Bondurand, Clavel et Estève.

La Commission de publication est ensuite désignée. Sont adjoints au bureau MM. Bondurand, Clavel, Fabre et de Balincourt.

La Commission des finances comprendra, outre le bureau, MM. Clavel, Benoît-Germain, de Castelnau et Bruneton.

Passant aux lectures annoncées, l'Académie entend d'abord le rapport de M. Bondurand sur l'ouvrage offert par M. François Rouvière, sous ce titre :

L'Assemblée du Moulin de l'Agau à Nimes

(1^{er} avril 1703).

Ce rapport est ainsi conçu :

« La publication de M. François Rouvière sur *l'Assemblée du moulin de l'Agau à Nimes*, le 1^{er} avril 1703, fait la lumière sur un des épisodes les plus lamentables de la guerre des Camisards. Les historiens ou auteurs de mémoires qui se sont occupés de l'assemblée du moulin de l'Agau l'ont fait en l'absence des documents originaux. Ils se contredisent et donnent dans l'exagération et la légende.

» M. Ferdinand Teissier, archiviste des hospices de Nimes, a trouvé récemment, dans une cave du palais de justice de Nimes, où l'on a entassé d'anciens papiers qu'on n'a pu faire tenir dans le local des archives de la cour d'appel, les pièces mêmes du procès fait à la mémoire des malheureux assistants du moulin de l'Agau. M. François Rouvière a publié ces pièces dans le Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français du 15 décembre 1893, en les faisant précéder d'une étude historique où l'on retrouve son goût des recherches érudites.

Il établit pour la première fois, d'après les pièces trouvées par M. Teissier, un récit exact de ce qui s'est passé au moulin de l'Agau.

» Le 1^{er} avril 1703, dimanche des Rameaux, quelques protestants qui avaient l'habitude de

se réunir dans un moulin construit sur le canal de l'Agau et appartenant à M. de Calvière, y célébrèrent leur culte sous la direction de l'un d'eux, Jean Frèze, savetier, qui remplissait l'office de prédicant. La réunion était surtout composée de femmes. Loubachin, un hôtelier voisin, qui tenait le logis du *Cygne*, sur l'emplacement actuel de l'hôtel du *Petit-Saint-Jean*, eut, avec quelques passants, le triste courage d'aller dénoncer ces pauvres religionnaires. Le maréchal de Montrevel, qui venait d'arriver à Nîmes, fit investir le moulin par ses dragons, y accourut lui-même, et ordonna de tuer tous les religionnaires rassemblés, de mettre le feu au moulin et de le raser. Cet ordre abominable fut exécuté avec la sauvage fureur qui l'avait dicté. Loubachin put contempler dans le moulin, pendant l'incendie, vingt-et-un cadavres. Personne ne se sauva. Le zèle des dragons de Montrevel alla même jusqu'à massacrer un enfant de 14 ans, catholique avéré, que sa mère avait envoyé au moulin pour savoir si sa farine était prête. Seul, un enfant de quelques mois, fut arraché des bras de sa mère, et par conséquent des bras de la mort, par deux témoins, malgré l'opposition des soldats.

» Voilà, en deux mots, la vérité sur l'assemblée du moulin de l'Agau. La réalité est assez odieuse pour n'avoir pas besoin des amplifications des historiens, dont quelque-uns ont porté à 300 le nombre des victimes. Elle est assez saisissante, dans sa navrante simplicité, pour n'avoir pas besoin de la légende romanesque de la jeune fille de dix-sept ans sauvée pour quelques instants seulement par l'amour subit d'un domestique du maréchal.

» M. Rouvière a débarrassé le terrain historique, à propos de l'assemblée du moulin de l'Agau, de tous les enjolivements et de toutes les erreurs qui masquaient les faits. Il l'a fait dans un commentaire plein d'intérêt, et notre confrère, M. Estève, a enrichi sa publication d'un plan des environs du moulin de Calvière.»

M. Bardon, inscrit pour la suite de son travail sur *L'entrée de François I^{er} à Nîmes*, se fait excuser pour raison de santé.

Il est remplacé par M. Mazel, qui communique une étude sur *La lèpre des anciens et sa survivance parmi nous*, renvoyée de la séance du 30 décembre 1893.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 27 janvier 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président*; Bigot, Verdier, Doze, abbé Ferry, Bondurand, Simon, G. Fabre, comte de Balincourt, Bardon, marquis de Valfons, docteur Reynaud, abbé Julien, *membres résidants*; Bruguier-Roure, Prosper Falgairolle, *membres non résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes durant la dernière quinzaine.

M. Adrien Roux, d'Uzès, récemment élu *correspondant*, fait hommage d'un nouvel exemplaire de son ouvrage les RIMES DE PROVINCE.

M. Marquet, substitut du procureur général à Nîmes, offre son DISCOURS à l'audience solennelle de rentrée (16 octobre 1893) de la Cour d'appel sur LA CHARTE DES LIBERTÉS ET COUTUMES D'AIGUESMORTES.

M. le docteur Fortuné Mazel fait hommage de sa brochure sur LA DÉCADENCE RELIGIEUSE EN FRANCE.

L'Académie a reçu, en outre, de M. Ch.-L. Frossard, pasteur, *correspondant* : 1° L'OR DES PYRÉNÉES; 2° LE PORT DES FARDEAUX DANS LES PYRÉNÉES.

M. le Président communique la lettre suivante de M. Germain Lasvignes, gendre de M. Aurès :

Nîmes, le 22 janvier 1894.

« Monsieur le Président,

» Pour me conformer au désir exprimé par M. Aurès, Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées en retraite à Nîmes, j'ai l'honneur de vous envoyer les objets suivants qu'il a destinés à l'Académie de Nîmes.

» 1° Deux photographies qui représentent l'intérieur des Arènes de Nîmes, tel qu'il était avant les changements que les réparations, dirigées par M. Révoil, lui ont fait subir;

» 2° Une collection aussi complète que possible de ses publications imprimées.

» Je joins à ma lettre celle de M. Oppert, adressée à l'Académie de Nîmes, et que vous aviez bien voulu communiquer à M. Aurès.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» GERMAIN LASVIGNES. »

A la suite de cette lettre, M. le Président rappelle la perte exceptionnellement sensible que l'Académie a éprouvée, le 17 janvier courant, en la personne de M. Aurès, *membre honoraire*, qui fut l'un de ses plus laborieux et plus distingués membres résidants. Il s'est fait, ajoute-il, l'interprète des sentiments sympathiques et des regrets de la Compagnie aux obsèques de ce vaillant que la mort a frappé, tandis qu'il travaillait encore à un mémoire destiné à ses confrères. L'Académie décide que cette allocution sera insérée au procès-verbal de la séance de ce jour, et que la liste des publications de M. Aurès, dont celles qui ont été imprimées viennent de lui être offertes de la part du défunt, hommage dont elle exprime toute sa gratitude, sera imprimée dans le volume des Mémoires de 1893, qui est en cours de publication.

L'Académie se félicite des distinctions accordées à deux de ses membres. M. Frédéric Béchard, *membre honoraire*, a obtenu, en partage avec MM. de Lauzières de Thémynes et Charles Simond, le prix Monbinne (Académie française. — Séance publique annuelle du jeudi 16 novembre 1893). M. Germer-Durand, *membre non résidant*, a reçu, par décret du 14 janvier courant, les palmes d'officier d'Académie.

A la sollicitation de M^{me} Garidel, fille de feu M. Léon Alègre, *membre non résidant*, de Bagnols, où il a fondé un musée intéressant et une importante bibliothèque, dans les locaux de la mairie, l'Académie décide que la collection de ses publications, qui s'y trouve, sera complétée pour le passé et continuée dans l'avenir.

Sur le rapport fait par M. le Secrétaire, au nom de la Commission de publication, l'Académie arrête de la façon suivante la liste des matières à imprimer dans le volume des *Mémoires de 1893* :

Discours d'ouverture, de M. Simon ; *Compte-rendu de 1892*, par M. Clavel ; *A propos du concours ; Duprato ; Ferdinand Poise*, par M. Clauzel ; *Poésies*, de MM. Magnen, Février et Bigot ; *Découvertes archéologiques*, par M. Estève ; *Catalogue des monuments mégalithiques du Gard*, par M. Lombard-Dumas ; *Le vice-amiral comte de Brueys*, par M. de Balincourt ; *Trois manuscrits de Rabaut Saint-Etienne, avec une introduction et des notes*, par M. G. Fabre ; *La conquête de la Narbonnaise*, par M. Maurin ; *Listes chronologiques d'Alais (suite)*, par M. Bardon ; *Les lettres du médecin Paulet au médecin Bouillet contre l'inoculation, avec un avant-propos*, par M. Bondurand ; *Les altérations de la personnalité*, par M. le docteur Mazel ; *Souvenirs littéraires*, par M. Ducros ; la liste des ouvrages de M. Aurès ; et la continuation du *Cartulaire du Saint-Esprit*, par M. Bruguier-Roure.

Conformément à la demande de M. Bruquier-Roure, il lui est alloué, en faveur du *Cartulaire du Pont-Saint-Esprit*, deux feuilles qui comprendront la fin des listes et les tables, réservant pour le volume de 1894 toute l'*Introduction*.

M. Estève, rapporteur de la commission Ménard, sollicite, pour plus amples renseignements, l'ajournement du dépôt de son travail.

A la suite de ces préliminaires, on passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. Clauzel donne connaissance de l'œuvre intéressante que *M. l'abbé Delacroix, membre non résidant*, avait préparée pour l'Académie sous ce titre : GOUNOD AU PAYS DE MIREILLE, et qu'il termina et signa, avant de se coucher, la veille même de son décès, par conséquent, quelques heures à peine avant d'être foudroyé par la mort.

Vu l'heure avancée, la lecture de M. de Balincourt (LE VICE-AMIRAL COMTE DE BRUEYS. — COMBAT D'ABOUKIR) est renvoyée à une réunion ultérieure.

Après avoir constaté l'expiration du délai des présentations et reconnu que la dernière de celles couchées au registre est signée du 13 janvier courant, l'Académie fixe au 10 février prochain, soit vingt-huit jours après cette date (art. 22 du Règlement), l'élection de trois membres résidants en remplacement de MM. Bolze, Liotard et Puech.

La séance est ensuite levée.

Allocution de M. Mazel, président,

aux obsèques de

M. AURÈS, membre honoraire,

le vendredi 19 janvier 1894

« Appelé incidemment à vous entretenir de celui qui vient de nous quitter, au nom de l'Académie de Nîmes, dont il était un des

membres les plus anciens et les plus méritants, j'éprouve le besoin de vous demander un peu d'attention et toute votre bienveillance.

» Ce n'est pas un panégyrique qu'il m'incombe de prononcer ici. En aurais-je eu un moment l'intention, je me suis demandé, et je me demande encore en ce moment, si j'aurais véritablement respecté les dernières volontés de celui qui s'était volontairement condamné, depuis huit ans, à une réelle solitude.

» Et puis pourquoi le taire ? En face de la mort notre devoir à tous n'est-il pas de nous recueillir et de nous souvenir ?...

» Aurès est né à Montpellier, le 21 décembre 1806. A la suite de fortes études au lycée de sa ville natale il se présenta et fut reçu, en bon rang, à l'école polytechnique. C'était, je crois, en 1824 et Aurès avait à peine 18 ans.

» Je ne puis dire quelles étaient, à cette époque déjà lointaine, les épreuves imposées aux jeunes candidats, mais l'admission aisée et quelques années après la sortie de l'école d'Aurès et son entrée dans le corps des ingénieurs des ponts-et-chaussées témoignent en faveur d'un mérite incontestable et d'aptitudes spéciales universellement reconnues.

Vingt ans plus tard, je veux dire en 1846, nous trouvons Aurès à Nîmes qu'il ne devait plus quitter. C'est dans notre ville qu'Aurès a fourni la plus longue et la plus brillante partie de sa carrière. Ingénieur en second des Ponts-et-Chaussées d'abord, plus tard ingénieur en chef, il a pris une grande part aux nombreux travaux qui ont marqué cette époque remarquable à tant de titres qui s'étend depuis l'ère naissante de nos voies ferrées jusqu'à nos jours. Tout le monde sait le développement énorme qu'a pris dans notre département le réseau des grandes et moyennes voies de communication durant le cours des 50 dernières années.

» On ne peut s'en faire une idée qu'en se

rapportant par l'étude et par les souvenirs de ceux qui survivent encore à ce qu'était, à ce point de vue particulier, notre pays, avant et peu après 1830. Les noms de Grangent, d'Aurès, de Talabot, de Didion, etc., rappellent une immense et féconde révolution dans le domaine des travaux publics.

» C'est le 26 novembre 1852 que l'Académie de Nîmes s'est affilié Aurès, alors ingénieur en chef, et bientôt officier de la Légion d'honneur et de l'instruction publique. Il s'y est révélé comme un savant archéologue, adonné principalement à l'étude des anciens monuments et plus particulièrement des théâtres et amphithéâtres Romains. Nous lui devons une dissertation magistrale sur les *prœcinctions*, la mensuration technique de la façade des Arènes et nombre de restitutions d'inscriptions antiques.

» Pendant le cours de ces dix dernières années, Aurès avait fait de la métrologie gauloise d'abord, puis égyptienne et enfin assyrienne, son unique préoccupation. Il y a consacré des travaux du plus grand intérêt et qui marqueront certainement dans l'histoire de l'art et des sciences spéciales chez les peuples de la haute antiquité.

» On peut dire qu'Aurès est mort la plume à la main, au moment de répondre victorieusement aux dernières objections.

» Sa mort est une perte pour la science et les arts; c'est une figure originale qui disparaît et qui, malgré son grand âge, tenait une place importante dans le monde savant et parmi nous. Longtemps encore nous nous souviendrons de lui. »

Séance du 10 février 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; Bigot, Verdier, Doze, abbé Ferry, Bondurand, Simon, abbé Goiffon, Grotz, G. Fabre, comte de Ballincourt, Bardon, marquis de Valfons, docteur Reynaud, Estève, de Curières de Castelnaud, abbé Julien, Edmond Falgairolle, Enjalbert, *membres résidants* ; Prosper Falgairolle, *membre non résidant* ; Clauzel, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes depuis la dernière réunion.

M. Bardon fait hommage de sa brochure intitulée : CE QUE COUTA L'ENTRÉE DE FRANÇOIS 1^{er} A NIMES (1533).

M. le Secrétaire dépose sur le bureau une gravure acquise pour l'Académie et représentant *Fabre d'Olivet* (1799), ancien membre de la Compagnie.

M. le bibliothécaire-archiviste intérimaire distribue aux membres présents le *Bulletin des séances de l'Académie, année 1893*.

M. le Président communique une invitation au X^e Congrès international des Orientalistes, qui se réunira à Genève, du 3 au 12 septembre 1894. A cette invitation, datée de cette ville, le 3 février courant, est joint le programme dressé par le *Comité d'organisation*.

L'Académie, consultée sur la demande de M. *Bruguier-Roure* (lettre du 7 février 1894), tendant à renvoyer au volume des Mémoires

de 1894 la continuation de sa publication du *Cartulaire de Pont-Saint-Esprit*, maintient, quant à ce, les décisions de sa Commission, qu'elle a ratifiées dans sa séance du 27 janvier dernier.

M. Clauzel est heureux d'annoncer que le Conseil municipal de la ville de Nîmes a voté, le 8 février courant, les fonds nécessaires aux réparations exigées pour la conservation des célèbres *peintures de Flandrin* à l'église Saint-Paul. L'Académie se félicitera de son heureuse initiative et de son efficace intervention au profit de ce chef-d'œuvre. (V. *Bulletin des séances de l'Académie de Nîmes*, année 1893, p. 66 et 78).

Il est procédé aux élections portées à l'ordre du jour.

Monseigneur Gilly, évêque de Nîmes, est nommé, au scrutin, par l'unanimité des membres présents, *membre honoraire*.

Trois scrutins successifs, pour la nomination de trois *membres résidants*, en remplacement de MM. *Bolze*, *Liotard* et *Puech*, donnent aussi l'unanimité à : 1^o M. *Emile Reinaud*, avocat, docteur en droit; 2^o M. *Félicien Allard*, architecte; 3^o M. *Fernand Daudet*, avocat, membre du Conseil général.

M. Clauzel donne lecture d'une poésie, envoyée par M. A. *Ducros*, qu'une indisposition persistante empêche d'assister aux séances. Cette pièce, composée par lui pour la Cavalcade de Charité qui doit avoir lieu à Nîmes, le 8 avril prochain, est ainsi conçue.

Poésie de M. A. Ducros.

Pour le malheureux qu'on oublie,
Pour secourir la pauvreté,
Sous le manteau de la folie,
Faisons marcher la charité.
Le plaisir aura plus de charmes,
Et Dieu lui-même applaudira,
Si nous savons sécher les larmes
Du pauvre qui nous bénira.

On dit la jeunesse légère ?
La jeunesse, c'est le printemps,
Dont la royauté passagère
Brave les plus sombres autans ;
Elle sème sur son passage
Des fleurs que l'amour cueillera ;
Sa tête est folle et son cœur sage.
Demain le pauvre le saura.

Le pain manque ; la chambre est nue ;
On pleure dans l'humble maison....
Plus d'une misère inconnue
Interroge en vain l'horizon !
Elle ne voit qu'indifférence !
Hélas ! qui donc la secourra ?
C'est le plaisir, c'est l'espérance
Que la jeunesse guidera.

Nîmes, tes enfants sont tous frères,
Oui, tous, les grands et les petits ;
Devant le deuil et les misères,
Il n'est ni cultes ni partis.
Nous n'avons qu'un drapeau sublime
Dont la couleur à tous plaira,
Celle du bien qui nous anime ;
Ce drapeau toujours flottera.

M. Bardon achève la lecture de son travail
sur *l'Entrée de François I^{er} à Nîmes (1533)*.

M. de Balincourt continue la lecture de son
mémoire sur *le vice-amiral comte de Brueys*.
Le fragment de ce jour est le récit du *Combat
d'Aboukir*.

Vu l'heure avancée, la lecture de M. de Cas-
telnaud sur *François d'Assise* est renvoyée à
la prochaine réunion, et la séance est levée.

Séance du 24 février 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; Verdier, Doze, abbé Ferry, Boyer, Bondurand, Simon, Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Benoît-Germain, Estève, de Curières de Castelnau, Bruneton, abbé Julien, Enjalbert, Emile Reinaud, Allard, Daudet, *membres résidants*; Bardon, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président annonce le décès imprévu de M. le *docteur Reynaud* (vendredi 23 février 1894), qui avait été élu *membre résidant* le 28 février 1891. Ses obsèques ont eu lieu ce matin même. M. le Président s'est fait, à la cérémonie, l'interprète des regrets de la Compagnie. L'Académie décide que son allocution sera insérée à la suite du présent procès-verbal.

M. le Président souhaite ensuite la bienvenue à MM. *Emile Reinaud, Allard et Daudet*, élus *membres résidants* dans la précédente séance et qui siègent aujourd'hui pour la première fois. En réponse, chacun d'eux successivement réitère verbalement à la Compagnie les remerciements qu'il avait déjà adressés par écrit sur la notification de son élection.

Enfin, M. le Président donne lecture d'une lettre, en date, à Nîmes, du 12 courant, dans laquelle Monseigneur Gilly, évêque de cette ville, écrit à M. le Secrétaire-perpétuel, retenu par un deuil récent et cruel : « J'ai été très » heureux de la touchante unanimité avec » laquelle Messieurs de l'Académie de Nîmes

» avaient bien voulu me nommer *membre*
» *honoraire* de leur illustre Compagnie. Je
» vous prierai de leur porter l'expression de
» toute ma reconnaissance. En acceptant cette
» distinction, je suis très flatté.... »

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes.

M. Bondurand offre, de la part de M. l'abbé Albert Durand, professeur au petit séminaire de Beaucaire, une brochure qui a pour titre : *Etudes historiques sur Saint-Laurent-des-Arbres en Languedoc. — II. La guerre autour du village.*

Il est procédé à l'élection à l'ordre du jour. Le scrutin désigne comme *correspondant* de l'Académie M. Bayle, bibliothécaire du Musée Calvet, à Avignon.

M. l'abbé Ferry étant arrivé, M. le Président se fait un devoir de lui adresser, au nom de la Compagnie, ses plus cordiales félicitations, au sujet de sa nomination à la cure de l'église Saint-Paul, à Nîmes.

Le renvoi du rapport de la Commission des finances à la prochaine séance, par suite de l'absence de M. Clauzel, est proposé et adopté.

M. Bardon dépose sur le bureau une note autographe de notre regretté confrère M. Aurès, où sont indiquées toutes les publications de cet illustre archéologue. M. le Président dit qu'une copie en sera déposée aux Archives pour être tenue à la disposition de celui qui voudra bien rédiger la notice biographique de M. Aurès.

M. Bardon présente ensuite un volume des actes de *Maître Mathieu Fazendier*, notaire à Nîmes, au début du XVI^e siècle. On y voit trois actes du 12 avril 1515, faits en présence d'Aymeric Preurauld (et non Prévérand, comme on l'a écrit souvent), *libraire*, et de Jean Reynaud, *imprimeur*, habitant Nîmes. Plus heureux que M. Bardon, quelqu'un découvrira peut-être un des ouvrages imprimés à Nîmes à cette époque. Les minutes Fazendier sont à l'étude de M^e Grill.

M. de Castelnau donne lecture d'une étude sur les nouvelles publications relatives à *Saint François d'Assise*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Allocution de M. le D^r Mazel, président,

aux obsèques de

M. LE D^r LÉON REYNAUD

(Samedi matin , 24 février 1894)

« C'est une bien douloureuse tâche qui m'incombe une fois encore à cette heure. J'ai le pénible devoir de vous parler, au nom de l'Académie de Nîmes, du docteur Léon Reynaud qui en était un des plus jeunes membres et qui représentait, parmi nous, un art véritable, l'art chirurgical, dont les grandes innovations contemporaines ont décuplé, centuplé quelquefois l'utilité et la valeur pratiques. Aucune de ces innovations dont l'ensemble a déterminé une évolution inattendue, pour ne pas dire une révolution complète dans la science et les procédés médicaux, aucune de ces innovations bienfaisantes n'est restée étrangère à notre regretté confrère, et Reynaud doit être considéré à bon escient comme le type du chirurgien accompli. Si dans ce genre tout spécial d'opérations abdominales, qu'on désigne communément sous le nom d'*ovariotomie*, il avait des égaux, je ne lui connais pas de supérieur, même dans les plus grandes villes du continent européen.

» A ces qualités maîtresses d'un véritable et grand artiste, Reynaud joignait cette bonté naturelle, cette égalité d'humeur, ce sens droit qui, sans exclure une activité incessante, le faisaient estimer de tout le monde, au Palais,

à l'Hôtel-Dieu, en ville et jusque dans la mansarde du pauvre.

» Sa modestie me pardonnera, sans doute, si je dévoile ici qu'il allait jusqu'à prodiguer, avec ses soins et ses conseils, nombre de remèdes et pas mal de douceurs alimentaires à ses clients peu fortunés. C'est, en tous cas, un noble et touchant exemple.

» Nous l'aimions tous comme un frère et dans le corps médical de la région il n'a compté que des amis. C'est que tous pouvaient faire fond chaque jour, à toute heure sur son dévouement absolu et, passez-moi le mot, sur sa main comme sur son cœur.

» A l'Académie de Nîmes, dont il faisait partie depuis trois ans à peine, Léon Reynaud a donné quelques travaux et notamment une étude sur les *régénérations osseuses* qui rappellent aux initiés les grands travaux de l'Ecole de Lyon et le nom de leur protagoniste presque notre compatriote, l'illustre docteur Ollier.

» La mort, qui l'enlève à notre affection commune si prématurément et si rapidement, n'a pas voulu lui laisser achever son œuvre ici et ailleurs.

» L. Reynaud a été emporté dans la plénitude de la vie et du talent comme ce brin de paille dont parle l'Écriture, secoué par un vent furieux. Il est mort sur la brèche victime de son dévouement et j'ajoute de son dévouement héroïque pour des malades qui n'étaient pas les siens et qui n'avaient plus rien, hélas ! à attendre de l'homme de l'art.

» Cette disparition imprévue est un deuil cruel pour sa famille, pour le corps médical et aussi pour la ville entière où notre regretté confrère était universellement estimé et aimé. Son souvenir restera longtemps parmi nous. A celui qui ne laissera pas sans récompense un verre d'eau donné en son nom, le soin de réserver à notre ami, dans l'au-delà, le juste prix de ses vertus. »

Séance du 10 mars 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; Bigot, Verdier, Bondurand, Clavel, Simon, G. Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Benoît-Germain, Estève, de Curières de Castelnau, Allard, Daudet, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 24 février est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises dans la dernière quinzaine par les Sociétés correspondantes.

M. le Secrétaire rend compte de l'examen des livres du Trésorier par la Commission spéciale de comptabilité. Ces comptes se résument ainsi :

Recettes :

Reliquat de l'exercice 1892	1.141	80
Cotisations : Résidants.....	990	} 1.620 »
— Non résidants ..	330	
— Correspondants. 300		
Subventions : Départementale	600	} 1.300 »
— Municipale.....	500	
— Ministérielle ..	200	
Diplômes.....	40	»
Volumes vendus.....	14	65
Agio du compte courant.....	23	65
	<u>4.440</u>	<u>10</u>
Dépenses à déduire.....	2.690	45
Excédent de recettes à reporter.....	<u>1.449</u>	<u>65</u>

Dépenses :

370 jetons de présence.....	185	»
Chastanier, imprimeur.....	1.700	»
Chautard, copiste.....	100	»
Frais de la séance publique : Décora- tion. — Médailles.....	130	»
Concierge et frais.....	220	70
Contributions (Maumenet).....	78	90
Annales du Midi (Privat).....	12	»
Quittances non recouvrées, frais...	121	65
Menuiserie.....	73	90
Papeterie.....	16	40
Horloger.....	10	»
Dépenses diverses.....	41	90
	<hr/>	
	2.690	45
	<hr/>	

L'Académie approuve les opérations de comptabilité ci-dessus énoncées et déclare les comptes de 1893 apurés.

M. le Président invite l'Académie à se prononcer sur la date à fixer pour la séance publique annuelle. A cause des fêtes de la Pentecôte, dont le voisinage pourrait motiver certaines absences, et pour ne pas trop retarder cette cérémonie, l'Académie, choisissant entre les divers samedis qui ne sont pas jours de séances ordinaires, et qui, par suite, sont libres, s'arrête au 28 avril prochain. Le bureau, auquel sont adjoints MM. Estève, Allard et Daudet, est invité à faire les démarches nécessaires pour l'obtention et l'appropriation du local.

Après avoir constaté qu'aucun Mémoire n'a été remis en temps utile pour le Concours de 1893 (prix à distribuer en 1894), l'Académie reporte ce Concours à l'année 1895 (prix à distribuer en 1896), avec le même sujet et les mêmes conditions :

Médaille d'or de la valeur de 300 francs à donner en 1896

INDUSTRIE ET COMMERCE

Histoire des Exploitations houillères dans le Gard : *création, organisation, fonctionnement, mouvement commercial et économique.*

Le programme des lectures à la prochaine séance publique comprendra, outre celles qui sont de droit, de M. Mazel, *président*, et de M. Simon, *président sortant*, l'œuvre posthume de M. l'abbé Delacroix : *Gounod au pays de Mireille*. M. A. Roux, *correspondant à Uzès*, sera prié de fournir une poésie qui s'ajoutera à celle en patois que M. Bigot est dans l'habitude de donner pour cette circonstance.

A la suite de ces préliminaires, M. Benoît-Germain lit deux pièces de vers précédemment envoyées par M. A. Chansroux, *correspondant à Beaucaire*, et qui ont pour titre : *Stella matutina* et *Stella vespertina*.

M. Benoît-Germain donne, après cela, connaissance d'une pièce de vers dont il est l'auteur et qu'il a intitulée :

Baptême

Cher enfant, des mains du pasteur
Sur ton front glisse l'eau sacrée.
Je suis des yeux, je suis du cœur
La perle liquide irisée.
Plein de tendresse, ivre d'émoi,
Le rêve s'empare de moi.
Chaque gouttelette se change
En un radieux petit ange.
Enlacés des ailes, des mains,
A ton front, formant auréole,
Dans leur joyeuse farandole,
Ils chantent célestes refrains.

A toi, dit le premier, petit frère, je donne
La Foi. L'idéal seul nous soutient ici bas.
Fragiles sont les biens que l'homme ambitionne :
Ils ne dépassent pas la porte du trépas.
Mais le bien, mais le vrai, le devoir, la justice,
Sont les germes féconds d'où sort notre bonheur.
Base sur eux ta foi, non pas sur le caprice
De la fortune aveugle en son baiser menteur.

Le second dit : A toi je donne l'Espérance,
Ce dompteur des soucis d'un monde artificiel,
Ardent foyer de vie et sel de l'existence,
Changeant les pleurs en prisme aux doux reflets du ciel.
Dans les bras de la Foi, sous son aile puissante
L'Espérance à l'abri, front pur, œil radieux,
Te montre à l'horizon d'une main patiente
Mondes toujours plus beaux et toujours plus beaux cieux.

Crois, espère et agis, chante le troisième ange,
Pour l'action féconde en toi je mets l'amour :
L'amour, ce flot divin balayant toute fange ;
L'amour qui, patient, sait attendre son jour ;
L'amour qui pas à pas suit l'austère justice
Et sur ses coups fatals met le baume divin ;
Qui du ciel, de la terre, est l'unique délice ;
L'amour seul permanent quand tout aura pris fin.

Et les anges chantaient,
Et les parents priaient,
Et, bercé par le rêve,
Cher enfant, je formais
Mille et mille souhaits
Pour toi sans fin ni trêve.

Sous la fraîcheur de l'eau
Ta rose et tendre peau
Se contracte et grimace.
J'entends un petit cri :
Le baptême est fini
Et mon rêve s'efface.

Mais il reste les vœux
Qui montés jusqu'aux cieux
En brillante fusée.
Y vont se transformer
Et sur toi retomber
En divine rosée.

Enfin, M. Estève fait la communication archéologique suivante :

« J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie le calque de l'inscription et un dessin d'ornement que porte un pavé mosaïque trouvé dernièrement à Saint-Côme. Dans le même vallon, il y a deux ans, on a recueilli une autre mosaïque, ce qui prouve que c'était l'emplacement d'une riche Villa, comme l'attestent d'ailleurs les restes de constructions que l'on y rencontre à un mètre à peine en contrebas du sol et le voisinage d'une source d'eau qui alimente aujourd'hui le village de Saint-Côme.

» Ce pavementum était à l'entrée de l'habitation, dans un petit vestibule de 2^m,00 de large sur 2^m,50 de long, exposé au midi.

» Il a ceci de particulier : une inscription en lettres grecques de 0^m,08 de haut, en cubes noirs, mal taillés et mal alignés, sur un fond de cubes de pierre blanche et irréguliers. C'est la signature du mosaïste ou de l'architecte qui a élevé le monument.

» Sur deux lignes on lit : PYTHIS D'ANTIOCHUS EPOEI

» et sur la 3^e ligne, aussi en majuscules grecques, sauf les E qui sont demi-lunaires, on lit : KAIRE

» Une inscription sur mosaïque est une chose rare dans notre pays. Celle-ci nous fait connaître un artiste qui est d'origine asiatique. Cet artiste a employé, à la suite de son nom, le verbe EPOEI pour EPOIEI à l'imparfait, *faciebat* au lieu de l'aoriste *fecit*, *faisait* au lieu de *a fait*.

» Au-dessus de l'inscription, l'ornement de la mosaïque, à part quelques figures d'animaux, poissons, mal dessinés et à peine indiqués, c'est un labyrinthe de 0^m,80 de dimension en carré, composé de 36 couloirs tracés sur fond blanc par des cubes noirs.

» La disposition de ces couloirs est telle qu'il y en a sept, et parallèles, à chaque côté du carré. Ils se retournent par conséquent à

angle droit à la rencontre des diagonales du carré, mais seulement dans la partie de droite. Dans la partie de gauche, la disposition n'est pas la même, car c'est de ce côté que se trouvent l'entrée et l'arrivée au centre du labyrinthe ; les couloirs sont moins réguliers et les détours plus nombreux.

» Enfin, la chambre est située au centre, elle est étroite et a à peine la largeur de deux couloirs. L'entrée qui se trouve au $\frac{1}{4}$ environ de la longueur, vers l'angle N.-Ouest, a la même ouverture qu'un couloir. A peine entré dans ce dédale, on tourne à gauche, puis à droite, et ainsi de suite alternativement pour revenir par le même chemin.

» Ce plan rappelle les fameux labyrinthes, celui de l'île de Crète et celui d'Égypte, mais il est en tout d'une exécution fort médiocre. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 24 mars 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; J. Salles, Bigot, Verdier, Doze, Boyer, Bondurand, Clavel, Simon, Bardon, Estève, de Curières de Castelnaud, Emile Reinaud, Daudet, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes depuis la dernière réunion.

L'Académie a reçu, en outre, les hommages suivants :

1° *Titres de M. Arnaud, pasteur, correspondant.*

2° *Inauguration de la statue de François Arago, à Paris, le 11 juin 1893.*

3° *Album de statistique graphique de 1888 (ministère des travaux publics).*

4° *Album de statistique graphique de 1889 (ministère des travaux publics).*

Ces trois derniers envois ont été faits par le ministère de l'Instruction publique.

5° *Le comte Pandolfi, par M. L. Destremx de Saint-Christol, membre non résidant.*

6° *La nouvelle Cathédrale de Marseille, par M. l'abbé François Durand.*

M. le Président rappelle les deux pertes sensibles que vient de faire l'Académie en MM. *Faudon* et *Coustalet*, membres résidants, le premier depuis le 16 décembre 1871, le second

depuis le 2 mai 1885. M. Faudon est décédé le vendredi 16, et M. Coustalet le dimanche 18 mars courant. Aux obsèques de M. Faudon, qui ont eu lieu le dimanche 18, à quatre heures du soir, M. de Curières de Castelnau, délégué à cet effet en l'empêchement des membres du bureau, s'est fait l'interprète des regrets de la Compagnie en des termes auxquels on ne peut que se référer. L'Académie décide que son allocution sera insérée à la suite du procès-verbal de la présente séance. M. Coustalet ayant formellement exprimé le désir qu'aucun discours ne fût prononcé à ses obsèques, sa volonté a été respectée. M. le Président estime qu'il lui obéit encore en se bornant à répéter brièvement que ce confrère fut un esprit droit, équitable et bon. L'Académie, en s'associant à ce témoignage d'estime et de sympathie, exprime le regret que la modestie du défunt ne lui permette pas de lui rendre un plus complet hommage.

M. le Président fait connaître à l'Académie qu'il a reçu la visite de M. *Bayle*, bibliothécaire du musée Calvet, à Avignon, élu *correspondant* le 24 février dernier, et transmet à la Compagnie les remerciements de ce nouveau confrère.

M. Clauzel donne ensuite lecture de diverses pièces de poésie que M. Roux, *correspondant à Uzès*, a envoyées sur la demande qui lui en a été faite en vue de la prochaine séance publique. L'académie fixera son choix quand elle arrêtera définitivement le programme de cette réunion.

M. Estève communique la liste des donateurs d'objets antiques à qui seront remises, selon l'usage, publiquement des médailles commémoratives.

Enfin, M. le docteur Mazel lit son *Mémoire sur l'assainissement de la Ville de Nîmes*. En raison de l'intérêt de ce travail, de l'importance et de l'actualité de la question qu'il traite et qu'il doit contribuer à résoudre, l'Aca-

démie décide qu'il sera imprimé intégralement dans le procès-verbal de la séance de ce jour et tiré à part pour être largement publié et propagé.

Mémoire sur l'assainissement de la ville de Nîmes

par M. le docteur Mazel.

MESSIEURS,

Vous m'avez confié la tâche, point facile assurément, de publier une sorte de rapport sur les projets d'assainissement de notre ville, en ce moment à l'étude, et plus particulièrement sur la question capitale du *tout à l'égout*.

En voici le résumé :

Ce n'est pas un mince problème que celui qui a trait à la protection des centres peuplés contre l'accumulation des déjections humaines et contre les émanations délétères qui en résultent, au grand-détriment de la santé de tous. On peut même dire, en toute vérité, qu'il n'existe pas de questions offrant un intérêt plus immédiat que celles qui concernent l'assainissement des villes. Or, entre celles-ci, la plus importante est assurément celle des égouts. Elle préoccupe, depuis bientôt trente ans, l'administration des Grandes Villes en Europe, et les immenses travaux, en vue d'améliorer leur état sanitaire, entrepris à Londres, à Edimbourg, à Berlin, à Bruxelles, à Paris, au Havre, à Marseille, forment un bel exemple et sont d'un utile encouragement.

Notre ville de Nîmes ne veut plus longtemps rester en arrière dans cette voie du progrès

hygiénique et salulaire à tous égards, et voilà que, sur l'invitation qui lui a été adressée le 6 juin dernier, la Municipalité a fait imprimer les projets d'assainissement au nombre de quatre, si je ne me trompe, qu'elle a dressés elle-même ou qui lui ont été présentés par des hommes du métier et compétents.

Depuis lors, une Commission de douze membres, prise au sein du Conseil municipal, et une seconde Commission spéciale ou technique, en dehors du Conseil, où figurent des capacités indiscutables, ont été appelées à se réunir, à écouter les auteurs des divers projets, à étudier ces projets eux-mêmes et à faire connaître leur avis, dans un rapport succinct, au Conseil municipal en séance.

Tout cela est fort bien sans doute et néanmoins il vous a paru utile à tous égards de ne pas vous désintéresser des graves problèmes soulevés à cette heure, quels que soient le savoir des uns et le bon vouloir des autres.

Notre Compagnie a pensé que sous le régime actuel un gouvernement, même municipal, ne saurait prendre des mesures utiles et bien venues que s'il est assuré de l'assentiment public. Il faut donc que la population soit éclairée sur l'importance des réformes qui visent la santé du plus grand nombre; et qui, plus que vous, Messieurs, très versés dans tout ce qui touche à l'hygiène, à la propreté, à la salubrité, est à même d'instruire les intéressés, d'éclairer les masses et de diriger dans la bonne voie, de stimuler au besoin les autorités ?....

L'histoire serait véritablement curieuse et en tous cas fort instructive qui traiterait des moyens employés dès l'origine par l'homme, obéissant à un sentiment de propreté des plus rudimentaires, pour soustraire à la vue et à l'odorat, ses *excreta* de toute sorte. Il n'a pu faire moins en cela que tels animaux domestiques.

Nos pères, il y a à peine quelque cent ans, ne connaissaient pas, semble-t-il, l'accumula-

tion des vidanges dans les villes. Chacun se hâtait, au moment physiologique, de se débarrasser de ce qui incommode toujours, qui dans le champ voisin, qui hors des murs dans des lieux propices, qui dans la rivière ou le canal. N'est-ce pas ainsi, du reste, que cela se passe encore de nos jours, non seulement dans des villages, à la campagne, mais même dans bon nombre de cités ??...

Cette façon d'agir, un peu primitive sans doute, à côté de quelques inconvénients, doit posséder de réels avantages, puisqu'elle persiste au sein des nations réputées les plus civilisées. C'est le cas de redire une fois encore « que la fin justifie les moyens », et ici le moyen n'est peut-être pas toujours aussi blâmable, aussi nuisible qu'il en a l'air, au premier abord. Il s'agit de s'entendre, en cet ordre d'idées, comme en toute autre chose.... Quoi qu'il en soit, retenons bien qu'il a fallu en venir au plein du XIX^e siècle pour s'assurer que nous n'avons rien trouvé de mieux que de garder soigneusement, près de nous, dans le sol même de nos habitations, nos propres déjections excrémentielles, en les accumulant dans des fosses, étanches en théorie, mais en réalité constituant des cribles infects.

Hier encore, le système des fosses fixes était considéré comme le dernier mot de l'hygiène et de la propreté. Je voudrais bien savoir ce qu'en penseront nos arrière-neveux dans un ou deux siècles ?....

Je craindrais d'abuser de votre patience si je me laissais aller à examiner, comme il conviendrait de le faire, les causes d'insalubrité des fosses fixes et des cabinets sans eaux. Ces causes sont multiples, mais on peut les résumer brièvement dans ces inconvénients majeurs, très dangereux et connus de tous, qui résultent des émanations gazeuses et des infiltrations inévitables de ces réservoirs dans les sous-sols.

Voulez-vous savoir quelle est l'énorme quantité de gaz nocif qui se répand dans l'at-

mosphère ambiante par les conduits des lieux et les tuyaux d'évent ? Un savant Lyonnais, M. Ferrand, mort récemment, l'évaluait à quatre fois le volume des matières fécales rendues en vingt-quatre heures.

Et, en Allemagne, Erisman et Pettenkofer ont calculé, à l'aide d'appareils fort ingénieux, chacun de son côté, que l'orifice d'un lieu d'aisance, aux deux tiers plein, dégageait, en vingt-quatre heures et suivant la température et la direction des vents, de 12,000 à 13,000 mètres cubes de gaz délétère.

Se représente-t-on ce que devient, en semblable occurrence, l'air respirable de nos appartements, surtout pendant les longues heures de la nuit, portes et fenêtres closes ?

Au sujet des infiltrations des matières fécales dans les sous-sols et de la contamination des puits voisins qui en est la conséquence obligée, nous savons à quoi nous en tenir à Nîmes. Les accidents cholériques et thyphiques observés l'été dernier, dans plusieurs habitations de nos faubourgs, me dispensent à ce propos de longs commentaires.

En résumé, l'hygiène, sans parler du sentiment de la propreté, s'accorde ici comme toujours à faire repousser le système des fosses fixes, sans eaux, quelles qu'en soient les modifications ingénieuses. Il n'y a qu'une voix à ce sujet, le système est définitivement condamné, et je ne sache pas que personne, dans les derniers Congrès hygiéniques, ait osé élever la voix pour leur maintien.

Mais alors, à quel système de vidange se rattacher ?

Messieurs, quand on s'est imposé le devoir de lire attentivement les divers avant-projets dont j'ai parlé tout-à-l'heure, quand on connaît les discussions, élevées dans la presse Lyonnaise autour de la question du *tout à l'égout*, question remise pour la troisième fois sur le tapis, au Conseil municipal de Lyon, en août 1892, quand on a *quasi* entendu les nombreux orateurs qui ont traité, à divers points de vue,

cette grave question, en juin dernier, à la Société des Ingénieurs à Paris, enfin quand on veut apprécier, sans parti pris, les heureux résultats obtenus à Londres, à Berlin, à Hambourg, à Bruxelles, il est bien difficile de ne pas reconnaître que la solution des difficultés pendantes est *le tout à l'égout*. « C'est la solution de l'avenir, a dit un ingénieur très compétent (1). L'écoulement total à l'égout, au moyen d'une évacuation souterraine bien comprise et bien établie, est la forme la plus économique et la plus sûre. C'est celle qui doit être établie dans toutes les villes, pourvues d'une quantité d'eau suffisante, lorsque la situation topographique permet de ménager les pentes nécessaires. »

En résumé, avec de l'eau, et encore de l'eau, avec un système de canalisation irréprochable à tous les points de vue, la cause est gagnée. Je me réserve de vous parler tout à l'heure de la destination définitive à donner aux vidanges recueillies par le grand émissaire collecteur.

Dans l'étude des nombreux éléments du problème qu'il s'agit de résoudre, il importe d'aborder, avant tout, celui qui a trait à la quantité d'eau nécessaire. Or, cette quantité a été déterminée par la grande Commission technique de l'assainissement de Paris, en 1886, par les expériences entreprises à la Caserne de la Pépinière, avec le système Berlier, et d'après les essais probants poursuivis presque simultanément à Berlin, Dantzig et Londres. Elle s'élève à une dépense moyenne de 30 litres par homme et par jour, pour les besoins naturels d'exonération (2).

Si à ces 30 litres nous ajoutons la quantité d'eau indispensable pour les besoins quoti-

(1) M. Belgrand (in Poinso). .

(2) 10 litres de chasse par visite, à trois visites par jour et par homme.

diens du ménage, de la propreté la plus élémentaire et autres encore, nous atteignons le chiffre de 300 litres par tête d'habitant et par jour (1). Ce qui fait que pour notre ville, dont la population est comptée pour 70,000 âmes, l'adduction des eaux du Rhône ou de toute autre provenance, qui est actuellement de 14,000 mètres cubes par jour (2), doit être élevée à 20,000 mètres cubes, et, si possible, à 25,000 mètres cubes. Retenons bien que dans cette grande consommation d'eau, la part du service public est, en chiffre rond, des $\frac{2}{3}$. Un tiers à peine est réservé aux abonnés.

Notre ville peut-elle, actuellement, se procurer cette quantité d'eau variable de 20 à 25,000 mètres cubes par jour ?... Oui, certainement. J'en appelle au témoignage des ingénieurs, architectes et entrepreneurs qui viennent de soumettre à l'Administration municipale des avant-projets de travaux d'assainissement fort remarquables.

Ce n'est plus qu'une question d'argent désormais, 1,000,000 de francs peut-être à dépenser pour augmenter du double le volume d'eau puisé actuellement dans le Rhône, par la machine élévatoire de Comps, forer un puits inépuisable dans la plaine de Grézan, aux portes de la ville, et nettoyer, daller, redresser le cours du Vistre, dans une certaine étendue, au-delà de la Gare des voyageurs.

Ces utiles et peu dispendieux travaux, si on considère leur importance capitale, une fois exécutés, nous aurons à Nîmes, non plus

(1) On a dit que la quantité minimum exigée doit être de 100 à 125 litres par habitant et par jour.— Il ne s'agit pas ici d'un minimum ; mettons donc hardiment 200 et même 300 mètres cubes, ce qui ne gâte rien.

(2) A la suite d'expériences précises et répétées, la Commission technique a pu s'assurer que l'eau du Rhône amenée à Nîmes s'élève en ce moment à environ 13,000 mètres cubes par jour.

20,000 mètres cubes par jour, mais 28,000 mètres cubes, sans parler des 4,000 mètres cubes fournis par le débit moyen de la Fontaine (1).

Avec une telle masse d'eau dans nos murs, avec un système de canalisation étanche, à pente raide, et cette pente se trouve chez nous, les inconvénients du *tout à l'égout* ne sauraient exister ; et, le temps aidant, le temps dont il faut toujours tenir grand compte, les nombreux propriétaires et usiniers de la ville ne tarderont guère à se ranger à notre manière de voir et à mettre à profit le fonctionnement du système.

Faut-il aborder ici la question des objections contre le *tout à l'égout* ? Cette question a été traitée à fond par les auteurs des avant-projets dont je parlai tout-à-l'heure, et celui-là même, le seul qui tout d'abord ne paraît pas bien disposé en faveur de ce système, finit sa communication par les paroles suivantes : « Bien que notre projet n'ait pas été étudié » dans le sens du *Tout à l'égout*, il est conçu » de manière à pouvoir être appliqué immédiatement ou à l'époque que l'on voudra, sans » que rien soit à modifier dans l'ensemble (2). »

Cet aveu me suffit, et j'aurai mauvaise grâce à demander davantage.

Est-il besoin, maintenant, de rappeler les avantages de l'application de notre système ? Il suffira, je pense, de citer, pour mémoire, la suppression des fosses fixes sans eau, la suppression des puisards, la suppression des eaux sales qui croupissent dans les ruisseaux des rues et aussi la suppression de ces usines

(1) Le débit de la Fontaine varie de 1,500 mètres cubes au plus bas étiage, à 17,280 mètres cubes et quelquefois à 20,000 mètres cubes à l'époque des grandes eaux, par jour. Malheureusement, c'est lorsque nous avons le plus besoin d'eau, c'est-à-dire pendant la période des chaleurs estivales, que la Fontaine est à son plus bas étiage.

(2) M. Poitevin.

immondes, fabriques de produits très perfectionnés, absolument malpropres, malsains et nauséabonds.

Je ne veux pas aborder cette autre conséquence de l'adoption du *tout à l'égout*, point méprisable assurément et qui, dans un temps prochain, ménagerait à la ville une nouvelle source de revenus.

Je tiens à rester sur le terrain de l'hygiène et de l'assainissement de la maison, de la voie publique et du sous-sol, — ces résultats immédiats qui nous tiennent le plus à cœur et ont pour conséquence directe une heureuse diminution du nombre des malades et une atténuation sensible de la mortalité.

Cet amoindrissement de la mortalité obtenu, durant le cours de ces vingt dernières années, dans les grandes cités qui ont adopté *le tout à l'égout*, est extrêmement remarquable. Je résume ce qui a été publié à ce sujet en vous exposant, d'après des documents authentiques, qu'à Londres, par exemple, le chiffre de la mortalité est tombé de 32 ‰ à 18 ‰ ; à Berlin, de 39 ‰ à 23 ‰ ; à Bruxelles, de 31 ‰ à 21 ‰ ; à Dantzig, de 36 ‰ à 22 ‰. La diminution de la mortalité n'a pas été moins sensible à Paris, Lyon et Toulon, bien que les travaux d'assainissement soient restés incomplets dans ces trois dernières villes.

Et à Nîmes où en sommes-nous à ce point de vue ? Le calcul effectué sur une population de 70,000 habitants pendant les dix dernières années, indique une mortalité de 26,52 ‰ h., chiffre inférieur à celui de bien d'autres villes, écrit un rapporteur officieux, mais que pour ma part je n'hésite pas à déclarer trop élevé et même inquiétant pour l'avenir de notre ville.

Avec un bon système d'assainissement ce chiffre ne devrait pas dépasser, sous notre climat, celui de 18 ‰ comme à Londres. Il n'est donc pas trop tôt d'aviser.

Je viens de parler de Londres. C'est en effet une ville modèle et qu'on peut donner en exemple aux autres grands centres peuplés.

C'est que la race Anglo-Saxonne passe, non sans raison, pour avoir un sentiment de la décence et de la propreté autrement développé que les autres races. C'est à elle que nous devons, dans cette partie du confort, les premiers perfectionnements, et plusieurs d'entre vous connaissent certainement, pour l'avoir lu dans de Goncourt, la saisissante impression que produisit sur ses visiteurs et ses convives le jeu du premier Water-Closet installé en France en 1785, dans l'Hôtel du Cardinal prince de Rohan, en ce temps archevêque de Strasbourg. Cette importation, maintenant ancienne, a conservé le nom de son pays d'origine et nous la désignons encore sous le vocable de « lieux à l'anglaise ».

C'est aussi un système anglais que celui du *tout à l'égout*, système adopté aujourd'hui très généralement et auquel on n'est arrivé que progressivement et après bien des tâtonnements et des mécomptes. Enfin c'est encore la loi anglaise qui de 1848 à 1852 a été le point de départ d'une véritable révolution, pour l'assainissement des villes, laquelle s'est peu à peu étendue à tout le monde civilisé.

A tout Seigneur tout honneur !...

Donc, et je veux me résumer par là, l'adoption du *tout à l'égout*, aux conditions précitées, s'impose à l'administration municipale. J'ajoute néanmoins que cette adoption définitive ne peut être rendue immédiatement obligatoire pour les particuliers, à cause des graves et coûteuses modifications à apporter dans l'aménagement intérieur des anciennes constructions. Mais il peut être d'abord et provisoirement facultatif, sauf à attendre de l'expérience et du temps son application rigoureuse et définitive.

Vous me permettrez de glisser sur la question financière qui a cependant bien sa valeur. Elle n'est pas précisément de notre ressort immédiat et cependant force nous est d'en tenir compte

Les devis proposés par les divers ingénieurs

consultés sont très variables, sans être actuellement définitifs; les uns parlent de 2,900,000 fr. les autres de 4,000,000 fr.; d'autres encore, avec tous les compléments nécessaires, d'environ 5,000,000 fr. Aux Commissions compétentes de se prononcer, après mûr examen, à ce sujet.

Ce qu'on peut affirmer, c'est que jamais grande dépense ne saurait être mieux justifiée.

.....
J'en viens sans plus tarder à la destination définitive à donner aux eaux vannes et aux vidanges. Nous sommes d'accord, je crois, sur le principe suivant : Approvisionnement d'eau pure, incessamment renouvelée, en tous cas en quantité largement suffisante ; départ des eaux après leur utilisation, entraînant rapidement avec elles les immondices dans une canalisation bien construite, imperméable, couverte et néanmoins bien ventilée.

Mais que faire de ces eaux souillées et insalubres ?

Avant de vous donner ma réponse à cette question il importe de bien établir, conformément à l'exacte observation des faits, que les eaux d'égout, même dépourvues de matières fécales, ne sont ni inodores ni inoffensives comme le feraient supposer certains critiques. Et cela se comprend vite si on veut bien tenir compte de ce fait à savoir que dans toutes les villes les canaux reçoivent les eaux ménagères et industrielles, eaux de cuisine, de vaisselle, de buanderie, eaux chaudes ou tièdes des boyauderies, des tanneries, des teintureriers et autres encore.

Je ne dois pas omettre en effet la projection d'une grande quantité d'urine par les urinoirs publics. On a estimé que, pendant la journée, plus de la moitié du volume de ce liquide sécrété par la population passe dans la canalisation urbaine, et je ne cite que pour mémoire la projection d'une certaine quantité de matières solides, représentée par les déjections des animaux et des gens malpropres qui souillent le sol de nos rues.

Polluées de cette manière les eaux de nos égouts sont certes loin d'être irréprochables au point de vue de la salubrité et de la commodité. Il s'agit maintenant de savoir si l'adjonction des matières fécales en augmentera sensiblement les inconvénients.

Nous avons tenu en main un curieux rapport sur l'analyse des eaux vannes de quinze villes anglaises ayant des fosses fixes sans eau et de dix-sept villes pratiquant le *tout à l'égout*. Les premières renfermaient par mètre cube 1 k. 215 gr. de principes organiques en fermentation, tandis que les autres n'en contenaient que 1 k. 158 gr. ; et cela s'explique par la différence des quantités d'eau distribuée dans ces deux ordres de villes. On peut dire que, dans celles qui pratiquent le *tout à l'égout*, le poids absolu des matières impures est augmenté, mais leur poids relatif est moindre.

De son côté M. Frankland, un ingénieur, trouve avec le *tout à l'égout* au mètre cube 0 k. 77 d'azote total dont 0,22 d'azote organique. Sans le *tout à l'égout* il a trouvé 0 h. 64 d'azote total et 0 k. 20 d'azote organique, différence insignifiante il faut en convenir (1).

On me dira qu'il ne s'agit pas ici de la quantité mais bien plutôt de la qualité, de la nature du produit nuisible. A cela je réponds que l'infection microbienne, déjà indéniable dans les canaux ordinaires, n'augmentera pas autant qu'on le supposerait tout d'abord par l'addition des vidanges. La preuve en est faite dans les grandes villes qui ont amélioré leurs égouts collecteurs.

Et puis il ne faut pas déplacer la question. Vaut-il mieux conserver soigneusement près de sa demeure, dans le sol sur lequel on mange et on respire, les émanations inévita-

(1) *Bulletin médical et administratif du dispensaire général de Lyon* (1892-1893). *Du tout à l'égout*, par le doct. Clément.

bles des matières fécales ou noyer celles-ci pour être emportées au loin, dans 120 à 130 fois leur poids d'eau ?.... (soit 1 gr. de matières fécales dans 120 à 130 gr. d'eau, ou encore 1 litre dans presque 1 hectol. 1/2 d'eau).

On admet unanimement désormais, après de nombreux travaux sur la matière, que la production excrémentitielle par jour, dois-je dire par tête ? est de 1,260 gr. pour les plus modérés, 1,275 gr. et 1,290 gr. pour les autres, dont 1,200 gr. attribués aux liquides.

Soyons généreux ! octroyons-nous, en chiffre rond, 1,300 gr., soit pour une population de 70.000 habit., 91 mètr. cub. par jour. Prenons d'autre part non pas les 300 litr. que nous avons indiqués plus haut nécessaires, par tête d'habitant et par jour, non pas même les 200 qui doivent lui revenir, en dehors des services publics, mais seulement 125 litr., le chiffre minimum ; nous obtenons de la sorte 8 millions 750,000 litr., en d'autres termes 8,750 mètr. cub. dans lesquels se trouveront dilués et perdus nos 91 mètr. cub. quotidiens de matières fécales.

Pense-t-on que ces $\frac{91 \text{ m. c.}}{8,750 \text{ m. c.}}$ emportés rapidement par plusieurs chasses d'eau, tous les jours, dans des conduites étanches, munies de fermetures hydrauliques, modifieront beaucoup et en mal la composition des eaux vanes ?....

Je me hâte de dire que les chiffres avancés ici ne sont pas exacts. J'ai tenu en effet à rester en deçà de la vérité laquelle donne, selon le témoignage de plusieurs, 88 mètr. cub. de vidanges quotidiennes au lieu de 91 mètr. cub. et pour les diluer un volume de 10,000 m. cub. au lieu de 8,750 mètr. cub.

Il semble bien ressortir de toutes ces constatations que notre grand égout collecteur, le Vistre à 4,000 mètres de la ville, ne sera pas dorénavant beaucoup plus odorant ni beaucoup plus dangereux, pour les riverains, qu'il ne l'est depuis des siècles et actuellement en-

core de nos jours. Quoi d'étonnant dès lors si la plupart des ingénieurs, qu'il s'agisse des vidanges intégrales à l'égout ou des produits excrémentitiels restreints d'une canalisation spéciale, envisagent le Vistre dans la plaine comme l'émonctoire naturel de la cité ? C'est en tout cas, à l'exemple d'autres villes, résoudre commodément et sans frais la partie la plus difficile du problème de l'assainissement.

Si le procédé est commode, avouons-nous qu'il n'est pas honnête. Et bien que les Lyonnais, par exemple, n'aient jamais protesté contre le *tout à l'égout et au Rhône* pratiqué par Genève, bien que nous acceptions nous-mêmes, sans trop nous plaindre, l'emploi des eaux qui ont reçu les déjections de Lyon, Vienne, Valence et autres localités importantes, j'ajoute même, bien qu'il ne soit pas sûrement prouvé, quoi qu'on en veuille, qu'une rivière abondante, plus ou moins polluée — et elles le sont toutes — ait jamais été la source d'une épidémie, il n'est ni agréable ni rassurant de se dire qu'on se lave ou qu'on s'abreuve avec des eaux plus ou moins chargées d'immondices.

L'étude de la composition microbienne ou biologique, née d'hier, soulève de bien plus grandes difficultés que la composition chimique ou l'état physique et apparent de l'eau. Sans vouloir même effleurer ce point délicat, j'estime qu'il faut d'une manière générale s'en tenir à la formule suivante (Congrès de Dusseldorf, 1876) : « Le déversement de l'eau » d'égout des villes dans les eaux courantes, » doit être interdit au nom de la santé publique. » D'aucuns ont ajouté : « Même quand » il s'agit de cours d'eau d'un débit considérable », à plus forte raison s'il s'agit d'un faible tirant d'eau.

Or, c'est bien le cas ici de notre Vistre, comme le cas à Marseille de l'Huveaune et du Jarret, aux alentours du Prado.

Que faire alors de toutes ces eaux immondes ?...

Je laisse de côté les nombreux procédés proposés jusqu'ici pour épurer les eaux vannes. A mon avis, ils ont clarifié peut-être, ils ont désinfecté un peu, mais au point de vue microbien, ils n'ont rien purifié du tout.

Dans nos régions et sous notre climat, on peut, sans doute, autoriser des industriels à opérer de telles purifications, sous la réserve expresse de se débarrasser immédiatement, sur le champ, des dépôts obtenus et de conduire les eaux ainsi traitées à la rivière.

Il reste à déterminer quel est le meilleur système à mettre en œuvre pour le traitement de toutes ces eaux et matières résiduaires. Or, nous connaissons leur insuffisance notoire à tous. Aussi faut-il avouer que les rares agglomérations, en Europe ou en Amérique, qui ont adopté les divers procédés d'épuration actuellement en usage n'ont pu faire autrement.

Je ne parle pas des frais d'installation de telles usines toujours onéreux, de leurs résultats au moins contestables et de la mévente presque certaine de leurs produits, incapables, même dans les conditions les plus heureuses, de compenser les sacrifices des entrepreneurs.

Il vaut beaucoup mieux s'en tenir au système anglais, qui n'est autre que le système primordial, tracé par la nature, employé de temps immémorial et qui a fait scientifiquement ses preuves, de nos jours, à Londres, à Berlin, à Paris même. Je veux parler de l'utilisation des eaux d'égout par irrigation *dans un champ d'épandage*.

Je n'ignore pas ce que cette dernière expression renferme de répugnant à première vue. Si on l'eût remplacée par toute autre, « fumure » intensive, tout à la terre végétale, absorption par le sol », que de cris, que d'alarmes auraient été évités !...

En réalité, qu'a-t-on fait depuis le commencement du monde et que fait-on encore de nos jours ? On engraisse la terre de toutes les façons et sous toutes les formes, et c'est cet

engrais, l'engrais animal principalement, qui double les récoltes et multiplie les produits. Dans nos régions, « et avec notre sol, que nous » manque-t-il pour être riches à plaisir, me » disait naïvement un paysan ? De temps en » temps une journée de pluie et une journée » de m... ». C'est une manière comme une autre de traduire cette pensée « que la mort engendre la vie ». Le tout à l'égout, avec utilisation des eaux impures, ne prétend pas autre chose !...

J'entends d'ici nos microbiomanes s'écrier que « plus les recherches scientifiques s'étendent, plus se confirme la nocuité des matières fécales non désinfectées. Celles-ci contiennent les germes de toutes sortes de productions morbides et notamment de la tuberculose, de la fièvre thyphoïde, et du choléra. Il importe donc, avant toute chose, de détruire les germes de ces maladies contagieuses et partant redoutables ». — Fort bien, et, sur ce point spécial, je ne crois pas qu'il existe de dissidences possibles dans le monde qui observe et réfléchit.

Mais les mêmes savants sont obligés de reconnaître « que le sol recèle des microbes pathogènes, qu'il peut les recéler à peu près tous, et que les infections les plus variées peuvent dériver de lui. D'où viendraient, d'ailleurs, les microbes, si ce n'est du sol lui-même ? (1) Or, ces terribles microbes se jouent de tous les obstacles qu'on leur oppose. Ils s'accommodent fort bien d'une sécheresse persistante, acceptent l'eau avec

(1) Le sol cultivé contient à sa surface 4,500,000 microbes par centimètre cube ; le sol de prairie en contient 1,400,000 ; le sol de vigne, 1,050,000 ; le sol de forêt, 600,000 microbes. A un mètre de profondeur, le nombre des microbes est environ dix fois moindre. (Færnkcl, Reimen et Fulles de Fribourg en Brisgau.)

» plaisir, puisqu'on les trouve dans les étangs
» et les lagunes, en plein courant de la Seine,
» du Rhône et du Rhin. On en trouve dans les
» profondeurs du sol ou à sa surface, les uns
» privés totalement d'air et de lumière, les
» autres à la face du soleil. En un mot, les
» microbes pathogènes rencontreront sur ou
» dans le sol une foule de circonstances im-
» possibles à énumérer ici, qui leur permettront
» de vivre, de ressaisir leur violence un moment
» atténuée ou bien même détruite, et de se
» disséminer ensuite par l'entremise du soleil,
» des vents, des insectes, des animaux, de
» l'homme lui-même » (1).

D'où, cette conclusion inéluctable que, pour se soustraire à leur influence nocive, pour se mettre à l'abri de leurs atteintes il faudra, dorénavant, se réfugier dans les hauteurs de l'empyrée ou gagner les sombres bords dont le feu purificateur ne s'éteint jamais.

Mais puisque force nous est de rester où le Créateur nous a établis, j'entends par là le sol fécondant et nourricier, tâchons d'en tirer, pour si microbiophile qu'il soit, le meilleur parti possible.

Or, l'utilisation des eaux impures par les travaux agricoles, leur absorption immédiate, complète par la terre végétale dans des conditions déterminées d'avance en vue de cette absorption rapide, l'évaporation non moins rapide, sous l'action des vents et du soleil, de la faible portion qui s'attarderait à la surface, constitue un excellent procédé d'épuration qu'on aurait tort de négliger.

L'emploi de ce procédé à Nîmes est facile, à la condition de porter loin, à 4 ou 6 kilomètres de la ville, les champs de culture, pour ne pas dire d'épandage. Comme tous les procédés

(1) *Le Journal des Débats* (26 février 1894) ;
Les Eaux d'égout, de Ch. Daremberg.

celui-ci a eu et a encore ses partisans et ses détracteurs.

Ceux-ci vont en diminuant de jour en jour ; l'expérience et le temps, j'en ai la conviction, achèveront de les convaincre tous (1). Si la ville de Nîmes réalise enfin les travaux actuellement projetés de son assainissement je n'en donne pas pour dix ans aux propriétaires des terrains de la Vistrenque (plaine de Nîmes) pour se disputer les eaux de ses égouts. Ce sera pour eux un moyen de quadrupler, décupler peut-être, comme à Gennevilliers, la valeur de leurs terres. Ce sera pour la ville, restée maîtresse de concéder ses eaux, une nouvelle source de revenus.

En résumé et comme conclusion (2) à ce qui précède il faut dire que la première, l'indispensable condition de l'assainissement d'une grande ville, c'est de pouvoir disposer, sans intermittence, d'une quantité d'eau pure considérable. C'est donc à se procurer à tout prix cette augmentation d'eau que doivent tendre tous les efforts de l'Administration municipale.

En second lieu et la question de l'eau jugée, il faut aborder le meilleur système d'évacuation des matières, eaux vannes, impures et vidanges.

(1) Tout ce qu'on a dit et écrit dans ces derniers temps contre l'emploi des vidanges en agriculture, bien compris et sagement mis en œuvre ne soutient pas l'examen. Les eaux d'égout ou si l'on aime mieux les eaux d'épandage, convenablement aménagées, n'empoisonneront personne, n'incommoderont personne, ni la ville de Nîmes, ni les localités qui l'avoisinent, aux alentours du champ d'épandage.

(2) Les mêmes conclusions à la suite d'une communication analogue ont été adoptées à l'unanimité par la Société de médecine de Nîmes, réunie en séance le 16 janvier dernier.

Deux solutions se présentent : ou recueillir celles-ci dans une canalisation spéciale ou les projeter à l'égout.

Je vous ai exposé ma manière de voir à ce sujet.

J'aurais dû ajouter que la création d'une canalisation spéciale grèvera, à mon sens, les finances de la ville, sans beaucoup de profit. En outre, elle m'apparaît comme une forme détournée et hypocrite, une sorte de contrefaçon du *tout à l'égout*.

Enfin, la troisième condition est l'utilisation des eaux impures ou tout au moins la mise en œuvre de leur innocuité. Or l'une et l'autre, je l'affirme pour notre ville et sous notre climat, ne sauraient être plus facilement, plus économiquement réalisées que par le procédé appelé improprement de l'épandage, autrement dire du tout à la terre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Allocution de M. de Castelnau

aux obsèques

DE M. FAUDON

(le dimanche 18 mars 1894)

« Messieurs,

» Je viens, au nom de l'Académie de Nîmes, saluer d'un dernier adieu la dépouille mortelle de notre regretté confrère, M. Victor Faudon.

» Nos chefs et nos anciens étaient tout naturellement désignés pour remplir ce pieux devoir. Ils s'en seraient acquittés avec une autorité et une distinction que nul ne peut regretter plus que moi. Mais des circonstances

imprévues retiennent en ce moment loin de nous MM. le président et vice-président ; et nos autres confrères ont bien voulu effacer ici leur titre et leur mérite pour laisser la parole à la vive et respectueuse amitié qui unissait à leur cher défunt un des derniers venus et des plus humbles de la Compagnie.

» Elle était née, cette amitié, dans le loyal exercice d'une profession commune, au sein d'un même corps judiciaire ; et les inéluctables vicissitudes des temps qui nous avaient fait descendre l'un et l'autre de nos sièges n'avaient pu que réchauffer cette sympathie réciproque dont j'étais seul à retirer tout le profit !

» M. Victor Faudon avait été élu membre de l'Académie de Nîmes le 11 décembre 1871, en remplacement de M. de la Farelle. Son esprit d'élite, heureux mélange de facilité charmante et d'étonnante lucidité, sa parole élégante, nerveuse et toujours élevée, qui faisait de lui un magistrat d'audience vraiment supérieur et annonçait un président d'assises hors ligne, son remarquable discours de rentrée sur les juridictions du Comtat, premier coup de pioche donné d'une main sûre dans une mine inépuisable et jusqu'alors inexplorée, l'avaient désigné depuis longtemps au choix de nos confrères.

» A peine entré dans leurs rangs, M. Faudon se fit remarquer par le doux rayonnement des belles qualités qui l'y avaient appelé.

» Fallait-il présenter sur une œuvre quelconque un rapport critique exigeant des facultés particulièrement affinées et sagaces, c'était à lui qu'on en confiait le soin. Et avec quel délice on l'entendait, aux réunions suivantes, développer ses appréciations et formuler ses réserves dans un langage plein d'*humour* où la fine raillerie de la verve le disputait à la vérité et à la profondeur du jugement ! Il ne tarda pas à donner à son travail sur les juridictions du Comtat les développements que ne comportaient guère les limites quelque peu étroites

d'un discours d'apparat. Il mit dans cette œuvre toute son âme *comtadine*, passionnément éprise du vieil honneur de sa chère province qui, aux attrait d'un ciel splendide et d'une terre merveilleusement belle et féconde, joint les charmes d'une destinée historique bien captivante pour le cœur et la pensée de ceux qui ont eu la bonne fortune de naître sous son incomparable soleil !

» On retrouvait dans Victor Faudon quelque chose des ardeurs de la terre natale ; il avait parfois de ces vigoureux et nobles emportements dont une raison maîtresse venait bien vite à bout, mais qui dénotaient en lui une exquise sensibilité d'âme toute prompte à s'émouvoir sous le choc brutal des tristes et inévitables rigueurs des hommes et des choses !

» A part les rapports dont je parlais tout à l'heure, M. Faudon apportait son contingent aux travaux directs et de première main de l'Académie. En 1883, notamment, il avait lu une étude particulièrement attachante et d'un beau style sur M. Léonce Maurin. M. L. Maurin, dont le nom revit parmi nous entouré d'un pieux attachement tout avivé par une récente et cruelle infortune, était l'une des gloires de notre Compagnie.

» Il avait siégé à la Cour à côté de M. Faudon et notre confrère lui a consacré des pages où ils revivent l'un et autre et comme magistrats et comme amis des *bonnes lettres humaines* avec une perfection de traits vraiment séduisante.

» M. Faudon représentait au milieu de nous les hautes traditions de courtoisie, de distinction et de délicatesse de manières, qui doivent donner aux Compagnies académiques tout leur cachet. Il se plaisait à le répéter souvent : « L'Académie, c'est un salon », un salon où chacun a le parler sobre et discret, le visage aimable, le front pacifique et doux et où le culte des Lettres et des Muses emprunte tout son charme à la parfaite éducation de ceux qui vivent, ensemble, en leur bonne et honnête

te compagnie : nous ne connaissons pas et ne devons jamais connaître le *genus irritabile* qui se trouverait dépaycé sous notre douce atmosphère.

» Nous ayons donc perdu une des plus hautes incarnations de l'esprit qui anime et ne doit cesser d'animer nos confraternelles assemblées; et le coup qui frappe l'honorable famille de notre ami a dans tous nos cœurs un bien cruel retentissement.

» Les deuils succèdent aux deuils, Messieurs, et nous marchons dans la mort ! Aurès, Reynaud, Faudon, quelle liste nécrologique en quatre mois ! et quels vides parmi nous ! Notre confrère, lui aussi, a su envisager la mort en bon et sincère chrétien, fidèle en cela aux convictions inébranlables de toute sa vie. L'avant-veille du jour suprême et en pleine possession de lui-même, il a voulu donner l'exemple de la fin du juste, il a tout oublié, même le mal qui l'angoissait, pour ne plus penser qu'à son Dieu, et il s'est pieusement endormi dans le baiser du divin Rédempteur.

» Que sa chère mémoire reçoive ici, au nom de tous nos confrères, l'hommage ému de regrets qui ne s'éteindront jamais. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 7 avril 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; Bigot, Lenthéric, Verdier, Boyer, Bondurand, Simon, G. Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Estève, de Curières de Castelnau, abbé Julien, Ed. Falgairolle, Enjalbert, Emile Reinaud, Allard, *membres résidants* ; de Saint-Venant, *correspondant* ; Clauzel, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 24 mars est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises dans la dernière quinzaine par les Sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu, en outre, à titre d'hommage :

1^o Du ministère de l'Instruction publique : *Extrait des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits de son origine au 5 septembre 1848* ;

2^o De M. Harold Tarry, *correspondant* : *Le chemin de fer Transsaharien* ;

3^o De M. le capitaine Emile Espérandieu, *correspondant* :

(a) *Inscriptions antiques de la Corse* ;

(b) *Note sur quelques sarcophages d'Arles.*

— *Note sur deux inscriptions du XIV^e siècle.*

4^o De M. J. de Saint-Venant, *correspondant* :

(a) *Le grand fossé de Montbénard dans la forêt de Boulogne* ;

(b) *Fonds de cabanes néolithiques.*

5^o Par l'intermédiaire de M. J. de Saint-Venant, *correspondant*, de M. le docteur J.-H. Gosse, professeur, directeur des Musées de Genève :

(a) *Saint Pierre, ancienne cathédrale de Genève* (3^e fascicule 1893) ;

(b) *Recherches sur quelques représentations du Vase Eucharistique.*

6^o Par M. Bardon : *Lettre à un Académicien sur les canaux navigables et particulièrement sur celui qui est projeté pour la ville de Nîmes, par M. Fontanier, avocat féodiste.* — Edition nouvelle, avec préface par Théophile Chanel (Nîmes. Typographie Soustelle, 1872).

M. Bardon fait la communication suivante :

« En 1774, M. Fontanier envoya à notre Compagnie un mémoire qu'il avait fait sur un projet de canal du Rhône à Nîmes.

» Dans sa délibération du 16 mars 1774, l'Académie de Nîmes manifesta l'intérêt qu'elle prenait à cette communication ; non seulement elle approuva le fond du mémoire, mais son rapporteur indiqua les difficultés du projet, les objections des *anticanalistes*, et engagea l'auteur à compléter son travail.

» En 1780, Fontanier faisait parvenir à l'Académie un nouveau mémoire ; l'Académie, conformément à ses Statuts, sachant qu'il y avait d'autres projets à l'étude, moins considérables, où l'on ne parlait pas de canal de navigation, mais d'une simple prise d'eau au Rhône pour un canal de grande irrigation, ne voulut pas peser sur les déterminations de l'Administration.

» M. Fontanier fit alors imprimer, chez Castor Belle, une brochure ayant pour titre : *Lettre à un Académicien sur les canaux navigables et particulièrement sur celui qui est projeté par la ville de Nîmes*, lettre où il laisse percer un peu de dépit contre notre Compagnie, tout en la couvrant de fleurs. »

M. Bardon fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de cette brochure.

M. Gustave Fabre rend compte de la mission dont l'a chargé l'Académie en le déléguant au Congrès des Sociétés savantes. Quoique notre Compagnie ne soit pas divisée en sections, il a dû se spécialiser pour suivre les différentes séances et a pris part successive-

ment aux réunions de la section d'Histoire et de Philologie, de la section d'Archéologie, de la section des Beaux-Arts, surtout de la section des Sciences économiques et sociales. Il a entendu d'intéressants rapports, et a assisté, dans le grand amphithéâtre de la Nouvelle Sorbonne, à la séance générale, où M. Levasseur, membre de l'Institut, et M. le ministre de l'Instruction publique ont prononcé de remarquables allocutions. Il a été heureux de représenter, dans cette circonstance, la Compagnie qui lui avait fait l'honneur de lui en confier le mandat.

M. J. de Saint-Venant, *correspondant à Uzès*, lit un mémoire sur une découverte faite par lui aux environs de cette ville. Il s'agit de *tumulus sépulcraux par incinération de l'âge de la pierre polie*. C'est un mode de sépulture fort rare à cette ancienne époque dite néolithique, antérieure à l'usage des métaux. Tout au plus les *tumulus* en question datent-ils de l'aurore de l'apparition du métal, peut-être du cuivre.

M. de Saint-Venant fait ensuite la présentation de quelques objets Gaulois trouvés également aux environs d'Uzès, reliques assez rares dans nos pays et provenant sans doute des fameux ancêtres arécomiques.

M. Simon, président en 1893, donne lecture du compte-rendu des travaux de l'année dernière, qu'il a préparé pour la prochaine séance publique.

M. Allard communique la note suivante au sujet d'un *fragment de sculpture trouvé à Nîmes* en démolissant un vieux mur d'une maison de la place Questel :

« Si il était possible de suivre avec attention les fouilles qui se pratiquent dans le sol de notre antique cité, d'examiner les matériaux provenant des vieux murs en démolition, on serait assuré de faire ample provision de souvenirs archéologiques bien précieux, mais, hélas ! le hasard seul vient en aide pour sau-

ver de l'oubli les quelques débris que la pioche de l'ouvrier met au jour et que le plus souvent, à raison de son ignorance, il achève de détruire.

» Tel est le sort qui était réservé au fragment d'un riche motif de sculpture qui a dû, dans le passé, concourir à la décoration d'un important édifice de notre pays, sans notre présence au chantier.

» Le fragment dont il s'agit, sorti d'un ancien mur en démolition et que l'ouvrier cherchait à casser pour en réduire le volume, mesure 0^m,30 en carré et une épaisseur de 0^m,12.

» Ce précieux et artistique débris de pierre appartenait à la base et formait le côté droit d'une page de sculpture qui devait être d'un bel effet, à en juger par le peu qu'il nous a été permis de sauver.

» La face principale nous montre : au premier plan, un bélier en haut relief, presque en ronde-bosse, ayant plus de 0^m,20 de long sur 0^m,12 de hauteur. L'artiste a tellement fouillé la pierre, dans cette partie de son œuvre, que le doigt passe entre les pattes de l'animal.

» Au deuxième plan, et au centre de la partie que nous possédons, s'élève un tronc d'arbre dont les racines s'épanouissent sur le sol en venant affleurer l'arête du champ qui sert de base au motif et qui l'encadre. Contre ce tronc d'arbre se dresse, pour brouter sans doute, un autre animal dont nous ne voyons que le torse et la partie inférieure, la mutilation de la pierre s'étant produite à hauteur de l'épaule de cette bête, dont le pied gauche, très apparent et bien modelé, nous enseigne qu'elle appartient à la classe des pieds fourchus : mouton ou bélier.

» Au troisième plan, mais venant prendre rang au premier en contournant le tronc d'arbre, se montre, de face, un porc dont le groin, très allongé, rase le sol. La silhouette contournée de cet animal donne de l'animation à la scène, bien que les détails d'exécution

laissent à désirer soit dans le museau, soit dans le pied, qui a la forme ronde des solipèdes. On dirait un pied de cheval.

» Enfin, au quatrième plan, derrière le porc et le tronc d'arbre par suite, apparaît un autre animal également debout. Il semble, lui aussi, escalader, mais la cassure ne nous permet pas de distinguer l'objet contre lequel il se dresse : arbre ou rocher.

» D'où il suit que dans un espace très restreint et groupés avec art, il y a quatre animaux constituant une scène pleine de vie.

» Mais là ne s'arrête pas la description qu'on ait à faire de cet intéressant débris. Sur la face opposée à la partie statuaire se trouve sculpté, en relief, un entrelacs formé de cercles et de lignes en diagonales cannelées. Ce motif d'ornementation est, lui aussi, d'un heureux effet. Il nous est donc permis de déduire de cette double décoration, que le motif dont il s'agit n'était pas engagé ou adossé dans l'épaisseur d'un mur. Il formait cloison et cloison dans une partie noble de l'édifice ou de l'édicule qu'il décorait, puisque la pierre avait ses deux faces artistement travaillées.

» Et maintenant que représente ce motif ? Appartient-il à l'histoire, à la mythologie ou retrace-t-il simplement une scène champêtre ?

» Nous déclinons toute compétence et laissons à de plus habiles le soin de se prononcer à ce sujet, avec le peu que le hasard nous a donné.

» Quoiqu'il en soit, l'ornement de la face postérieure, le faire de la partie statuaire, dans sa forme archaïque, semblent nous indiquer un travail de l'époque carlovingienne, alors surtout qu'on sait le rôle que jouèrent au moyen-âge les Bestiaires et la symbolique des animaux fantastiques ou naturels.

» D'autre part, nous croyons pouvoir affirmer que le fragment de sculpture, dont nous venons de faire la description, a servi à la

décoration d'un monument local, le bloc sur lequel l'artiste a travaillé provenant de nos carrières de Lens près Nîmes. »

La commission nommée pour l'organisation de la séance publique de 1894 est augmentée de M. Emile Reinaud. Elle se réunira le 12 avril courant, à 5 heures du soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 21 avril 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; Bigot, Verdier, Doze, Robert, Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, G. Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Benoît-Germain, Estève, de Curières de Castelnau, Bruneton, Edmond Falgairolle, Emile Reinaud, Allard, Daudet, *membres résidants* ; Torcapel, *membre non résidant* ; Fabre, inspecteur des forêts, *correspondant* ; Clauzel, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 7 avril est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques arrivées pendant la quinzaine, auxquelles s'ajoutent les hommages suivants de :

1^o M. PAUL TIQUET, d'Avignon : *Olivier Basselin*, poème ;

La mort de d'Assas, ballade.

2^o M. le D^r MARTIN, d'Aumessas, *membre non résidant* : *Révision des RUBUS, des ROSA, des GALICUM et des HIERACIUM*, de la FLORE DU GARD.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le maire de Bagnols-sur-Cèze, en date du 11 avril courant. Elle remercie l'Académie d'avoir bien voulu compléter la collection de ses *Mémoires* qui se trouve dans la Bibliothèque, fondée dans cette ville par feu M. Léon Alègre, ancien membre non résidant de la Compagnie, et dont l'œuvre est continuée par sa fille, M^{me} Garidel. La livraison de 21 volumes qui manquaient à cette collection a été faite le lundi 9 avril, conformément à la décision de l'Académie du 27 janvier dernier.

« Veuillez accepter, Messieurs, ajoute M. le » maire de Bagnols-sur-Cèze, au nom de la

» commission, nos remerciements les plus vifs
» et permettez-moi d'espérer que les sympa-
» thies de votre Assemblée littéraire seront
» toujours acquises à l'œuvre humanitaire et
» philanthropique fondée par le regretté
» M. Léon Alègre.... »

M. le Président communique le programme du *Congrès archéologique* (soixante et unième session), qui sera tenu à Saintes et à La Rochelle, du 29 mai au 6 juin 1894, par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, ainsi que l'invitation à assister aux réunions du Congrès et à prendre part à ses travaux.

Sur le rapport de la Commission de la séance publique, spécialement réunie le 12 avril courant, et après un échange d'observations entre divers membres, relativement au local où pourra se tenir cette séance, l'Académie abandonne la date du 28 courant, qui avait été antérieurement adoptée, et renvoie le règlement définitif de cette question.

A la suite de ces préliminaires, M. Torcapel, *membre non résidant*, a la parole pour la lecture de son très intéressant travail sur *Les garrigues de Nîmes, leur constitution géologique et le bassin d'alimentation de la Fontaine*. Il en a fourni le résumé suivant :

« L'auteur donne d'abord, au point de vue topographique et pittoresque, une description sommaire du vaste plateau, à peu près inculte, qui s'étend au nord et à l'ouest de Nîmes. Puis il expose la constitution géologique de ce plateau, telle qu'elle résulte de ses explorations.

» Les couches qui le composent appartiennent au terrain néocomien. Elles offrent la série complète et bien développée des étages actuellement reconnus dans ce terrain, savoir : 1° les marnes *valenginiennes*, formant le fond de la Vaunage ; 2° les marnes et les calcaires *hauteriviens*, développés au pourtour de ce vallon, dans la plaine de Saint-Pierre-de-Vaquières, entre la route de Sauve et Saint-Cézaire et, au nord de Nîmes, à la Rouvière,

au mas de Calvas, à Courbessac. — Ces deux étages constituent le Néocomien inférieur.

» Le Néocomien supérieur ou Urgonien, est représenté par trois assises distinctes, savoir : 1^o les calcaires *cruasiens*, d'où on tire, à Nîmes, la pierre dite *roquemaiillère*, et qui forment la ceinture de collines qui entoure cette ville, notamment le rocher de la Fontaine et de la Tour-Magne. Ces calcaires constituent, en outre, les crêtes qui dominent le Champ de tir, entre le bois de Mittau et Roquecourbe, en faisant une autre bande régulière au milieu du plateau secondaire de Langlade ;

» 2^o Les marnes et les calcaires *barutéliens*, qui constituent l'étendue presque entière du Champ de tir, le plateau de Barutel, et se retrouvent tout le long de la lisière sud du plateau entre Milhaud et Vergèze ;

» 3^o Les calcaires rocheux *donzériens*, dans lesquels sont entaillées les gorges du Gardon et qui forment la partie nord du plateau.

» Les zones d'affleurement de ces divers étages, à la surface des garrigues, sont mises en évidence par une carte dressée par l'auteur à l'échelle de 1/40000^e, sur laquelle elles sont teintées en cinq couleurs différentes. De nombreuses coupes géologiques, que M. Torcapel met également sous les yeux de l'Académie, indiquent la dislocation, les plissements qu'ont subis ces couches dans le cours des temps géologiques. Il en résulte que le plateau des garrigues comprendrait, dans l'origine, deux dômes ellipsoïdaux de 1,500 mètres de hauteur qui avaient leurs points culminants, le premier au-dessus de la Vaunage et l'autre au-dessus du mas de Calvas, et qui se raccordaient vers l'emplacement du vallon de Vaqueyroles. Ces dômes ont subi, dans la suite des temps, plusieurs oscillations et, à la fin de l'époque miocène, très probablement, une abrasion générale les a nivelés à l'altitude si uniforme que nous offre aujourd'hui le plateau des Garrigues.

» L'auteur passe ensuite à la question du régime des eaux souterraines, et fait voir que, par suite de la pente prononcée des strates, la plus grande partie des eaux pluviales disparaît rapidement dans la profondeur du sol. Sur quelques points privilégiés seulement, des fractures ou des évasions locales ont permis à quelques filets d'eau de reparaitre sous forme de sources dites *latérales*, n'ayant qu'un faible débit et qui tarissent en été. Ce n'est que dans le vallon de Vaqueyroles que l'on trouve une disposition des couches permettant aux eaux de s'emmagasiner en grande quantité. Ce vallon est, en effet, formé par un pli synclinal des calcaires cruasiens perméables, sous lesquels passent les calcaires marneux de l'Hauterivien supérieur, difficilement perméables. Ces couches se relèvent vers l'ouest, en sorte que la pente générale du pli conduit les eaux emmagasinées vers Nîmes. Après la traversée du Cadereau les couches aquifères sont coupées par une faille et contre la tranche de ces couches sont venues s'appliquer les marnes subapennines qui, étant absolument imperméables, forcent les eaux à remonter dans les crevasses du rocher. C'est ainsi qu'elles atteignent le niveau du bassin de la Fontaine par lequel elles s'écoulent.

» M. Torcapel croit donc pouvoir considérer le pli du vallon de Vaqueyroles comme constituant le bassin d'alimentation de la Fontaine de Nîmes. L'étendue de ce bassin, qui est de 1,440 hectares, est d'ailleurs plus que suffisante pour donner la quantité d'eau que débite annuellement cette source et qui ne paraît pas dépasser trois millions de mètres cubes; aussi une certaine quantité d'eau doit-elle se perdre par d'autres crevasses; c'est cette eau qui alimente les nombreux puits de la ville. Les eaux du Cadereau peuvent aussi contribuer à l'alimentation de la nappe souterraine en s'infiltrant dans le sol, à leur traversée des calcaires cruasiens. Quant à l'ancienne opinion qui faisait venir du Gardon les eaux de la

Fontaine, elle est définitivement écartée par les coupes géologiques de M. Torcapel, desquelles il résulte qu'il existe, entre cette rivière et Nîmes, deux barrages puissants de marnes, qui s'opposent absolument à toute infiltration des eaux dans cette direction.

» L'auteur termine en indiquant sommairement les moyens qui permettraient de recueillir une partie des eaux pluviales qui tombent sur le plateau des garrigues et qui sont perdues, soit parce qu'elles disparaissent dans les profondeurs du sol, soit parce qu'elles s'écoulent par les ravins, à la surface des couches imperméables. Il pense que, dans le premier cas, des galeries de drainage poussées à la séparation des couches perméables et des couches imperméables pourraient, sur bien des points, permettre de recueillir des eaux dont l'abondance serait en proportion de la longueur de ces galeries. Dans le second cas, qui se réalise surtout dans les vallons de Poulx, de Cabrières, de Seynes, la disposition des lieux et la nature marneuse des couches barutéliennes qui forment ces vallons, se prêteraient très bien à la création de réservoirs importants, formés au moyen de barrages relativement peu dispendieux. »

L'heure avancée fait remettre à de prochaines réunions les autres lectures portées à l'ordre du jour et destinées à la séance publique dont le renvoi rend moins urgente la communication des ouvrages qui doivent figurer à son programme.

Sur cette remise, la séance est levée.

Séance du 5 mai 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; Bigot, Verdier, Doze, Boyer, Bondurand, Clavel, abbé Goiffon, G. Fabre, Maurin, Bardon, Benoît-Germain, Estève, Bruneton, abbé Julien, Edmond Falgairolle, Emile Reinaud, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 21 avril est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le relevé des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes durant la dernière quinzaine.

Il faut y ajouter les hommages suivants de :

M. GALIEN MINGAUD, secrétaire général de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes : *Noms de savants nés dans le département du Gard à donner à des rues de Nîmes*.

M. BAR FERREE, de New-York, membre de la Société de l'histoire de France (Paris) : *The Chronology of the Cathedral Churches of France*.

M. le Président communique une circulaire du 1^{er} avril 1894, adressée par la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENS, pour inviter aux réunions qui auront lieu à Sens, les mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 juin 1894, à l'occasion de ses *Noces d'or*, les membres des Sociétés françaises et étrangères avec lesquelles elle entretient des relations. Cette circulaire est accompagnée des programmes de ces réunions et de l'excursion à Pontigny et à Saint-Florentin qui clôturera, le vendredi 22 juin, les fêtes de ce cinquantenaire.

M. le Président fait part également d'une

circulaire du 25 avril 1894, par laquelle un Comité de Dunkerque ouvre, sous la présidence de *M. le vicomte Eugène-Melchior de Vogüé*, de l'Académie Française, un GRAND CONCOURS LITTÉRAIRE, à l'occasion du 2^e CENTENAIRE de la célèbre victoire remportée par JEAN BART, le 29 juin 1694. A cette circulaire est joint le programme de ce concours, que M. le président dépose sur le bureau.

Enfin, M. le Président rapporte qu'il a été invité, ainsi que le bureau de l'Académie, par la municipalité, à la séance d'inauguration de la *Galerie des Arts*, don généreux de notre cher et vénéré doyen, M. *Jules Salles*, à la ville de Nîmes. Cette solennité a eu lieu ce jour même, à 3 heures de l'après-midi. Il félicite le donateur de son rare désintéressement et de sa largesse peu commune, et il loue les organisateurs de cette belle et intéressante cérémonie en leur exprimant ses remerciements d'y avoir convié les représentants de la Compagnie.

M. Bardon informe l'Académie que la correspondance d'Antoine Arlier, dont il s'est occupé dans son étude sur *l'Entrée de François I^{er} à Nîmes*, fait partie des manuscrits de la bibliothèque d'Aix.

Il y a là 81 lettres écrites en très bon latin de la Renaissance ; elles vont de 1531 à 1542 (133 pages).

Parmi les destinataires de ces lettres, figurent :

Antoine Georges, 1^{er} consul de Nîmes, victime de la Michelade.

Jacques Andron, Charles de Vaux, d'Uzès ; Robert Denis, qui fut prévôt de la cathédrale de Marseille et abbé de Valsainte ; Jean Laya ou Delaye, Pierre Malmont, Jacques et Louis Andron, Guillaume Calvière, Jean Agulhonet, Jacques Sarrat, Etienne Dolet, Claude Baduel.

M. Bardon espère que la Compagnie tiendra à ce qu'une copie de ces lettres figure dans les manuscrits de la bibliothèque de la ville de Nîmes et dans celle de l'Académie.

M. Bondurand promet de faire les démarches nécessaires pour que le manuscrit soit prêté, à cet effet, par M. le maire de la ville d'Aix, à la ville de Nîmes.

Le manuscrit figure sous le n^o 200 ou 761 — R 132, à la bibliothèque Nejanès.

Passant aux lectures portées à l'ordre du jour, l'Académie entend successivement les rapports suivants de M. Maurin, sur les ouvrages offerts par MM. Espérandieu et Goudard.

I. — « Notre confrère, M. le capitaine Espérandieu, dit M. Maurin (*V. hommages, aux procès-verbaux des 30 décembre 1893 et 7 avril 1894*), continue le cours de ses publications archéologiques et son infatigable activité s'exerce sur tous les points de notre territoire. Après les inscriptions de la Saintonge, ce sont celles de la cité de Périgueux et de la Corse qu'il étudie aujourd'hui, et dont je suis heureux de rendre compte à l'Académie.

» Les inscriptions antiques de la Corse ont donné à M. Espérandieu l'occasion de déployer tous les trésors de sa riche érudition. Il est presque inutile de dire que ces inscriptions sont, pour la plupart, relatives à des marins. L'auteur a profité de cette circonstance pour nous faire pénétrer dans l'intime de l'organisation des flottes Romaines, et notamment de ces fameuses flottes de Misène et de Ravenne, à qui incombait le soin de surveiller et de protéger les côtes de l'Italie et d'assurer la sécurité des communications avec l'Afrique. Bien humbles étaient ces mariniers, dont le souvenir nous a été conservé par les cippes funéraires d'Aleria et de Calenzana. Mais il n'est si petit témoignage dont l'érudit, sûr de lui-même, ne puisse faire sortir quelque nouveau détail utile. M. Espérandieu nous décrit aussi, chemin faisant, le régime administratif de la Corse. N'était-ce pas déjà, sous l'empire, une population indépendante et qui répugnait au génie latin que cette petite tribu Corse, dont les révoltes étaient si fréquentes? Vainement

les empereurs essayèrent, à plusieurs reprises, de la réunir avec la Sardaigne sous le paisible régime du Sénat propre aux provinces définitivement pacifiées. Il fallut y renoncer et faire rentrer la Corse sous la main directe de l'empereur, plus énergique, qui la faisait administrer par un procureur.

» Le Corpus des inscriptions antiques de Périgueux est également riche en commentaires précis et sûrs. Je citerai, notamment, l'introduction où se trouve résumée, en quelques pages d'une brièveté antique, l'histoire de l'ancienne métropole des Pétrocores, la définition du culte des *Tutelæ*, cette divinité parfois inconnue et sans nom qui protège un peuple, une ville ou un individu. A Périgueux, le nom de la *Tutela* était connu; c'était *Visunna*, la déesse fontaine, comme *Nemausus* était le génie tutélaire des Volques Arécomiques. M. Espérandieu a apporté à cette édition le soin qu'il apporte à toutes ses œuvres. Il y a ajouté les inscriptions relatives à Périgueux, recueillies dans des localités étrangères, la liste des inscriptions fausses, enfin des tables complètes et méthodiques. Je me permets de signaler à notre collègue quelques légers doutes que m'a suggérés la lecture de quelques-uns de ses commentaires : — Inscription n° 12, — où un personnage, originaire de Narbonne, prend le titre d'édile, duumvir, questeur à Narbonne. M. Espérandieu pense qu'il a exercé cette dernière magistrature à Narbonne seulement et que les deux autres se réfèrent à Périgueux; la contexture du texte lui inspire cependant quelques doutes et il suppose que le dédicant a pris par vanité le titre d'Edile duumvir. Pourquoi ne pas admettre tout simplement une légèreté du lapicide qui n'aura pas suivi l'ordre hiérarchique des dignités et, dès lors, ce ne peut être qu'à Narbonne qu'elles ont été exercées.

» Inscription n° 27. — Les bouchers de Périgueux à Jupiter et au génie de Tibère Auguste. M. Espérandieu croit que les dédicants

étaient organisés en corporation. Je ne le crois pas. Nous sommes à une époque où il fallait une autorisation spéciale à un corps de métier pour former un collège. Rien n'indique, dans notre inscription, un état de choses pareil. Je crois d'ailleurs, en thèse générale, que les épigraphistes ont tort de voir un collège partout où des artisans se réunissent pour un sacrifice ou une dédicace quelconque.

» Inscription n° 8. — A la 6^e ligne, M. Espérandieu lit *exstruendum* et *exornandum* ; il ne me semble pas qu'il y ait là place pour ces deux gérondifs.

» Inscription n° 42. — A propos d'un tombeau *sub ascia*, M. Espérandieu écrit : « La » formule *sub ascia dedicare* indiquerait donc » que l'on avait offert ou que l'on s'était fait » bâtir un tombeau neuf ; mais on peut ad- » mettre aussi que la dédicace sous l'*ascia* » était une cérémonie religieuse dont la na- » ture nous échappe. » Cette dernière hypothèse me paraît la plus vraisemblable et trouve un puissant appui dans les dessins bizarres du monument funéraire préhistorique de Collorgues où déjà apparaît, sous une forme grossière, la reproduction de l'*ascia*.

» Que notre éminent collègue ne voie dans ces quelques observations que la preuve du soin avec lequel je l'ai lu. »

II. — « Notre confrère, M. Goudard, dit ensuite M. Maurin (*V. hommage, au procès-verbal du 2 décembre 1893*), dont la riche collection numismatique est si précieuse et si estimée, a eu l'ingénieuse idée de retracer la monographie des monnaies frappées à Nîmes, en se servant, comme base principale, des pièces en sa possession et en s'aidant soit de divers documents étudiés dans d'autres collections, soit de sa correspondance avec divers savants. Son infatigable curiosité n'a laissé passer aucune occasion d'appeler l'attention du monde érudit sur toutes les particularités qu'il observait dans les divers exemplaires qui passaient entre ses mains et sous ses yeux.

Aussi la numismatique nimoise lui doit-elle beaucoup ; et, si elle offre encore de grandes obscurités, du moins a-t-elle été éclairée sur bien des points, grâce à ses propres recherches et à celles qu'il a provoquées. Je signalerai plus particulièrement la curieuse attribution à l'atelier monétaire de Nîmes de certains bronzes de Jules César et d'Auguste et d'as de Pompée, qu'on soupçonnait jusqu'à présent avoir été frappés dans le midi de la Gaule, mais dont l'acte de naissance, si je puis m'exprimer ainsi, n'avait point été précisé. M. Goudard a constaté sur toutes ces pièces une particularité qui est comme la caractéristique de l'atelier de Nîmes, c'est que les tranches de ces monnaies portent un double biseau formé par une série de coups de lime destinés à faire disparaître des bavures. Ce double biseau se trouve fréquemment sur les monnaies nimoises et, notre confrère s'en est assuré par une minutieuse enquête, ne se trouve que là. De là à conclure à une attribution certaine, il n'y a qu'un pas, et M. Goudard a eu la satisfaction de conduire à cette déduction la plupart des numismates.

» Le mémoire de notre confrère contient bien d'autres renseignements utiles ; il est, en outre, accompagné de planches très bien choisies et très bien gravées. Aussi est-il le manuel le plus complet de la numismatique nimoise que nous possédions et le guide indispensable de tous ceux qui voudront l'étudier.

» Espérons qu'un jour la ville de Nîmes possèdera la riche collection de notre érudit confrère. »

M. Benoît-Germain donne connaissance d'une pièce de poésie qu'il vient de composer, à l'occasion de l'inauguration de la *Galerie des Arts*, sous ce titre : *Hommage à M. Jules Salles*.

La séance est terminée par la lecture que fait M. Clauzel de diverses pièces de poésie écrites et envoyées par M. le pasteur Février,

correspondant. Elles ont pour titres : *Une mère à son enfant.* — *Impressions du soir.* — *La plainte de la terre.* — *Beethoven.* — *Les cils.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 19 mai 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; Bigot, Verdier, Doze, Bondurand, Clavel, Simon, abbé Goiffon, Benoît-Germain, Estève, de Curières de Castelnaud, Bruneton, abbé Julien, Edmond Falgairolle, Enjalbert, Emile Reinard, Allard et Daudet, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques envoyées depuis la dernière réunion par les Sociétés correspondantes.

M. le Président annonce le décès, survenu le 6 mai courant, à Marseille, de *M. le Docteur Carcassonne*. Entré dans la Compagnie au titre de *membre résidant*, le 5 juillet 1873, M. le Dr Carcassonne s'y fit remarquer, pendant près de vingt ans, par son assiduité, le nombre et l'importance de ses travaux. La maladie l'ayant obligé à quitter Nîmes pour se retirer à Marseille, auprès de sa fille, il fut nommé *membre honoraire*, le 30 janvier 1892. Il s'est éteint lentement et s'est doucement endormi dans la mort dans sa 76^e année, après une carrière largement et noblement remplie. L'Académie s'associe à son président pour déplorer le malheur d'une perte aussi regrettable.

La *Société d'Archéologie lorraine* sollicite une souscription pour le CATALOGUE DE LA COLLECTION DE LORRAINE, par M. P. Marichal, et formant le tome XVIII^e des DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE LORRAINE. Conformément à ses traditions, l'Académie se borne à faire des

vœux pour le succès de cette entreprise, l'état de ses finances ne lui permettant pas davantage.

M. le Maire de Nîmes ayant demandé, par lettre du 8 mai courant, l'indication du délégué de la Compagnie au sein de la *Commission du Legs Boucher de Perthes* (année 1895), M. le président Mazel reçoit de ses confrères et accepte cette délégation.

Après des ajournements successifs, l'Académie décide, conformément aux articles 15, 16 et 17 de son règlement, qu'il y a lieu de procéder au remplacement de *trois membres résidents* décédés : MM. le *Dr Reynaud*, le 23 février dernier; *Faudon*, le 16 mars; et *Coustalet*, le 18 du même mois. Elle prend la même décision à suite du décès de *deux membres non résidents*, MM. l'*abbé Blanc*, ancien curé de Domazan, mort en décembre 1892; et l'*abbé Delacroix*, mort curé-doyen de Bagnols-sur-Cèze, le 28 décembre 1893. Elle décide que le registre spécial de présentation sera ouvert de la prochaine séance (2 juin 1894) à la séance suivante (16 du même mois) inclusivement.

Consultée par M. le Président sur la date et le local pour la tenue de la séance publique de 1894, l'Académie fixe définitivement le jour du 21 juin prochain et indique qu'elle se réunira dans la *Galerie des Arts*, récemment inaugurée, et dont M. Jules Salles, doyen de la Compagnie, a généreusement gratifié sa ville natale.

M. le Président donne ensuite lecture de l'allocution qu'il destine à l'ouverture de cette séance publique et qui est intitulée : *Nîmes demain*.

M. Bigot communique enfin une fable patoise imitée par lui de La Fontaine sous ce titre : *L'asé et lou chin-loubé*.

Le programme de la séance publique est alors ainsi arrêté :

1. M. MAZEL, président : *Nîmes demain*.

2. M. SIMON, président en 1893 : *Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant ladite année.*
3. { 1^o M. ADRIEN ROUX: (a) *Sonnet d'automne*;
(b) *Sonnet d'hiver.*
2^o M. A. DUCROS : *La politique aux bois*,
poésie.
4. Distribution de médailles aux donateurs
d'objets antiques au Musée.
5. M. L'ABBÉ DELACROIX : *Gounod au pays de
Mireille* (œuvre posthume).
6. Annonce des concours ouverts pour 1894
et 1895.
7. { 1^o M. LE PASTEUR FÉVRIER : *Les cils*, poésie.
2^o M. BIGOT : *L'Asé et lou chin-loubé*, fable
patoise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est
levée.

Séance du 2 juin 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président*; Bigot, Verdier, Doze, Bondurand, Clavel, Simon, comte de Balincourt, Ducros, Benoît-Germain, Estève, abbé Julien, Enjalbert, Allard et Daudet, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire-perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le relevé des publications périodiques envoyées dans la quinzaine précédente par les Sociétés correspondantes.

Il faut y ajouter les hommages suivants de MM. :

M.-A. TORCAPEL, *membre non résidant* :
Le plateau infra-crétacé des environs de Nîmes.

GALIEN-MINGAUD : *Note sur cinq espèces ou races de mammifères en voie d'extinction dans quelques départements du midi de la France.*

M. Clavel fait connaître que M. *Fernand Bruneton*, président de la Société d'agriculture du Gard, vient d'être nommé *membre du Conseil supérieur d'agriculture de France*. La Compagnie se félicite de la distinction accordée à l'un de ses *membres résidants*.

M. le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Bruguier-Roure, *membre non résidant*, et qui porte la date du 24 mai écoulé. Elle est relative à la tenue possible, dans la ville de Nîmes, en 1897, du *Congrès archéologique* par la *Société française d'Archéologie*. M. Bruguier-Roure, inspecteur de la

Société dans le Gard, fait ressortir l'intérêt et l'importance de cette réunion dans notre cité. Il propose de se rendre à l'une des prochaines séances de l'Académie pour donner, à ce sujet, *tous éclaircissements qui paraîtraient nécessaires*. La communication est accueillie favorablement. Le secrétaire est chargé de l'en informer et de le prier d'apporter au plus tôt les renseignements promis.

Une circulaire de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, sollicite une *souscription* pour l'érection, au Musée d'Agen, d'un buste à *M. Adolphe Magen*, qui fut pendant de longues années, secrétaire-perpétuel de la Société Académique de cette ville. Selon ses traditions, la Compagnie ne peut répondre que par des vœux sincères pour la réussite de cette entreprise.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un *correspondant*. *M. Onésime Coste*, instituteur communal à Massillargues-Attuech, ayant obtenu les 16 suffrages des membres présents et votants, est déclaré élu.

M. Daudet a la parole pour la lecture de son compte-rendu de l'ouvrage de *M. Henri Mazel*, *correspondant*, intitulé *Vieux Saxe*. Il s'exprime ainsi :

« L'histoire, décidément, nous envahit. Son domaine propre, si vaste pourtant et qui s'accroît chaque jour des plus belles conquêtes, ne lui suffit plus ; elle va bientôt, si l'on n'y prend garde, soumettre à ses lois toutes les provinces de la république des lettres, comme on eût dit au siècle dernier. Devant elle les barrières tombent, la distinction traditionnelle des genres littéraires s'efface ; elle domine dans des œuvres qui paraîtraient ne devoir relever que de l'observation morale, de l'analyse psychologique, voire de l'imagination ou de la fantaisie. C'est ainsi qu'elle est déjà en possession du roman. Voici maintenant qu'un écrivain de talent et d'avenir, *M. Henri Mazel*, l'introduit

au théâtre dans des conditions à peu près inconnues jusqu'ici.

» A vrai dire, elle a toujours été chez elle sur la scène. La tragédie et le drame ont, tour à tour, invoqué son aide et lui ont emprunté leurs sujets, leurs personnages, leurs cadres, leurs oripeaux. Mais elle ne figurait guère qu'au rang des accessoires et combien travestie parfois ! Elle était un moyen, non un but. Le développement des caractères, la mise en jeu des passions, dont le travail latent ou l'explosion soudaine ouvre des échappées de vue à travers les profondeurs de l'âme humaine, restaient toujours la préoccupation principale de l'auteur dramatique. Il en est autrement pour M. Mazel, qui fait surtout œuvre d'érudit et d'historien. C'est en quoi son théâtre ne manque pas d'une originalité qu'il serait intéressant d'étudier d'un peu plus près qu'il ne nous est possible de le faire ici.

» M. Mazel appartient à cette jeune génération d'esprits ouverts à toutes les idées, aspirant à toutes les sensations, tentant hardiment chacune des voies où les facilités et les merveilles de l'érudition moderne leur permettent d'espérer une satisfaction pour leurs goûts de dilettanti et pour leur passion de chercheurs. Tout leur est bon, pourvu que leur activité intellectuelle s'exerce et que leur sensibilité vibre. Mais leur éclectisme même les éloigne bientôt des spéculations et des théories, qu'ils ne font, pour ainsi dire, que traverser, sans s'arrêter, sans pouvoir se fixer à aucune, et les ramène par une sorte de lassitude et de dégoût, par un inéluctable besoin de certitude, vers les données positives de la science historique. Avec beaucoup de lecture, une faculté d'assimilation, une aptitude à s'abstraire des conditions de temps et de milieu qui l'entourent, M. Mazel, plus qu'un autre, devait être séduit par l'attrait qu'offre la reconstitution du passé. Il y a donc cédé, et, en véritable artiste, a cherché la formule capable de donner à ses créations leur expression la

plus intense. Il l'a trouvée dans l'adaptation scénique. Pour lui le théâtre est, non pas de la morale, mais de l'histoire en action. Au lieu de nous être retracés dans un récit plus ou moins froid et décoloré, les faits s'accomplissent sous nos yeux ; les personnages agissent, parlent, pensent devant nous. Ces personnages, disons-le tout de suite, sont fictifs ; mais qu'importe qu'ils n'aient jamais existé ? Ils n'en sont pas moins vrais pour cela en un sens. L'écrivain qui prend à tâche de faire revivre une époque l'incarne mieux peut-être dans des figures anonymes, imaginaires, que dans celles qui, souvent, n'ont acquis leur célébrité que pour s'être séparées de leur siècle.

» Ce procédé adopté, M. Mazel y demeure fidèle.

» Se propose-t-il de peindre l'Orient byzantin, ce point de transition entre l'Europe et l'Asie aussi bien qu'entre l'antiquité et les temps modernes, cet étrange Bas-Empire, où des institutions grecques et romaines, il ne reste guère que la pompe des noms et des titres figés dans la *notitia dignitatum* ? Il écrit *Le Nazaréen*.

» Est-ce la guerre des Albigeois qui l'attire, lutte inégale soutenue par le Midi riche encore de culture antique et tout imprégné de paganisme et de gnose alexandrine contre le Nord barbare, mais qui possède dans la foi chrétienne le germe des civilisations futures, lutte de races et de croyances, dans laquelle on dispute et on argumente en même temps qu'on met à sac et qu'on égorge, dans laquelle les arguties de la scolastique se croisent et s'entrechoquent comme les épées ? Nous avons *La Fin des Dieux*.

» Est-il enfin conduit par le caprice de son insatiable curiosité à étudier la société française, le monde des salons et des boudoirs, vers la fin de l'ancien régime et pendant la tourmente qui en a emporté les débris ? C'est dans *Vieux Saxe* qu'il traduira ses impres-

sions, en cinq actes, dont quatre de comédie, avec au cinquième un dénouement sanglant et brusque, comme l'éclair de la guillotine.

» *Vieux Saxe !* Ce titre fait songer à quelque bibelot précieux et rare, évoque comme une vision de figurines aux tons discrets, aux attitudes maniérées, aux silhouettes élégantes : marquises poudrées, petits-maitres faisant leurs grâces et pirouettant sur leurs talons rouges. C'est bien, en effet, ce qu'on trouve dans le livre de M. Mazel. Au milieu d'un fouillis difficile à analyser d'intrigues et d'amourettes, de rivalités de jolies femmes, de haines de bonnes amies, avec force jeu de portes et d'éventails, à grand renfort de bouquets et de billets doux, grandes dames et soubrettes, roués et abbés de cour coquettent, minaudent, étalent complaisamment et un peu longuement leurs passions pour rire, leur petites perfidies, leur cynisme de bon ton. Et tous philosophent aussi, — car ils ne sont pas sans avoir lu l'Encyclopédie et Rousseau, — et savent au besoin couper une déclaration d'amour d'une tirade humanitaire.

» Mais le titre du livre ne se justifie plus aussi bien, lorsque se produit la catastrophe finale, ce que l'auteur appelle *Les Funérailles d'un siècle*. Il n'est plus question des poupées de fine porcelaine qui, jusque-là, ont occupé le théâtre. Elles sont tombées en morceaux au premier choc. A leur place apparaissent des êtres faits de chair et de sang, bien vivants, tout prêts à mourir. En face de l'échafaud, ces hommes, ces femmes qui ont passé leur vie à chercher le plaisir et qui n'ont trouvé que l'ennui, vont trouver, sans la chercher, la force de narguer la mort. Tous mourront avec courage, quelques-uns même avec simplicité. C'est que, malgré tout, ils sont restés français, c'est-à-dire spirituels et braves.

» Le contraste avec les scènes précédentes est aussi complet qu'il puisse être. Elle est loin, cette époque dont on dit qu'il fallait y

avoir vécu pour connaître la joie de vivre. Un moment d'angoisse suprême lui a succédé, où l'on n'a même plus la certitude de mourir : c'est la Terreur arrivée à son paroxysme, qui, demain, tout l'annonce, se résoudra dans la détente de Thermidor. Plus de palais somptueux ; une salle de la Conciergerie, où, pêle-mêle, vainqueurs et vaincus, victimes et bourreaux attendent leur sort. Plus de gais propos, de réunions joyeuses et galantes ; rien que l'appel des condamnés et le déchirement des adieux. C'en est fait aussi des sentiments légers et factices, à fleur de peau, qui suffisaient tout juste à distraire une élégante oisiveté et à assaisonner un libertinage distingué ; la passion éclate, profonde, irrésistible ; elle pénètre tout entier l'être humain rendu à la spontanéité et à la sincérité de la nature. Un jeune homme, un poète, — il s'exprime du moins dans le langage d'André Chénier, — est devenu subitement amoureux d'une de ses compagnes de captivité, la comtesse Silvia, la moins frivole des coquettes de tantôt. Sans hésiter, par une subite inspiration de dévouement et par un mensonge héroïque, il se livre pour elle et monte à sa place sur la dernière charrette.

» Telle est, à grand traits, la dernière œuvre de M. Mazel.

» La plupart de ceux qui en ont parlé ont prononcé le mot de *marivaudage*. Ce que nous en avons dit montre assez que l'auteur a visé à tout autre chose qu'un simple pastiche de l'*Heureux stratagème* ou de la *Surprise de l'amour*. D'ailleurs l'exactitude avec laquelle il s'applique à rendre des situations connues, les mots historiques qu'il aime à reproduire tels quels, les passages qu'il détache, en les soulignant, des chroniques, des mémoires et des livres du temps, tout témoignerait, si c'était nécessaire, que c'est bien une page d'histoire qu'il a eu le dessein de donner. *Vieux Saxe* est même, à sa manière et quelque singulier que cela puisse paraître,

un livre documenté. C'est à titre de document que Marivaux y est mis à contribution. Excellent psychologue, l'auteur du *Jeu de l'Amour et du hasard*, on l'a fort justement remarqué, n'est pas du tout peintre de mœurs. Nul moins que lui n'a laissé de renseignements sur ses contemporains. Une seule fois peut-être, dans le *Petit-maitre corrigé*, il s'est essayé à porter un de leurs travers sur la scène ; le résultat de cette tentative ne l'a pas encouragé à la renouveler. Et cependant, si l'on veut connaître le dix-huitième siècle sous toutes ses faces, on est obligé de consulter Marivaux. Ses qualités et ses défauts sont si bien ceux de son temps ! Où trouver, au même degré que chez lui, cet étalage de sensibilité, cette politesse exquise et soutenue, cette mesure dans les sentiments et dans la manière de les exprimer, cet art de la conversation spirituelle et facile avec je ne sais quoi pourtant de précieux et de subtil, toutes choses qui caractérisent la société d'alors ? Il semble qu'on devait parler comme lui dans les allées et sous les lambris de Trianon. M. Mazel en est convaincu ; de là une imitation hautement avouée, qui a fait illusion. Ne pouvant citer son auteur au bas de chaque page, il l'a du moins rappelé par tous les moyens : en lui prenant ces noms d'Hortense, de Silvia, qu'il a fait siens ; en lui dérobant, sans y presque rien changer, jusqu'aux titres de ses pièces.

» Le souci de la couleur locale est poussé très loin par M. Mazel. Aucun trait de mœurs, si mince soit-il, aucun détail de quelque valeur n'est négligé. Il règle les moindres gestes de ses acteurs et met exactement dans leur bouche la langue en usage il y a quelque cent ou cent cinquante ans, avec ses tours de phrases, ses formes aujourd'hui surannées. Il ne recule même pas devant les imparfaits du subjonctif les plus redoutables.

» On ne saurait blâmer ce scrupule. Mais ses préoccupations d'historien lui font trop sacrifier parfois la logique des faits, la vérité et l'unité

des caractères. Pour nous donner une idée de ce qu'était devenu le mariage dans le grand monde, était-il indispensable de nous représenter un grand seigneur favorisant les assiduités d'un soupirant auprès de sa femme, afin de le détourner de sa maîtresse ? Et comment admettre que la malheureuse ainsi outragée ne songe qu'à ramener à elle cet indigne mari, et que le mépris chez elle n'étouffe pas l'amour ? A ces couleurs outrées, à ces invraisemblances, on oppose involontairement la finesse de touche, la convenance parfaite, avec lesquelles Alfred de Vigny a tracé un tableau analogue des mœurs conjugales de la Régence dans sa charmante scène de *Quitte pour la peur*.

» Mais à quoi bon insister sur d'aussi légères imperfections, qu'il serait si aisé de faire disparaître ? M. Mazel n'a pas prétendu *pousser* une étude de caractères. Il a voulu seulement nous donner, sous une forme à lui, non dépourvue d'art ni de charme, une impression très vive d'une époque intéressante, — et il y a pleinement réussi. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 16 juin 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; Bigot, Doze, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Simon, abbé Goiffon, G. Fabre, Comte de Balincourt, Ducros, Edmond Falgairolle, Emile Reinaud, Allard, *membres résidents* ; Gustave Bayle, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques arrivées dans la quinzaine écoulée et envoyées par les Sociétés correspondantes.

Sont offerts en hommage à l'Académie :

1^o CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES (1894) :
Discours de MM. Levasseur et Spuller.

2^o *Etude historique sur un tableau flamand (inédit) du XV^e siècle, par M. Gustave Bayle, correspondant à Avignon.*

M. le Président fait part du décès, survenu, le 13 juin courant, à Marseille, où il s'était retiré, de M. Louis Roumieux, félibre. M. Roumieux faisait partie de la Compagnie à titre de *correspondant*, depuis le 13 mars 1869. Il était né à Nîmes, le 26 mars 1829. C'est à Nîmes qu'il a été inhumé, le vendredi 15, à 5 heures et demie du soir. L'heure du convoi n'ayant pu être donnée à temps, peu d'amis s'étaient rendus à la gare pour accompagner le cercueil. Au cimetière Saint-Baudile, un dernier adieu a été adressé au félibre de la Tour-Magne par notre confrère, M. Alexandre Ducros. Un autre de nos correspondants, également félibre, le poète Frédéric Mistral, lui

consacre un long article nécrologique dans *L'Aioli*, journal provençal, qui se publie à Avignon.

M. le Secrétaire est heureux d'annoncer que le Ministère de l'Instruction Publique, par dépêche du 9 juin, donne avis qu'il vient de prescrire, au nom de l'Académie, l'ordonnement d'une somme de 200 fr. destinée à la continuation de la publication du *Cartulaire du Saint-Esprit*, par M. Bruguier-Roure.

M. le Président communique une dépêche, qu'il reçoit à l'instant de M. Bruguier-Roure, remerciant l'Académie de son adhésion au projet de réunion, à Nîmes, en 1897, du Congrès organisé par la *Société française d'archéologie*.

Une circulaire du 21 mai dernier, envoyée par M. le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes, relativement au 33^e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements fixé, dès maintenant, au mardi 16 avril 1895, est remise, avec un exemplaire du programme qui l'accompagne, à M. G. Fabre, pour qu'il en fasse un rapport à la Compagnie.

A la suite de ces préliminaires, la parole est donnée à M. Gustave Bayle, *correspondant*, pour la lecture d'un mémoire sur la mission de *Léon Ménard à Avignon* et sur le second mariage qu'il contracta dans cette ville.

« En 1762, dit en résumé M. Bayle, le Conseil de ville d'Avignon, par l'entremise de l'abbé de Sade, proposa au savant historien de Nîmes d'écrire l'histoire d'Avignon et du Comté-Venaissin. M. de Ménard accepta, et après avoir obtenu du Roi l'autorisation dont il avait besoin, à cause de son service à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il quitta Paris et vint à Avignon où il était impatientement attendu. Il y reçut un accueil des plus flatteurs et se mit immédiatement à l'œuvre pour recueillir les matériaux de la publication qu'il allait entreprendre. Mais quand il fallut obtenir

l'approbation du Vice-légat, qui gouvernait Avignon pour le Saint-Siège, elle fut refusée, et toutes les démarches faites auprès de la Cour de Rome pour vaincre son opposition demeurèrent inutiles. Ménard dut en conséquence renoncer à son entreprise. Mais pendant son séjour à Avignon, il s'était épris d'une jeune et jolie personne, Mademoiselle Delphine Boursier, fille d'un simple bourgeois, et il l'épousa, malgré son âge avancé, le 23 avril 1765. Il était veuf d'une première femme, Marie-Anne de Massip, qui lui avait laissé un fils, âgé déjà de 30 ans quand son père se remaria. Une fille, nommée Delphine-Agnez, naquit du second mariage de Ménard, le 5 janvier 1766. Les commencements de cet hymen furent des plus heureux ; mais des nuages vinrent sans doute obscurcir une félicité aussi parfaite. Ménard retourna à Paris où il mourut, loin de sa femme et de son enfant qui étaient restées à Avignon, quatorze mois après qu'il eut quitté cette ville. »

Tous les événements qui sont ici très sommairement résumés sont racontés par M. Bayle, avec des développements remplis d'intéressants détails, et avec pièces justificatives à l'appui. Ce travail vient combler une importante lacune dans la biographie de notre illustre compatriote.

Avant de se séparer, l'Académie prononce la clôture du registre spécial de présentation, selon sa décision du 19 mai dernier, pour le remplacement des trois membres résidants décédés. Elle constate que la dernière candidature inscrite l'a été à la date du 2 juin courant. Elle fixe donc l'élection à l'expiration du délai de vingt huit jours ordonné par le règlement, soit à la séance prochaine du 30 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance publique du 21 juin 1894.

Etaient présents : MM. Mazel, *Président* ; Jules Salles, Bigot, Lenthéric, Doze, abbé Ferry, Robert, Bondurand, Clavel, Simon, abbé Goiffon, Grotz, G. Fabre, Comte de Balincourt, Ducros, Estève, de Curières de Castelnaud, abbé Julien, Edmond Falgairolle, Enjalbert, Emile Reinaud, Allard, Daudet, *membres résidants* ; Goudard et Bruguier-Roure, *membres non résidants* ; Jalabert, *membre honoraire* ; Raymond Février, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

L'Académie est entrée en séance à huit heures trois quarts, en présence d'une assemblée sympathique et d'autant plus empressée que la réunion avait lieu dans la *Galerie des arts* nouvellement inaugurée. Les autorités civiles et militaires s'étaient rendues à l'invitation de M. le Président, à l'exception de M. le Premier Président, M. le Préfet et Monseigneur l'Evêque, que leur absence, leurs occupations, ou leur état de santé avaient obligés à s'excuser.

M. LE PRÉSIDENT a ouvert la séance par des félicitations et des remerciements à l'adresse de M. JULES SALLES, *doyen de l'Académie*, dont la munificence a doté la ville d'un véritable palais.

Les lectures se sont succédé ensuite dans l'ordre indiqué au programme.

M. MAZEL, *Président*, a parlé de *Nîmes demain*.

M. SIMON, *Président en 1893*, a rendu comp-

te des travaux de la Compagnie pendant cette année.

M. A. DUCROS a donné lecture de deux sonnets de M. ADRIEN ROUX, correspondant à Uzès : (a) *Sonnet d'automne*; (b) *Sonnet d'hiver*. Il a récité ensuite sa poésie : *La politique aux bois*.

M. ESTÈVE a fait l'appel des personnes qui, au cours de l'année 1893, ont fait don au musée archéologique de la ville de divers fragments antiques. M. Emile Reinaud, maire de Nîmes et membre de l'Académie, a successivement remis à chacun une médaille de souvenir dans l'ordre suivant et conformément à cette liste :

1 Arnaud Georges, banquier.....	Argent
2 Balsinger Jacques, cantonnier....	Bronze
3 Bancel (la veuve), propriétaire....	Argent
4 Béridot Philippe, cantonnier.....	Bronze
5 Bernard Jean, cantonnier.....	Bronze
6 Blanc Louis, employé au gaz.....	Argent
7 Bruguiier Gédéon, serrurier.....	Bronze
8 Clavel Henri, employé à la mairie.	Bronze
9 Deleuze Jules, cantonnier.....	Bronze
10 Dumas Louis, employé à la mairie	Argent
11 Durand Joseph, cantonnier.....	Argent
12 Ferrand Julien, naturaliste.....	Argent
13 Fray Louis, cantonnier.....	Bronze
14 Gathier Laurent, emp. à la mairie.	Argent
15 Héraut Alexandre père, propriét..	Argent
16 Jouve Joseph, plâtrier.....	Bronze
17 Laune (la veuve), propriétaire....	Argent
18 La ville de Vauvert.....	Argent
19 Mabelly Jacques, négociant.....	Argent
20 Millot Benoit, brig. garde champ..	Bronze
21 Monier Robert, égouttier.....	Bronze
22 Monnier Barthélemy, menuisier..	Argent
23 Nier André, propriétaire	Bronze
24 Platon (la veuve), coutelier.....	Bronze
25 Poulhon André, cantonnier.....	Bronze
26 Sabatier François, entrep. maçon.	Argent
27 Sirvent Pierre, propriétaire.....	Argent
28 Soulier Jean, trompette de ville..	Argent
29 Thomas Albert, repr. de commerce	Argent
30 Verdier Gaston, négociant.....	Argent

Il est entré au musée, cette année, parmi un grand nombre d'objets divers, quinze inscriptions tumulaires ou autres, sur pierre.

M. CLAUZEL, *secrétaire perpétuel*, a donné lecture de l'œuvre posthume de M. l'abbé DELACROIX : *Gounod au pays de Mireille*, après avoir, sous forme d'introduction, consacré quelques lignes à ce confrère *non-résidant*, décédé, le 28 décembre 1893, curé-doyen de Bagnols-sur-Cèze.

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL a rappelé ensuite le concours ouvert pour la présente année : *Biographie d'un artiste décédé, originaire du département du Gard* ; et il a fait l'annonce du concours de 1895 : *Histoire des exploitations houillères dans le Gard*.

La séance a été terminée, comme d'ordinaire, par la poésie.

M. LE PASTEUR FÉVRIER, *correspondant*, a dit sa dernière pièce : *Les cils*.

Enfin M. BIGOT a, selon son habitude, excité la gaieté de l'assemblée avec sa fable patoise imitée de celle La Fontaine, *L'âne et le petit chien*, et à laquelle il a donné pour titre : *L'asé et lou chin-loubé*.

La séance est levée à dix heures et demie.

Séance du 30 juin 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; Bigot, Lenthéric, Doze, Bondurand, Clavel, Simon, abbé Goiffon, G. Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Benoît-Germain, de Curières de Castelnau, abbé Julien, Edmond Falgairolle, Enjalbert, Allard, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. le Président rappelle l'horrible attentat dirigé par un anarchiste contre M. Carnot, le dimanche soir, 24 juin courant, à Lyon. M. le Président de la République a succombé aux coups de son assassin quelques heures après cet abominable forfait. Cet événement est de ceux qui marquent dans la vie d'un peuple. Il a mis toute la France en deuil. Demain le pays doit faire à la victime des obsèques nationales. L'Académie ne saurait siéger en pareilles circonstances. M. le Président propose donc de lever la séance et de la renvoyer à huitaine, au samedi 7 juillet prochain. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant de se séparer, l'Académie reçoit communication d'une lettre, adressée, hier, à son Président, par M. le Préfet du Gard, et ainsi conçue :

Nîmes, le 29 juin 1894.

Monsieur le Président,

M. l'Evêque de Nîmes me fait savoir qu'un service funèbre sera célébré dimanche pro-

chain, 1^{er} juillet, à neuf heures et demie dans la Cathédrale pour le repos de l'âme de M. Carnot, Président de la République, et il m'invite à y assister avec MM. les fonctionnaires.

J'ai l'honneur de vous faire part de cette invitation.

Je me propose de me rendre officiellement à cette cérémonie avec ceux de MM. les fonctionnaires qui voudront bien m'accompagner.

Je partirai de la Préfecture à 9 heures 10 m.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet du Gard,
G. LE MALLIER.

M. le Président fait connaître son intention de se rendre officiellement à ce service et invite ses confrères à l'accompagner, les priant de se réunir, à neuf heures du matin, dans le local de l'Académie, pour aller avec lui à la Cathédrale. Cette proposition est également adoptée.

MM. Enjalbert et Simon informent la Compagnie que des prières publiques seront également faites à la même occasion, le lendemain dimanche, 1^{er} juillet, dans les temples protestants et israélite.

A la suite de ces communications, la séance est levée et renvoyée au samedi 7 juillet prochain.

Séance du 7 juillet 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président*; Bigot, Lenthéric, Doze, abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Simon, abbé Goiffon, Grotz, G. Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Ducros, Benoît-Germain, Estève, de Curières de Castelnaud, abbé Julien, Enjalbert, Emile Reinaud, Allard et Daudet, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Les procès-verbaux de la séance du 16 juin, de la séance publique du 21, et de la séance du 30 du même mois, sont lus et adoptés.

M. le Secrétaire fait le relevé des publications périodiques transmises par les Sociétés correspondantes depuis le 16 juin dernier.

Il faut y ajouter les hommages suivants :

1^o La Préfecture de Nîmes a offert l'INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790, par M. Bligny-Bondurand, archiviste. (Gard) Archives civiles. — Série E. Tome premier. SEIGNEURIES. FAMILLES. NOTAIRES.

2^o M. HENRI MAZEL, correspondant : *Saint Antoine affirme*.

Après avoir déposé sur le bureau le *Programme des concours ouverts pendant l'année 1894-1895* par l'ACADÉMIE DE METZ, M. le Président fait part du décès survenu, à Paris, fin juin dernier, de M. Léonce Curnier, *membre non résidant* depuis le 28 mars 1863, et antérieurement, depuis le 6 novembre 1858, *membre résidant*. M. Curnier, ancien député du Gard, a été trésorier général successivement à Nîmes et dans diverses villes. Il a

succombé à l'âge de quatre-vingts ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur. L'Académie espère qu'un de ses membres pourra recueillir les renseignements nécessaires pour écrire la notice biographique d'un confrère qui a occupé une place importante dans la Compagnie et qui s'est éteint après une existence largement et noblement remplie.

Conformément à ses traditions, l'Académie rejette les demandes de souscription collective adressées par l'ALLIANCE FRANÇAISE (*Association nationale pour la PROPAGATION DE LA LANGUE FRANÇAISE dans les colonies et à l'étranger*), le 22 mai 1894; et par l'ASSOCIATION FRANÇAISE *pour l'avancement des sciences*, le 1^{er} juin 1894.

L'ordre du jour appelle l'élection de *trois membres résidants*.

Un premier scrutin, auquel prennent part 23 votants, donne 21 voix à *M. l'abbé François Durand*, et 2 bulletins blancs. En conséquence, M. le Président déclare M. Durand élu en remplacement de *M. le Dr Reynaud*, décédé.

Un deuxième scrutin, auquel prennent part 24 votants (un nouveau membre étant arrivé), donne 24 voix à *M. Jacques Rocafort*, professeur de Rhétorique au Lycée de Nîmes, qui est proclamé élu au fauteuil de *M. Faudon*, décédé.

Enfin, le scrutin est ouvert pour l'élection d'un troisième candidat. *M. le Dr Barral* obtient 12 voix; *M. le Dr Delamare*, 3; il y a 9 bulletins blancs. Conformément à l'art. 14 du Règlement, les deux tiers des suffrages n'ayant été obtenus par aucun, il est procédé à un deuxième tour qui donne les résultats suivants.

Votants.....	24
M. le docteur Barral.....	11 voix.
M. le docteur Bonnes.....	1
M. le docteur Delamare	1
Bulletins blancs.....	11
	—
Total égal.....	24 voix.

Il y a lieu à un nouveau scrutin qui est renvoyé à la prochaine séance (28 juillet) (même art. du Règlement).

La parole est donnée à M. G. Fabre. Il lit d'abord les deux circulaires ministérielles suivantes :

Paris, le 21 mai 1894.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, en dix exemplaires, le programme du 33^e Congrès des Sociétés savantes, fixé, dès maintenant, au mardi 16 avril 1895.

Depuis quelques années, les Sociétés savantes ont été invitées à soumettre au Congrès les objets d'étude qu'elles jugeraient utiles de voir figurer au programme. Elles ont peu répondu, jusqu'à présent, à cette invitation. Il serait cependant très désirable qu'elles prissent une part plus grande à la rédaction des programmes: le nombre et l'importance des communications y gagneraient à coup sûr et les séances puiseraient dans une telle collaboration des éléments nouveaux d'intérêt. Je vous prie donc de vouloir bien appeler sur ce point spécial toute l'attention de vos collègues, afin que les délégués se mettent en mesure d'indiquer, au cours du prochain Congrès, à leurs bureaux respectifs, les sujets de nature à être proposés aux recherches en 1896. La connaissance des ressources scientifiques de leur région facilitera cette partie de leur tâche et me rendra leurs concours particulièrement précieux.

La distribution préalable de l'ordre du jour, inusitée autrefois, a produit, lors de la dernière réunion, les meilleurs résultats. Aussi je n'hésite pas à maintenir un principe dont l'excellence est aujourd'hui démontrée. Je

m'efforcerais même d'accroître les effets de son application, en prévenant les auteurs plus tôt encore, si c'est possible, des jours et heures de leurs lectures. Mais je ne pourrai réaliser ce dessein qu'en avançant le moment où les manuscrits seront examinés par la section compétente du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Veillez donc avoir l'obligeance, Monsieur le Président, de communiquer sans retard le programme ci-joint aux membres de votre Société. Ils auront ainsi, **jusqu'au 1^{er} février**, tout le temps nécessaire pour préparer et rédiger leurs mémoires. Mais le **1^{er} février sera la date extrême** à laquelle les documents traitant des études inscrites au programme, et destinés par conséquent aux séances de l'après-midi, devront être parvenus **in extenso** au Ministère.

En ce qui concerne les travaux étrangers au programme, exposés plus spécialement dans les séances du matin, je demande aussi l'envoi, **au 1^{er} février, dernier délai**, du manuscrit complet, ou d'une analyse détaillée, s'il s'agit de communication verbale.

Dans les deux cas, tout manuscrit ou toute analyse devra m'être transmis, revêtu de votre visa, sous le timbre du 1^{er} Bureau de la Direction du Secrétariat et de la Comptabilité.

Vous comprendrez certainement, Monsieur le Président, tout le bénéfice que les séances du Congrès retireront d'une jurisprudence précise et à laquelle aucune exception ne sera admise. Vous vous joindrez à moi, je n'en doute pas, pour engager vos collègues à s'y conformer de la façon la plus scrupuleuse, et je vous remercie à l'avance de ce que vous ferez personnellement pour en assurer l'observation.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,*

Signé : E. SPULLER.

Palais-Royal, le 15 juin 1894.

Monsieur,

Par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, la 19^e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira en 1895, à l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, n^o 14, en même temps que la réunion des Sociétés savantes, c'est à-dire le **mardi 16 avril 1895**.

Les mémoires préparés en vue de cette session devront m'être adressés à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, n^o 3 (bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales), avant le **10 février 1895, terme de rigueur**, pour être soumis à l'examen du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, chargé de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique.

La durée de chaque communication sera de vingt minutes environ ; pour les mémoires trop étendus, les auteurs se borneront à en donner un résumé.

Je ne crois pas utile de vous rappeler longuement ce dont l'expérience des sessions précédentes vous a fait juge, à savoir le caractère particulier des études que le Comité des Sociétés des Beaux-Arts apprécie et accueille de préférence. La mise au jour de documents inédits sur les artistes ou les monuments de nos provinces, tel est le but que doivent se proposer les délégués des sociétés des départements désireux de prendre part aux sessions annuelles.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur des Beaux-Arts,

H. ROUJON.

M. Fabre présente ensuite le rapport dont voici le texte :

« Le Ministère de l'Instruction publique a récemment adressé aux Sociétés savantes le programme des questions qu'il propose à leur étude pour le Congrès de 1895.

» Parmi les sujets très divers soumis à notre examen, je remarque, dans la section d'histoire et de philologie, celui qui est ainsi formulé, n° 6 : *Etudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région; en donner autant que possible la forme exacte; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.* Cette question aurait, dans nos contrées, un caractère original; sans parler de Cincinnatus, de Brutus, de Gracchus, qui remontent à la génération née dans la période de la Révolution française, sans parler des noms bibliques, fréquents dans notre région, surtout dans les familles protestantes et dans les familles israélites, il serait intéressant de savoir pourquoi telle petite fille a été baptisée Aurore, tel petit garçon Audazir, pourquoi le nom d'Eliascib, nom masculin de l'Ancien-Testament, est devenu un nom de femme.

» Voici, dans la section d'Archéologie, une autre question intéressante aussi, n° 1 : *Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.* Tel de nos confrères, si compétent dans les études hébraïques, n'aurait-il pas quelque inscription nouvelle à signaler dans ce domaine ?

» Si je passe à la section des Sciences économiques et sociales, je m'arrête avec une sympathie particulière à la question n° 9 : *Faire connaître les mesures prises dans la seconde moitié du XVIII^e siècle par un cer-*

tain nombre de villes, bourgs et villages, pour assurer, à titre gratuit, l'assistance médicale en faveur des habitants pauvres ou peu aisés. Cette étude serait très utile, très actuelle ; l'assistance aux malades pauvres, surtout à ceux de la campagne, est une question d'un intérêt poignant. Nos établissements hospitaliers, qui rendent de si grands services, ayant le plus souvent un caractère communal, et les malades du dehors y trouvant difficilement asile, à cause des règlements très formels qui les réservent presque exclusivement aux indigents de la ville même, il y a évidemment quelque chose à créer pour les familles qui se trouvent en dehors du rayon des hôpitaux existants. Or, la recherche approfondie de ce qui s'est fait dans ce sens pourrait être à la fois très attachante et très utile.

« Dans la section des Sciences, au milieu des questions très spéciales, dont le seul exposé demanderait, pour être bien compris, une réelle compétence, je n'ai pu m'empêcher de m'arrêter à celle-ci, n° 25 : *Rechercher l'influence que peut exercer sur la taille et les caractères physiques des populations la nature des terrains et autres conditions de milieu.* J'aurais le plus ardent désir d'être éclairé sur la matière, car je confesse que la nature du terrain ne m'était jamais apparue comme exerçant une influence sur la taille des habitants. Pour des profanes, la question a un faux air de ressemblance avec le problème connu qui consiste à chercher, dans un vaisseau, par la hauteur des mâts, la longueur des cordages et le nombre des matelots, l'âge précis du capitaine. Mais justement une étude sérieuse sur une question si pittoresque en apparence serait d'un réel intérêt.

Enfin, dans la section de Géographie historique et descriptive, je suis frappé par le sujet indiqué au n° 13 : *Signaler les derniers progrès accomplis dans l'étude géographique des Colonies françaises ou des pays de protectorat.* A une époque où la question Colo-

niale provoque une attention si générale, il serait précieux de savoir où en est la connaissance exacte de ces pays lointains où la France a la mission d'exercer son influence. Si, on l'a dit avec quelque raison, si nous avons, durant l'année terrible, été vaincus par la géographie, portons de ce côté nos efforts, notre vigilance; bien connaître est une chose fondamentale; c'est la moitié de bien administrer.

» En résumé, le programme me semble offrir des éléments précieux de recherches, d'études, d'investigations, et je souhaite, Messieurs, que plusieurs d'entre nous, encouragés par l'attraction de ces questions intéressantes, puissent, l'année prochaine, porter à la Sorbonne, avec le fruit de leur travail, le bon renom de notre Compagnie. »

Enfin, M. Ducros donne lecture de l'article publié par M. F. Mistral, sous le titre : *Mort de Louis Roumieux*, dans le journal L'AIÒLI, d'Avignon, numéro du *Dimanche, 17 de juin 1894*.

La prochaine séance ordinaire devrait avoir lieu réglementairement le samedi 14 juillet courant. Mais ce jour-là est légalement férié (fête nationale). L'Académie décide qu'elle ne siégera pas à cette date et renvoie sa réunion au 28 de ce mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 28 juillet 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; Bigot, Verdier, abbé Ferry, Robert, Bondurand, Clavel, Simon, abbé Goiffon, G. Fabre, Maurin, Ducros, Benoît Germain, Estève, de Curières de Castelnau, abbé Julien, Enjalbert, Emile Reinaud et Allard, *membres résidants* ; Clauzel, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques envoyées par les Sociétés correspondantes depuis cette date.

L'Académie a reçu, en outre, à titre d'hommage, les ouvrages suivants :

1^o *Le Scleranthus Uncinnatus*, par M. le Dr B. MARTIN, d'Aumessas, membre non résidant.

2^o *Blanchefleur. — La Riviera.* — Poésies de M. FRANÇOIS DEJOUX.

3^o *Petit mémoire à propos du « Passant », de Coppée*, par M. ALEXANDRE DUCROS, membre résidant.

4^o *L'ancien couvent des Dominicains de Marseille (1223-1790)*, par M. L'ABBÉ C. NICOLAS, curé-doyen de Saint-Gilles, correspondant.

M. le Président communique une lettre de M. l'abbé François Durand, datée de Vals-les-bains, le 25 juillet courant, et une de M. Rocafort, datée du Mas-neuf (Graveson. — B.-du-Rhône), le 26 du même mois. Ces deux confrères nouvellement élus remercient l'Académie de l'honneur et du plaisir qu'elle leur a fait en les appelant à elle, et s'excusent de ne pou-

voir, à cause de leur éloignement momentané, assister à la présente séance.

En réponse à l'invitation, adressée, le 19 de ce mois, par M. le Proviseur du lycée de Nîmes pour la distribution des prix, qui doit avoir lieu, le 31 juillet, à neuf heures du matin, l'Académie charge de la représenter M. Mazel, son Président, qui accepte cette délégation. Plusieurs membres déclarent avoir déjà promis d'assister à d'autres titres à cette cérémonie.

Le 9 juillet, M. le Secrétaire du Comité pour l'érection d'un *Monument* à ARMAND DE QUATREFAGES a écrit pour demander la délégation d'un membre de l'Académie de Nîmes à l'inauguration de ce monument, fixée au *Dimanche 26 août 1894*. La compagnie désigne M. le pasteur Enjalbert, qui promet de s'y rendre.

M. le Secrétaire dépose sur le bureau le programme des *Concours de l'année 1894-95* envoyé par la SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN.

Une demande de souscription au volume d'*Autographes d'hommes illustres de Bordeaux et de la Guyenne*, publié par la SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DE LA GIRONDE, est accueillie, suivant l'usage, par un refus.

A la suite de ces préliminaires, le scrutin est ouvert pour l'élection d'un *membre résident* portée à l'ordre du jour sur le bulletin de convocation. Le dépouillement donne le résultat suivant :

Nombre de votants.....	20
M. le docteur Barral a obtenu....	17 voix.
M. le docteur Delamare.....	3 »
	<hr/>
Total égal.....	20

En conséquence, M. le *docteur Gustave Barral* ayant obtenu plus des deux tiers des suffrages a été proclamé élu en remplacement de *M. Coustalet*, décédé.

M. Mazel donne ensuite lecture d'une pièce de poésie patoise, composée par M. *Louis Bard*,

félibre Nimois, sous ce titre: *Avans segado (jun)*.

Enfin, M. Allard communique le texte fort curieux des *Criées du Seigneur de Marguerittes (1568)*.

Avant la séparation annuelle, M. le Président souhaite à ses confrères de bons voyages et d'heureux retours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Académie, conformément à l'art. 50 du règlement, entre en vacances pour trois mois et s'ajourne, en conséquence, au premier samedi de novembre.

Séance du 3 novembre 1894.

Présents: MM. l'abbé Goiffon, *Vice-Président*; Bigot, Doze, Boyer, Bondurand, Clavel, Simon, Maurin, comte de Balincourt, Bardon, Estève, de Curières de Castelnau, abbé Julien, Edmond Falgairolle, Enjalbert, Emile Reinaud, Daudet, abbé Durand, Rocafort et Barral, *membres résidants*; Domergue et Bruguier-Roure, *membres non résidants*; Clauzel, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 28 juillet est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. le docteur Mazel. M. le Président écrit :

« Mon cher collègue,
» Retenu au dernier moment, je ne
» pourrai, à mon grand regret, ouvrir la
» séance de ce jour et souhaiter une cordiale
» bienvenue à nos nouveaux collègues. Veuillez
» être mon interprète auprès d'eux, leur
» faire agréer mes excuses et les assurer que
» je ferai l'impossible pour venir leur serrer la
» main avant la fin de la réunion..... »

M. le Secrétaire fait le dépôt des nombreuses publications périodiques transmises pendant les vacances par les sociétés correspondantes.

Il y faut ajouter les hommages suivants :

1° *La chaussure dans le Bigorre*, par Ch.-L. Frossard, *correspondant*.

2° *Les exorcismes en Lozère en 1792*, par Edmond Falgairolle, *membre résidant*.

3° *Recueil des cachets d'oculistés Romains*, par le capitaine Emile Espérandieu, *correspondant*.

4° *Cinquantenaire de M. Ernest Prarond*,
(Société d'émulation d'Abbeville).

5° *Lou Femelan*, d'Enri Bouvet.

6° *Martoun, simple istori*, de Louis Bard.

7° *Jana d'Arc, trilougio*, de Louis Bard.

Enfin, l'Académie a reçu en manuscrit ces
trois pièces de poésie :

La Toussaint et Les Morts, de M. Chans-
roux, *correspondant* ;

Nime e si Cantaire, de M. Louis Bard.

M. le Président, après avoir mentionné la
lettre écrite par M. le docteur Barral pour
remercier l'Académie de son élection qui a eu
lieu à la dernière séance de juillet et dont il
avait reçu notification immédiatement après
mais pendant les vacances, souhaite la bien-
venue aux trois nouveaux confrères, MM.
l'abbé François Durand, Rocafort et Barral,
qui prennent séance pour la première fois, et
les assure de l'estime et de la sympathie de la
Compagnie.

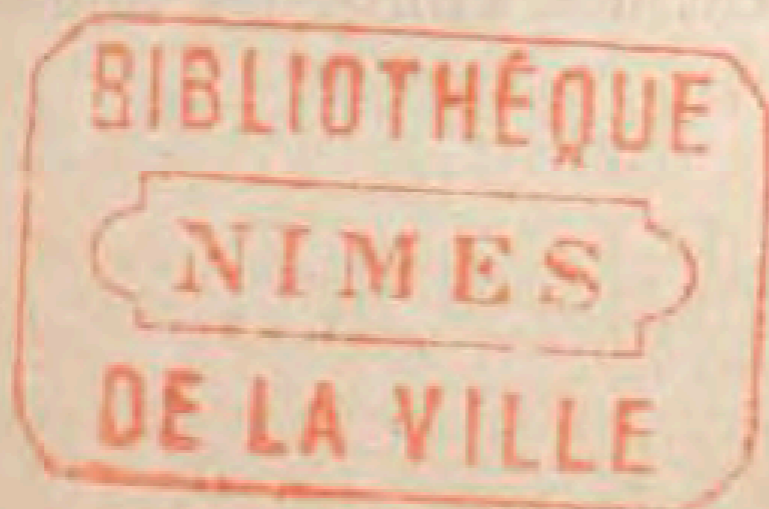
M. le Secrétaire fait part du décès survenu
subitement, à Paris, le 10 août dernier, de M.
Gustave-Honoré Cotteau, mort, dans sa 76^e
année, *Président de la Société des sciences
historiques et naturelles de l'Yonne* (corres-
pondante).

M. le Secrétaire rappelle que M. Eugène Bol-
ze, *membre honoraire*, et M. Adrien Jean-
jean, *membre non résidant*, ont été faits cheva-
liers de la Légion d'honneur en juillet dernier.
L'Académie se félicite de cette distinction ac-
cordée à deux de ses membres.

M. le Bibliothécaire distribue aux mem-
bres présents le volume des *Mémoires de 1893*
qui vient de paraître.

La *Société neuchâteloise de géographie*, en
envoyant son Bulletin, prie l'Académie de lui
accorder l'échange des publications. L'import-
ance de cette société et l'intérêt de ses tra-
vaux décident la Compagnie à accueillir favo-
rablement sa demande.

Conformément à l'article 15 du règlement,
l'Académie, sur la proposition de son Prési-



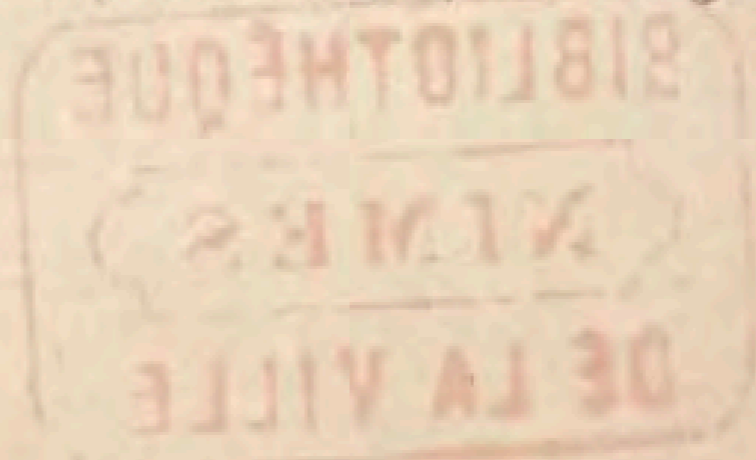
dent, décide qu'il y a lieu de procéder au remplacement des trois membres non résidants décédés : MM. les abbés Blanc et Delacroix et M. Léonce Curnier. Elle fixe l'ouverture du délai pendant lequel les propositions de candidatures pourront être reçues au samedi 17 novembre et déclare qu'il courra jusqu'au 1^{er} décembre prochain inclusivement (art. 17).

Passant aux lectures à l'ordre du jour, M. le Président donne la parole à M. Charles Domergue, *membre non résidant*, qui lit un travail fort intéressant avec pièces curieuses à l'appui sur *Claude Domergue et la Terreur à Beaucaire*.

M. Bondurand communique ensuite, dans les termes suivants, une

Inscription du XV^e siècle

« La vigilance de notre confrère M. Estève a enrichi le musée lapidaire de Nîmes d'une nouvelle inscription médiévale, trouvée dans une maison de la rue de la Calade, où elle servait de seuil de porte. L'inscription est du xv^e siècle et fort usée, complètement effacée même dans la partie supérieure gauche. Elle se compose de 12 lignes de minuscules gothiques gravées en relief. Les dimensions prises à l'intérieur du cadre sont de 0^m59 de largeur et 0^m405 de hauteur. L'aspect des lettres est très élégant. Quelques-unes sont liées, un plus grand nombre sont abrégées suivant les règles paléographiques. L'état d'usure de la pierre rend le déchiffrement singulièrement malaisé pour les deux tiers de gauche, impossible en certains endroits. Cependant une étude attentive du monument m'a permis d'en tirer un assez grand nombre de mots d'une lecture certaine pour reconstituer le contexte à peu près tel qu'il était. Il s'agit d'une prière à Dieu pour obtenir, avec l'aide du Christ, de la Vierge Marie, des saints, des anges, des au-



teurs sacrés, des prophètes, des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges et de tous les membres de la cour céleste, le pardon et les joies éternelles, à l'heure de la mort. Cette prière, par son caractère à la fois naïf et élevé, constitue un morceau intéressant de la prose sacrée, sinon liturgique.

» L'endroit où a été trouvée la pierre n'est pas éloigné de la cathédrale, et je conjecture qu'elle ornait, avant les dévastations de nos guerres religieuses, la chapelle des Morts, de la basilique romane. Le texte a été probablement composé par quelque personnage du clergé nimois.

» Quoi qu'il en soit, voici la lettre, ou, à son défaut, le sens de l'invocation, tels qu'ils ont pu être arrachés à la pierre, devenu mystérieuse à force d'être foulée sous les pas :

- 1 [Domine, qui] ad esse non dedi-
gnaris
- 2 [] sa s et cui nunquam
- 3 [] adesto in dicationi-
- 4 bus [Chr]isti tui, sanctissime pa-
- 5 stor [prec]ibus gloriose Virginis
- 6 Marie [] omnium que sancto-
rum, ange-
- 7 lorum, [scriptorum sacr]a[rum p]agina-
rum, propheta-
- rum, apostolorum,
- 8 martyrum, confessorum, virginum et om-
nium civium super-
- 9 norum [celestis curie, dans nobis] veniam
et gaudia
- 10 tua perpetua, [quando linque]mus presens
seculum,
- 11 mirandâ letitiâ [pre]electorum, jam exutos
corpore
- 12 suscepto, nos indue, paternitatis clemen-
tiâ. Amen.

M. Clauzel présente ainsi, en troisième lieu, son rapport sur le volume de poésies de M. François Dejoux :

Blanchefleur. — La Riviera.

Messieurs,

« Vers la fin de juillet dernier, à la veille de nos vacances, il nous est arrivé, d'envoi (selon la brève formule commerciale) de M. Léon Vanier, éditeur à Paris, deux exemplaires d'un volume de poésie, coquettement, presque luxueusement imprimé, et tout récemment paru: un exemplaire à l'adresse de l'Académie, un à l'adresse particulière de son secrétaire perpétuel, sans autre avis, sans aucune dédicace. Le titre : *BLANCHEFLEUR. — LA RIVIERA*; l'auteur : *François Dejoux*.

» A défaut d'autre indication, ce nom, que ma mémoire conserve et qu'elle me rappelait comme celui d'une famille nimoise ou ayant plus ou moins longtemps habité notre ville, méridionale en tout cas, ce nom seul, et cela me suffit, me parut expliquer l'hommage qu'indirectement nous recevions.

» Personnellement flatté, je coupai vite les feuilles de mon livre et le parcourus rapidement, pour le goûter d'abord, disposé à le savourer ensuite, et résolu enfin à vous en rendre compte et à le louer devant vous, ainsi que me semblait m'y convier l'envoi spécial qui m'avait été fait.

» Hélas! si c'est inconsciemment ou innocemment que l'expéditeur a mis ce volume entre mes mains, il y a là une coïncidence malheureuse. Si c'est pour m'attendrir et me capter qu'il m'a fait cet hommage, il y a, je ne dirai pas, si vous le voulez ainsi, une impertinence, quelque juste que l'expression me paraisse et quelque méritée la qualification, mais une grave, une impardonnable imprudence.

» Je vais, en effet, directement à la table et je reconnais tout de suite les titres d'un charmant petit volume dont je vous ai entretenus,

à la séance du 4 juillet 1891, sous un autre nom d'auteur, titres tellement caractéristiques dans leur individualité que leur mise au jour est, à mon sens, une création et ne peut se répéter, se reproduire exactement sous diverses plumes par le seul effet du hasard ou le simple jeu des coïncidences ; titres tellement personnels dans leur suite et leur ensemble que ce tout forme certainement une spécialité ; de telle sorte que leur appropriation au profit de celui qui les a le premier trouvés et employés me paraît certaine et incontestable.

» Cependant, comme la mauvaise foi ne se présume pas, ainsi que nous l'admettons au Palais, je me disais, sans absoudre complètement l'auteur de ce premier empiètement sur l'héritage d'autrui, dont il aurait dû, c'est manifeste, avertir le lecteur, si la copropriété ou l'usage lui avait été cédé, si la tolérance lui avait été accordée par son voisin, je me disais que ce poète avait sans doute essayé de nouvelles variations sur des thèmes anciens ou déjà connus. Cela se fait (et se voit) souvent, à condition de citer l'auteur dont on reprend, travaille et transforme la pensée, et d'indiquer la part de chacun dans l'œuvre commune. L'imitation n'exclut pas la création. La Fontaine, M. Bigot n'en sont pas moins des créateurs pour avoir suivi Esope et Phèdre.

» Je cours à l'exécution, au développement, et, sans autre surprise que celle de constater une pareille audace chez ce prétendu nourrisson des Muses, je voyage avec lui en pays entièrement connu : ici, chaque pièce, chaque page, chaque ligne, chaque mot est la répétition textuelle de la pièce, de la page, de la ligne, du mot que j'ai vus là. L'œuvre de M. F... D... est la réédition de l'œuvre de M. L... L... C'est à peine si, par intervalles, en comparant les deux volumes et en cherchant bien, on rencontre quelques rares transpositions ou interpositions de vers, quelques très peu nombreuses substitutions d'expressions, quelques insignifiants changements d'épithé-

tes, quelques variantes enfin, tandis que le plus souvent, presque toujours, les deux textes sont entièrement conformes et littéralement identiques, de manière que le dernier paru ne présente réellement qu'une nouvelle édition du premier, non point augmentée, mais tout au plus revue (et..... dirai-je corrigée ?), comme doit en donner tout écrivain qui se respecte.

» Le prodige (ce qu'en fait de *prodige* les Romains appelaient un *portentum*), le plus extraordinaire, c'est ce néophyte, emporté par sa chimère, entraîné par la facilité de la copie, lui notre compatriote, paraît-il, de naissance, de famille, d'éducation, allant, à la suite de son modèle, de sa victime, si loin de Nîmes, dans la pièce intitulée : *Mon Pays*, célébrer

De son Jura natal, montagnes, prés, sillons,
où cependant (et c'est peu engageant)

La bise s'exaspère à l'assaut de sa chambre,

comme avait dit spirituellement le premier, en véritable enfant de cette froide région.

» Mais notre beau MIDI l'a conquis si bien, quand il y a *probablement* vécu, qu'il le chante amoureusement, *semble-t-il*, dans la première partie de son volume, celle qu'il intitule (j'en ai peu trouvé de motifs) BLANCHEFLEUR. Il est vrai que l'autre l'avait chanté aussi et que le petit livre de l'autre contient une partie intitulée (ce titre se comprend et s'impose) DANS LE MIDI. Voilà pourquoi je dis *probablement* et *semble-t-il*; car les SONNETS NIMOIS d'abord, comprenant *La Tour Magne, La Maison Carrée, Les Arènes, Course de bœufs aux Arènes, Le Maset* (avec une s), *Le Pont du Gard*, puis L'OLIVIER DE LANGUEDOC, LA GARRIGUE, AU THÉÂTRE D'ORANGE, VISITE A MAILLANE, LE GRILLON, LE JARDIN DE LA FONTAINE (je cite au hasard), et le reste de celui-ci ne sont que la répétition textuelle de : SONNETS NIMOIS (le *Mazet* ici, le vrai *Mazet* par un z), et le reste de celui-là, avec un intervalle de trois ans entre les deux publications à la charge de l'un et au profit de l'autre.

» Aurons-nous après cette triste constatation la curiosité de poursuivre notre exploration et de nous aventurer dans la seconde partie ? Courage ! essayons. Elle a pour titre : LA RIVIERA ; pour épigraphe :

Sur d'antiques pensers, faisons des vers nouveaux.

Chénier avait dit :

Sur des pensers nouveaux, faisons des vers anti-
[ques.

» Notre poète ne cite pas son aïeul. Je reconnais qu'il ne le copie pas : il se contente de le retourner ; c'est assez pour mettre sa conscience en repos.

» Cette préoccupation de nous avertir, de nous affirmer qu'il va faire des vers nouveaux, quand nous avons surpris ses précédents et habituels procédés de travail, me jette en défiance. *Nimia precautio dolus*, dit l'adage de droit. Pardonnez-moi, mes chers confrères, de revenir au langage juridique : le délit que je rencontre et que je ne saurais manquer de vous dénoncer me pousse dans la peau d'un procureur. *Des vers nouveaux !* Est-ce bien sûr ? Un brave homme à qui on ne demande rien, on ne reproche rien, et qui a la conscience tranquille, ne songe pas à se défendre et ne prend point la peine de proclamer son honnêteté. Quel besoin à notre auteur de nous assurer de l'authenticité de son œuvre ?

» Cette fois, je l'avoue, ses pièces, ses vers ne me rappellent rien ; mais je ne me flatte pas de tout savoir. De ce que je ne connais pas l'original, ce n'est pas une raison pour conclure que la copie, si copie il y a, n'en est pas une.

» Pour être entièrement juste, je dois vous donner, en faveur de l'innocence actuelle de notre poète, un argument qui me paraît très sérieux, péremptoire même : notre auteur ne peut, ce semble, être assez naïf ou assez maladroit pour copier de mauvais modèles. Si donc nous trouvons maintenant de la besogne

défectueuse, nous devons la laisser sans scrupule à son compte.

» Or, cette règle posée, nous n'aurons plus rien, sur ce chapitre, à retrancher de ses prétentions. Hiatus, vers faux, rimes insuffisantes, mauvaises ou absentes, tout, maintenant, tout milite pour lui, de la première pièce à la dernière, sans exception, je crois, à moins que ce ne soit là ce qu'il appelle des *vers nouveaux*, ce qu'on nomme la *poésie nouvelle*.

» La persistance des fautes, l'amoncellement des erreurs me rendent, en effet, perplexe, en me suggérant l'idée que toutes ces incorrections sont peut-être voulues et cherchées. Dans ce cas, je me récuse : si ces lignes sont autre chose que de la prose plus ou moins régulièrement ou exactement coupée, si elles sont de la *poésie moderne, décadente* ou.... je ne sais quoi de ce genre, je confesse que je me sens incapable de la goûter et même d'y rien comprendre.

» Peut-être alors déclarerez-vous que M. F... D... (remarquez que j'ai pris soin, par indulgente convenance, de ne le nommer plus, après vous l'avoir une fois présenté) se révèle, dans sa seconde manière, comme un grand poète. Il n'en reste pas moins, dans sa première (et sa si **rapide** conversion aux nouvelles doctrines serait un stupéfiant miracle), un plagiaire certain et convaincu.

» Le plagiat est un véritable vol ; et le vol, dans son cas, n'est pas un vol simple : il s'aggrave de l'abus de confiance. S'approprier la chose d'un inconnu est assurément moins coupable que s'approprier la chose confiée par un ami.

» Or, la victime du plagiaire actuel est un officier dont j'ai dû vous glisser le nom dans l'oreille et ne vous entretenir que sous le voile de l'anonyme. Il n'avait rimé que pour lui, pour sa belle, pour ses amis. De bienveillantes, d'affectueuses indiscretions répandirent ses rimes en dehors du cercle des confidents. Un jour, impuissant désormais à les retenir, il dit :

Mes pauvres oiseaux, vous quittez le nid ?

.....

Adieu,..... troupe folle et frêle....

*.....

» Mais les règlements militaires lui interdisant toute publication, sans une autorisation spéciale, que ses rêveries ne lui paraissent pas mériter, son petit volume porte en tête cet avis prudent : « Tiré à cent exemplaires, ne se vend pas. » C'est une copie imprimée, plus rapide qu'une copie manuscrite, faite pour les parents, pour les intimes.

» Notre plagiaire a dû en recevoir un exemplaire confidentiellement. Son instinct de brebis de Panurge s'est d'autant plus facilement excité en présence de cette œuvre qu'il l'a tenue pour nécessairement ignorée du public et il a cédé sans effort et sans lutte à la funeste tentation de la lancer sous son nom dans la circulation et le commerce. Il n'a pas craint d'associer à son action téméraire et blâmable un important éditeur parisien, le faisant, tort plus grave, son complice d'autant plus aisément que, l'original n'étant point divulgué, la reconnaissance et la vérification étaient impossibles et la surprise inévitable.

» Voilà plusieurs fois, Messieurs, que la bienveillance de l'Académie est soumise à de rudes épreuves, qu'on attente à sa bonne foi et essaye d'en abuser, que sa vigilance doit se manifester et s'exercer sa justice. A plusieurs reprises, on a pour elle, ou devant elle, ressuscité des auteurs morts. Aujourd'hui, c'est pire, on dépouille un vivant, on le détrousse sous nos yeux, sans qu'il lui soit permis de crier.

» La loi impitoyable édicte des peines contre le pauvre diable que la faim torture et que l'instinct de la conservation pousse à dérober le pain qui lui sauvera la vie, aussi bien que contre l'orgueilleux qui cherche à apaiser sa soif de réputation en buvant à la coupe d'autrui. Mais si l'instinct de la conservation est

inhérent à la nature humaine, l'aspiration vers la gloire n'est point une nécessité de notre existence. Par conséquent, puisque le vol de la subsistance matérielle est condamnable, il est équitable que l'on condamne, et bien plus sévèrement, le larcin furtif de l'écrivain qui, dépouillant les ambitions de l'âme de la légitime noblesse que leur donne l'effort personnel de l'intelligence, cherche par des moyens illicites l'illustration de son nom.

» Tel est mon sentiment, Messieurs, et certainement tel est aussi le vôtre. Donc soyons francs, tout au moins, sinon rigides, avec les plagiaires. L'Académie se fera ainsi respecter, et, en se faisant respecter, elle aura la satisfaction et le mérite de faire, dans la mesure de ses moyens, respecter le bien d'autrui. »

Enfin, M. Enjalbert rend compte de la façon suivante de l'inauguration du monument ARMAND DE QUATREFAGES (dimanche 26 août 1894) à laquelle il avait été délégué par la Compagnie.

COMPTÉ-RENDU

de l'inauguration

du monument Armand de Quatrefages

Messieurs,

» Vous avez bien voulu me charger de représenter l'Académie de Nîmes à l'inauguration du monument de Quatrefages.

» Permettez-moi de vous dire un mot de la façon dont j'ai accompli ma mission et des impressions que j'ai ressenties en assistant à cette solennité.

» Les inaugurations de statues se suivent et se ressemblent.

» Pour les petites localités surtout, elles sont une occasion de fête. Depuis le gros bourgeois de l'endroit jusqu'au dernier gamin de la rue, il n'est personne dont la physionomie ne rayonne, personne dont le patriotique orgueil ne s'affirme par la toilette plus soignée, par l'attitude plus ferme, par le verbe plus haut qu'à l'ordinaire. Pour le quart d'heure, la modestie est une denrée qui n'a pas cours : chacun n'a-t-il pas sa part de la gloire du héros du jour ?

» Puis, voici le défilé des autorités. La fanfare du lieu les précède. On peut être certain que, quelque criards que soient les cuivres, quelque aigres que soient les clarinettes, le journal de l'arrondissement aura un mot aimable pour l'excellente musique qui a bien voulu rehausser par son harmonieux concours l'incomparable éclat de la fête. Et, au fait, les cœurs sont si bien disposés que nul ne songe à se plaindre ni de l'âpreté de quelques sons, ni du caractère éminemment hasardeux de certains accords.

» Mais voici l'heure solennelle : l'estrade officielle est surchargée. Les uniformes administratifs étalent leurs broderies ; les frac académiques que l'on a si rarement l'occasion de contempler font sensation au milieu de la foule, quelque peu banale, des habits noirs. Les yeux s'écarquillent ; les prunelles s'allument ; une curiosité insatiable se trahit sur tous les visages... Patience ! les flots d'une éloquence à haute pression ne tarderont pas à submerger et à amortir l'enthousiasme des plus exaltés. C'est qu'ici tout orateur est rigoureusement tenu d'être lyrique et solennel. Un mot gracieux appelant le sourire constituerait une impardonnable inconvenance. Il est vrai qu'on célèbre le souvenir d'un mort... Vous l'avouerez-vous ? Je me suis parfois surpris à regretter, dans ces circonstances quelque peu lugubres, de n'avoir jamais pu assister à l'inauguration de la statue d'un vivant comme sous l'empire romain. Je

me figure, car ma science n'est pas assez étendue pour me permettre d'aller y voir, que là le style était moins tendu, les discours moins pompeux, les visages plus épanouis. Dieu me garde pourtant, pour me ménager quelques agréments passagers, de demander l'institution de la statue contemporaine de son modèle. L'abus serait trop près de l'usage par le temps d'égalité qui court et bientôt, ni les carrières du Carrare, ni les mines de cuivre de l'univers ne pourraient satisfaire les légitimes ambitions d'une génération statuomane.

» Mais quittons les généralités. En dépit d'inévitables ressemblances extérieures, il est, entre les cérémonies d'inauguration, des différences qui tiennent à la diversité des hommes plus ou moins illustres dont on salue l'image. Leur souvenir plane non seulement sur les notabilités de l'estrade, mais encore sur la foule qui, d'instinct, reflète quelque peu l'esprit et le caractère de son héros.

» Eh bien, je puis dire que le 26 août, à Valeraugue, on sentait qu'on rendait hommage non seulement à un savant illustre, mais aussi à un homme droit, honnête et bon. La vie de Quatrefages fut, en effet, une noble vie. Disciple de la vérité, il n'hésita pas, dès sa jeunesse, à tout lui sacrifier, même, je devrais dire : surtout, son intérêt. Certes, ils durent le prendre en pitié, les habiles, en le voyant abandonner à 25 ans une position assurée et exceptionnellement lucrative pour aller végéter à Paris. Pour lui, il se sentait amplement dédommagé, en cultivant les sciences naturelles, sous la direction des plus grands maîtres de l'époque, avec autant d'ardeur que de sagesse. Au début, son chemin fut parfois rude; mais il le parcourut avec un indomptable courage. Il aima, il chercha la vérité sans arrière pensée et peut-être, si quelqu'un des utilitaires dont je parlais tout à l'heure et qui l'aurait blâmé jadis avait assisté à son triomphe posthume, la parole du Christ, légèrement détournée de son sens littéral, il est vrai, lui serait-elle reve-

nue en mémoire : « Celui qui veut sauver sa vie » la perdra, mais celui qui la perdra pour l'amour » de moi la retrouvera. »

» Pour louer un tel homme, il fallait des paroles austères et fortes. Elles n'ont pas manqué à l'inauguration de ce monument dû au ciseau savant et gracieux de l'un de nos confrères, M. Morice.

» L'un des fidèles disciples de Quatrefages, l'académicien Milne-Edwards, rendit à la mémoire de son maître l'hommage que ce maître eût pu rêver. Chemin faisant, il flagella le transformisme avec une telle verdeur que je regrettais presque que le transformisme n'eût pas là un représentant disposé à croiser le fer avec ce rude champion. M. le Dr H. Amy, successeur de Quatrefages dans la chaire d'anthropologie au Muséum, caractérisa d'une façon magistrale l'esprit scientifique et la méthode de son prédécesseur. MM. Gaussorgues et Silhol souhaitèrent éloquemment la bienvenue aux savants français et étrangers qui avaient répondu à l'appel du comité. M. Teissier du Cros avait eu l'excellente idée, puisant à pleine main dans une correspondance familière poursuivie pendant des années entre les parents de Quatrefages et un de ses aïeux, de nous initier aux mœurs intimes de ce milieu si sain et si pur. Là, on est austère sans raideur, gai sans légèreté, ironique sans amertume. Là, le devoir n'est jamais discuté, mais toujours accompli. Certes, sans instituer un déterminisme aussi rigoureux que celui de Taine, on est heureux, en remontant de l'effet à la cause, de constater que la race, l'éducation et surtout l'exemple concourent pour une très large part à la valeur morale de l'homme. Que cet homme devienne un savant : vous pouvez être sûr que la dignité de son caractère demeurera à la hauteur de son savoir.

» A Valleraugue comme ailleurs, les discours furent nombreux. Votre délégué dut prendre la parole le quatorzième. Il est vrai que notre gracieux président, M. le doyen Darboux, me

dit, après la cérémonie, qu'il m'avait refoulé si loin parcequ'il croyait que je devais dire des vers. Il m'avait sans doute confondu avec l'un de nos membres correspondants, M. le pasteur Février qui nous lut d'une voix vibrante et d'un accent convaincu trois sonnets fortement burinés, à la coupe toute moderne et dont le faire nous rappelle celui de José-Maria de Hérédia.

» Jugez, Messieurs, si, après le copieux défilé oratoire dont je ne vous ai donné qu'un très faible aperçu, je m'applaudis d'avoir eu la prudence d'être court. Je m'en félicite encore ce soir, car, après m'être par trop oublié en laissant courir ma plume à votre intention, je ne me pardonnerais pas de vous infliger une longue harangue. Voici donc ma petite allocution :

» Messieurs,

» Un sœur cadette ne saurait, même par modestie, se désintéresser des succès et des gloires d'une grande sœur aînée. Ces succès sont pour elle un sujet d'intérêt et de joie ; ces gloires sont une cause de fierté.

» Ayant l'honneur de représenter ici l'Académie de Nîmes, je n'ai pas cru pouvoir me taire : mon silence eût trahi la bienveillante confiance de mes confrères. Notre compagnie n'a-t-elle pas, en effet, le devoir de relever tout événement notable se produisant autour d'elle dans le domaine des arts, des lettres ou des sciences et d'y applaudir ?

» L'évènement qui nous rassemble nous inspire un légitime orgueil. Il exalte notre patriotisme local sans porter la moindre atteinte à notre patriotisme national, puisque le héros de cette fête que nous revendiquons de par sa naissance, la France le revendique de par sa science et de par son talent.

» Il nous est doux, devant cette image fidèle, d'évoquer le souvenir du savant illustre, de

l'homme excellent, du spiritualiste convaincu qui vit toujours dans les merveilles dont, par un infatigable labeur, il arracha le secret à la nature, d'incontestables manifestations de la puissance et de la sagesse du Créateur.

» Au nom d'une branche de la famille dont je ne saurais oublier que je suis ici le représentant, comme au nom de l'Académie de Nîmes, je salue d'un cœur ému et avec un respectueux enthousiasme ce monument destiné à perpétuer dans le Gard la glorieuse mémoire d'Armand de Quatrefages. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 17 novembre 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; Verdier, Doze, Bondurand, Clavel, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Estève, de Curières de Castelnaud, Bruneton, Edmond Falgairolle, Allard, Daudet, abbé Durand, Rocafort, Barral, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications transmises, depuis cette date, par les sociétés correspondantes.

Il y faut ajouter les hommages suivants envoyés par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux Arts :

CATALOGUE DES MANUSCRITS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE FRANCE :

1^o *Paris*. — *Bibliothèque de l'Arsenal* (tome 9^e) : Table générale des Archives de la Bastille A — K.

2^o *Départements*. — Tome XXIII. — Bordeaux.

3^o *Départements*. — Tome XXV. — Poitiers — Valenciennes.

Passant aux lectures à l'ordre du jour, l'Académie entend d'abord le rapport suivant de M. Mazel sur l'ouvrage offert par M. Torcapel, *membre non résidant* (procès-verbal du 2 juin 1894), sous ce titre :

Le plateau infra-crétacé des environs de Nîmes.

« En lisant avec l'attention qu'elle mérite cette monographie due à la plume de notre honorable confrère, je n'ai pu m'empêcher de regretter l'absence, au sein de notre Compagnie, d'un membre au courant des dernières découvertes géologiques et partant plus apte que moi à vous exposer, en termes clairs et précis, l'état actuel de la question en ce qui concerne notre contrée.

» Que de changements en effet dans les données de la science si je me reporte, je ne dirai pas à mes souvenirs scolaires, mais seulement à 20 ans en arrière du temps actuel ! A cette date le tableau des principales stratifications sédimentaires renfermait à peine vingt-huit noms. Pour s'en assurer il suffit de consulter les livres classiques de l'époque. Un peu plus tard, ce chiffre s'est accru sensiblement et moi-même j'ai fait rédiger, après informations sûres, un relevé des dépôts classés vers 1873, et atteignant le nombre de trente-cinq.

» La carte d'Emilien Dumas, à laquelle il faut jusqu'à nouvel ordre s'en référer quand il s'agit de la géologie du Gard, n'offre qu'une seule teinte pour l'ensemble du terrain aux environs de Nîmes. C'est à peine si dans son texte le savant géologue a indiqué sommairement quelques rares assises réparties çà et là à la surface du plateau. Il y a eu de sa part et chez ses continuateurs quelques erreurs faciles à comprendre et qui leur ont fait attribuer, jusque dans ces derniers temps, à l'étage néocomien inférieur des couches puissantes qui ont été rangées de nos

jours dans sa partie supérieure, celle que nous appellerons avec d'Orbigny l'étage urgonien.

» Il appartenait à notre distingué confrère, au cours de ses explorations pour le service de la carte géologique de la France, d'établir d'une façon plus complète, sinon définitive, la structure du plateau de Nîmes.

» Ce plateau, dont l'altitude varie de 110 à 140 mètres, coupé d'ailleurs de failles nombreuses dont les plus importantes constituent le cours du Gardon, la gorge de Saint-Bonnet et les Cadereaux de Nîmes et de Saint-Césaire, ce plateau commence vers l'est à Meynes et à Sernhac, se creuse au nord en lit pour le Gardon depuis Remoulins jusqu'à Dions, s'infléchit à l'ouest vers La Calmette, Gajan, Saint-Mamert, Montpezat, Souvignargues, Sommières et Junas et se termine au midi par une ligne qui passant à Aubais, Mus et Vergèze, suit la direction du Vistre à distance et par Milhaud, Nîmes, Saint-Gervasy et Bezouze va rejoindre et se souder au faite qui s'étend de Lédénon à Sernhac.

» Voici comment M. Torcapel établit les diverses assises qui entrent dans sa constitution. Il en dénomme cinq principales dont il indique les caractères distinctifs avec les points où on les observe.

» Ce sont, immédiatement au-dessus des dernières couches du terrain Jurassique, c'est-à-dire à la base du terrain crétacé :

1° Le Valenginien.

2° L'Hauterivien qu'il divise en Hauterivien inférieur, moyen et supérieur, division qui me paraît compliquer un peu son exposition.

3° Le Cruasien, au dessus de l'étage précédent.

4° Le Barutélien que d'autres géologues ont appelé Barrémien.

5° Le Donzérien ou Urganien d'Orbigny.

— » Le Valenginien est le terrain le plus ancien par conséquent le plus inférieur que l'on observe sur notre plateau et aux environs de Nîmes. Il est formé de marnes grises ou bleuâtres, schistoïdes, coupées dans leur par-

tie supérieure seulement par des couches de calcaires marneux. Ces marnes forment le fond de la cuvette de la Vaunage et on ne les trouve que là. On leur donne une épaisseur de 100 mètres. Les espèces caractéristiques de cette première assise sont le *Belemnites latus* et l'*Ammonites neocomiensis*.

— » L'Hauterivien, lui, mesure, à ce qu'on assure, 350 mètres d'épaisseur. Il est constitué principalement par des bancs de calcaires tantôt bleus à l'intérieur, le plus souvent jaunâtres ou d'un gris terne, assez compactes, séparés par des couches de marne grise ou jaune et parfois nodulaire. On le rencontre à Aujargues, à Langlade, à Calvisson, à Nages, où il a servi à édifier les murs de l'*Oppidum* celtique. A Nîmes, il forme les carrières de la route d'Uzès, près du mas d'Alexis, le banc de la pierre à chaux exploitée par M. Martin, vers les trois ponts, et se retrouve dans la plupart des murs et clapiers qui séparent les mazets dans nos garrigues. La route de Sauve jusqu'à Parignargues, la plus grande partie du plateau qui relie cette route aux crêtes de la Vaunage sont dans l'Hauterivien. En géologie ces assises sont connues sous les noms de Marnes et Calcaires à *Ammonites radius*, *Nautilus neocomiensis* et *Crioceras Durali*, etc.

— » Au dessus de l'Hauterivien, nous trouvons de gros bancs de calcaires rocheux, réguliers, compactes, gris-bleu ou blanc-jaunâtre, dont l'assise traverse le Gard et s'étend jusque dans l'Ardèche. C'est le Cruasien de M. Torcapel et dont il évalue la puissance à 150 mètres de profondeur.

» Ils constituent le rocher de la Fontaine, les monts d'Haussez, Duplan, et Cavalier, les collines de Saint-Césaire, le coteau des Capitelles et de Saint-Gervasy. C'est dans ces calcaires que sont ouvertes les carrières de la pierre dite *Roquemaiillère* de la route d'Alais, de Bourillon au nord de la Tourmagne et des

moulins à vent, au pied de l'oratoire de Saint Baudile.

» On y trouve, en fait de fossiles, le *Nautilus plicatus*, l'*Ancylocera Matheroni*, le *Nemausina neocomiensis*, etc.

— » Le Barutélien, que d'autres géologues ont appelé Barrémien, paraît ensuite avec une épaisseur moyenne de 320 mètres. Il est peu riche en fossiles et je ne lui en connais pas de spécialement caractéristiques entre tous ceux dont on a relevé les noms. Le plus remarquable est l'*Ammonites difficilis* d'Orbigny.

» L'étage Barutélien forme le plan de la Fougasse, les carrières de Barutel — que les cours de l'École des Mines, à Alais, plaçaient il y a quinze ans dans le Miocène ou Falunien, — la plus grande partie du vaste champ de tir de Massillan, les vallons de Poulx, Cabrières et Saint-Bonnet. Aux alentours de Besouce et Lédenon on a beaucoup de peine à saisir la séparation du Barutélien et du Donzérien qui lui est superposé.

— » Le Donzérien n'est autre que l'Urgonien d'Orbigny, le calcaire à *Chama* (ou *Requienia*) *ammonia* et à *Ostrea aquila*. Il représente le 4^e étage néocomien d'Emilien Dumas. Sa puissance n'a pas moins de 500 mètres d'épaisseur. C'est le plus ordinairement un calcaire compacte, çà et là à grains fins et constituant alors de belles pierres de taille, comme celles de Lens.

» Cette assise forme l'étroit défilé que le Rhône s'est creusé entre Viviers et Donzère. Il forme aussi les gorges abruptes dans lesquelles coule le Gardon entre Dions et Remoulins.

» Telle est la physionomie du plateau de Nîmes. On y chercherait vainement des traces des dépôts secondaires, au nombre de cinq au moins, qui ont succédé à l'Urgonien. Çà et là on rencontre des dépôts, par lambeaux et par plaques, appartenant au terrain tertiaire : A. dépôts lacustres de l'Eocène au sommet et sur la pente nord du Puech d'Autel par exem-

ple ; B. dépôts miocènes de mollasse marine à Aujargues ; C. Marnes et sables jaunes subapennins ou pliocènes dans le creux de la Vaunage et au pied méridional du Mont Duplan.

» Il convient de mentionner ensuite les alluvions pliocènes, selon les uns, quaternaires suivant les autres, qui forment les immenses remblais de cailloux roulés de la Costière, depuis Bellegarde jusqu'à Vauvert, avec une hauteur moyenne de 120 mètres et encore cette assise de conglomérat jaunâtre appelé *sistre*, sorte de brèche d'une dureté extrême et qu'on trouve dans une grande partie du sous-sol de la ville. Ces derniers dépôts ont commencé à se former, dit-on, lorsque le Rhône a abandonné son ancien lit de la plaine du Vistre.

» Je ne parle pas des alluvions récentes qui remplissent le fond de la Vaunage et constituent les lagunes d'Aiguemortes, la Camargue et la Vistrenque.

» Tout cela prouve que notre sol Nimois a été fortement et à plusieurs reprises bouleversé. Il y a eu ici, à un moment déterminé, très probablement vers le milieu de la période crétacée, un bombement ou soulèvement primitif à axe dirigé E. O., apparenté avec celui du pic Saint-Loup et autres encore. Ainsi s'explique, sur notre plateau, l'absence de tout dépôt marin appartenant au Crétacé moyen et supérieur.

» Plus tard, vers le milieu de l'éocène, et plus tard encore vers le miocène, après la mollasse, se sont produits des affaissements, d'où l'apparition des dépôts lacustres mentionnés plus haut et la formation du bassin de Montpezat.

» Enfin un relèvement du sol s'est produit à l'époque pliocène, ce que démontrent l'absence des dépôts de cet âge et le redressement de la mollasse à l'intérieur du plateau. C'est cet exhaussement qui a produit les nombreux ravins actuels et le creux de la Vaunage avec le bassin du Rhône. C'est à lui encore qu'il

faut attribuer l'apparition de nos Cadereaux divers et la physionomie actuelle du plateau dont il vient d'être question ici.

» Il ressort de cet exposé sommaire que notre sol Nimois et suburbain a sûrement une antiquité des plus respectables. Et lorsque les érudits, si méritants d'ailleurs, s'en viennent nous entretenir de nos ancêtres Gréco-romains, supputer l'apport des Phéniciens à notre civilisation naissante et remontant plus haut encore s'efforcent de débrouiller un peu le chaos des invasions Celtiques et Ibériennes, les géologues sont-ils toujours mal inspirés s'ils traitent leurs récits d'enfantins ?

» Non certes, si l'on se préoccupe par dessus tout de l'âge et des Révolutions du Globe autrement dramatiques que les changements apportés, par le choc de peuples en lutte les uns contre les autres, dans le cours de la période historique.

» L'imagination se perd dans la supputation du nombre et de l'importance des cataclismes par lesquels a passé notre planète. Et quels siècles, par exemple, n'a-t-il pas fallu pour constituer la série animale, carboniser les forêts anté-diluviennes de notre région, façonner et polir les cailloux roulés de la Costière ou bétonner les immenses dépôts de ce conglomérat indestructible qui forme, sous le nom de poudingue ou sistre, une grande partie du sous sol de notre cité ?....

» Quoiqu'il en soit retenons bien que ce modeste coin de terre où nous sommes attachés et dont je n'ai dû aborder les origines premières qu'avec une grande réserve, cette modeste région, théâtre et témoin vivant encore des plus grands événements, se recommande de plus en plus à nos études. Qu'il me soit permis de lui dire avec le Poète :

« *Salve, magna parens frugum, dilectissima tellus, magna virum.* »

» Je n'ose ajouter : « *Tibi res antiquæ laudis et artis ingredior* » ; et je m'arrête. »

M. Clauzel donne ensuite connaissance de fragments de sa notice biographique sur *Jules Duprato*, compositeur, originaire de Nîmes (20 août 1827) et décédé à Paris, le 20 mai 1892.

La communication de M. Clauzel comprend la période qui va de la naissance de notre compatriote à 1863, année de la première représentation de son opéra comique, *La déesse et le berger*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 1^{er} décembre 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; Bigot, Lenthéric, Verdier, Doze, Bondurand, Simon, abbé Goiffon, G. Fabre, Maurin, Comte de Balincourt, Bardon, Estève, Bruneton, abbé Julien, Edmond Falgairolle, Reinaud, Allard, Daudet, abbé François Durand, Barral, *membres résidants* ; Prosper Falgairolle, *membre non-résidant* ; Clauzel, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le relevé des envois reçus des Sociétés correspondantes dans la quinzaine écoulée.

Sont offerts en hommage à l'Académie les ouvrages suivants :

1^o BATISTO BONNET : *Un paysan du Midi*. — 1^{re} série : *Vie d'enfant*. — Traduction et présentation par ALPHONSE DAUDET.

2^o ALEXANDRE DUCROS : *Enfin!!!* à propos patriotique en un acte et deux tableaux.

3^o ALFRED THOMEREAU : *Quelles sont les limites de l'intervention de l'Etat en matière d'assurances ?*

4^o ALFRED DE COURCY : *De l'Assurance par l'Etat*.

M. le Secrétaire donne communication de la lettre suivante du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (circulaire n^o 2) :

Palais-Royal, le 25 novembre 1894.

« Monsieur,
« Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annon-

cer par ma circulaire du 15 juin 1894, un arrêté ministériel fixe au mardi **16 avril 1895** l'ouverture de la 19^e session des sociétés des Beaux-Arts des départements.

» Les séances auront lieu du mardi 16 au vendredi 19 avril. La séance générale est fixée au 20 avril.

» Les manuscrits seront reçus à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, n^o 3, jusqu'au **10 février inclusivement**. Passé ce délai, aucun travail ne pourra être soumis à l'examen du Comité.

» Le grand nombre des communications m'oblige à rappeler aux auteurs qu'il leur est accordé vingt minutes au plus pour lire ou résumer leurs travaux. **Les mémoires qui, à l'impression, exigeraient plus de vingt pages du format du compte rendu devraient être l'objet de suppressions qui seraient demandées aux auteurs avant la mise sous presse.**

» Comme je vous l'ai fait savoir, les cartes d'invitation et les lettres de parcours sur les chemins de fer seront envoyées aux seules personnes nominativement désignées par les présidents des sociétés des départements et aux membres non résidants ou correspondants du Comité des sociétés des Beaux-Arts *qui auront exprimé l'intention formelle de prendre part à la session.*

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.*

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Directeur des Beaux-Arts,

H. ROUJON.

Sur la proposition de M. le Secrétaire, appuyée par M. le Président et par M. Maurin, l'Académie nomme une commission, qui est

adjointe au bureau, pour s'occuper de diverses questions intéressant la Compagnie. Elle est composée de MM. Bondurand, de Balincourt, de Castelnau, Bruneton, *membres résidents*, et Prosper Falgairolle, *membre non résident*. Elle se réunira le jeudi 6 décembre courant, à 5 heures du soir.

M. le Secrétaire a reçu de M. de Saint-Venant, correspondant à Uzès, inscrit en tête de l'ordre du jour de la présente séance, une lettre, en date du 29 novembre écoulé, par laquelle ce confrère l'informe que « des inquiétudes de famille l'empêchent de s'absenter » présentement..... Il me sera impossible, à mon regret, ajoute M. de Saint-Venant, d'aller à la séance de l'Académie, samedi, comme je l'avais projeté. J'espère que ce n'est que partie remise et que les questions ne feront que gagner à être plus mûries. Je vous promets de vous destiner ma petite étude historique sur les *Reliques gauloises de la région*. Veuillez croire, etc..... »

M. Edmond Falgairolle a ensuite la parole pour la lecture de son Mémoire sur *Une expédition française à l'île de Madère, en 1566*.

M. Bruneton lui succède et communique ses très intéressantes notes sur la *Bretagne et Jersey*.

Enfin, M. Bondurand donne connaissance, dans les termes suivants, d'une *Inscription du XIII^e siècle* :

« Le 20 novembre 1894, en démolissant, dans la cella de la Maison-Carrée, un remplissage de maçonnerie destiné à servir d'appui à des fragments sculptés antiques, on a mis au jour une inscription de la fin du XII^e siècle ou du commencement du XIII^e. Elle est composée de six lignes, toutes incomplètes à gauche, mais se restitue sans peine de la façon suivante :

[...] III : KL : JANUARIII
[ob]IIT : VILELMUS
[Gi] ou [Im]BERTUS : DE LA
[sp]EIRAS : QUOD
[es] : FUI : QUOD : SU^m
[eris] : MEMento : MEI.

Le ...III des calendes de janvier
est mort Guillaume
Gibert ou Imbert de La-
speires. Ce que
tu es, je l'ai été ; ce que je suis,
tu le seras. Souviens-toi de moi.

» Je n'apprendrai rien à l'Académie en lui disant que le nom de Laspeyre est encore aujourd'hui porté à Nîmes. Les siècles l'ont légèrement francisé dans la syllabe finale, mais l'article roman est resté le même. »

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à une prochaine réunion.

Avant de se séparer, l'Académie constate, à l'expiration du délai des présentations pour trois places de Membres non résidants, que la dernière inscription de candidature est datée du 17 novembre dernier. Elle fixe, en conséquence, l'élection au 15 décembre courant (art. 22 du règlement).

La séance est levée.

Séance du 15 décembre 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président* ; Bigot, Lenthéric, Verdier, Bondurand, Clavel, Simon, abbé Goiffon, G. Fabre, Maurin, comte de Ballincourt, Bardon, marquis de Valfons, Benoît-Germain, Estève, de Curières de Castelnaud, Bruneton, abbé Julien, Enjalbert, Emile Reynaud, Allard, Daudet, abbé François Durand, Rocafort, Barral, *membres résidants* ; Clauzel, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne le relevé des publications périodiques transmises depuis cette date par les Sociétés correspondantes.

Il faut y ajouter les hommages suivants :

1^o CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE MONTPELLIER (*Musée Fabre*), par M. L. Gaudin (*Supplément par ordre alphabétique*).

2^o CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE MONTPELLIER (*Ouvrages légués par M. Léon Vallet*).

3^o L'ABBAYE DE FRANQUEVAUX AUX DEUX DERNIERS SIÈCLES, par M. Prosper Falgairolle, *membre non résidant*.

M. le Président est heureux d'annoncer à l'Académie que M. Deloche, *membre non résidant*, vient d'être nommé Inspecteur général des Ponts et Chaussées. La Compagnie se félicite de l'avancement mérité obtenu par ce confrère.

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre

par laquelle M. le Président de la *Société d'étude des sciences naturelles* invite les membres de l'Académie à la *23^e séance anniversaire* de cette société, qui aura lieu, sous la présidence de M. le Maire de Nîmes, le samedi, 22 décembre courant, à 8 heures et demie du soir, dans la *Galerie des Arts*. La Compagnie remarque avec plaisir qu'à l'ordre du jour de cette réunion figure une conférence, dont elle a eu la bonne fortune d'avoir la primeur, sur *l'Origine de la source de la Fontaine de Nîmes*, par M. Torcapel, un de ses membres non résidants.

M. le Secrétaire communique enfin une dépêche ministérielle, du 11 décembre courant, annonçant le rejet de la demande de subvention pour l'achèvement de la publication, par M. Bruguier-Roure, du *Cartulaire du Saint-Esprit*. « Une subvention totale de douze cents francs a, d'ailleurs, été attribuée, ajoute M. le Ministre de l'Instruction publique, à la publication dont il s'agit, et le Comité des Travaux historiques et scientifiques a été unanimement d'avis qu'elle devait être suffisante pour en couvrir les frais. » M. le Secrétaire fait remarquer que les frais s'élèvent actuellement à 1,500 fr. et atteindront 1.850 fr. avec les sept feuilles à imprimer pour l'achèvement de cette œuvre, selon les prévisions de l'auteur. Il y a donc, dans les indications et les évaluations du Comité des Travaux historiques, une erreur grave et manifeste, que M. le Secrétaire est chargé de signaler respectueusement au ministère.

Au nom de la commission, désignée dans la précédente séance, pour examiner les titres des candidats aux trois sièges vacants de membres non résidants, et qui s'est réunie le jeudi 6 décembre dernier, M. Maurin fait un rapport à la suite duquel il est procédé au vote.

Un premier scrutin est ouvert auquel prennent part 25 votants. L'unanimité des suffrages désigne M. *l'abbé Frédéric Souchard*, cu-

ré de Villeneuve-lès-Avignon, comme successeur de M. l'abbé Blanc, décédé.

Un deuxième scrutin, à l'unanimité de 26 votants, un nouveau membre étant arrivé, donne pour successeur à M. l'abbé Delacroix, décédé, *M. l'abbé C. Nicolas*, curé-doyen de Saint-Gilles, chanoine honoraire.

Enfin, un troisième scrutin est ouvert ; 26 votants y prennent part. *M. Edouard Lugol*, président de l'Union des Associations agricoles du Sud-Est, ayant obtenu 26 voix, est, à son tour, proclamé élu. Il remplacera M. Léonce Curnier, décédé.

M. Maurin demande et obtient la parole pour rendre compte des idées échangées dans la Commission du 6 décembre courant au sujet de la marche et de l'intérêt de l'Académie. Il dépose, en conséquence et comme suite à cet échange de vues, une double proposition.

La première, revêtue de sa signature et de celles de MM. Mazel et Clauzel, conformément aux prescriptions de l'art. 83 du règlement, a pour objet de supprimer, dans l'art. 10 de ce règlement, les mots : « Sous la seule » condition de n'être pas domiciliés dans la » ville de Nimes » ; et de rédiger ainsi l'art. 60 : « Les membres des commissions seront » désignés par l'Académie. »

La seconde est relative à la situation financière de la Compagnie. M. Maurin demande d'avancer la nomination de la commission de comptabilité, afin que celle-ci puisse opérer immédiatement et préparer dans le plus bref délai un projet de budget pour l'année prochaine.

Après un échange d'observations entre divers membres sur ces propositions et la motion de M. Simon de nommer pour ces deux objets deux commissions différentes, l'Académie décide qu'une seule commission sera saisie et désigne pour en faire partie les membres déjà nommés dans la précédente séance, celle du 1^{er} décembre courant.

Passant aux lectures à l'ordre du jour, l'Académie entend d'abord le très-intéressant travail de M. Rocafort sur « *Le Jardin d'Epicure* » OU LE SCEPTICISME DE M. ANATOLE FRANCE. Elle apprend avec plaisir que cette étude paraîtra prochainement dans une revue locale, la *Revue du Midi*.

M. G. Fabre donne ensuite connaissance de son mémoire sur

Les Ouvrages de M^{me} Agénor de Gasparin.

Il s'exprime ainsi :

« Le 16 juin 1894 s'éteignait au Rivage, près de Genève, à l'âge de 81 ans, une femme qui a tenu, dans le monde des lettres, une place fort honorable, Madame la comtesse Agénor de Gasparin. L'originalité de son talent, l'élévation de son caractère, la valeur tout à fait exceptionnelle de ses œuvres commanderaient déjà notre attention ; mais les liens étroits de parenté qui l'unissaient à plusieurs familles Nimoises lui confèrent pour ainsi dire droit de cité au milieu de nous et justifieraient, s'il en était besoin, l'étude que je vous propose des ouvrages écrits par sa vaillante plume.

» Ces ouvrages nombreux et variés peuvent se diviser en catégories très distinctes : Etudes didactiques, travaux de fantaisie, voyages, traductions et œuvres poétiques, telle est la classification qui me paraît leur convenir.

» La première catégorie se compose de dix volumes dont voici l'énumération : *Quelques défauts des chrétiens d'aujourd'hui*, *Des corporations monastiques au sein du Protestantisme français*, *Lettres sur l'institution moderne des sœurs et frères protestants*, *Le mariage au point de vue chrétien*, *Les Horizons célestes*, *Les tristesses humaines*, *Jésus*, *Sept hommes*, *Quelques pensées*.

» La seconde catégorie renferme sept volumes ou brochures qui ont pour titres : *Allons faire fortune à Paris*, *Il y a des pauvres à*

Paris.... et ailleurs, Un livre pour les femmes mariées, Les Horizons prochains, Vesper, Camille, Dans les prés et sous les bois.

» La troisième catégorie comprend douze volumes, plus une brochure intitulée : *Souvenir d'un spiritualiste à l'exposition de 1855*. Les autres ouvrages s'appellent : *Voyage d'une ignorante en Italie, Journal d'un voyage au Levant, A travers les Espagnes, A Constantinople, Au bord de la mer, Andalousie et Portugal, La bande du Jura*, 4 volumes délicieux ayant pour sous-titres : *Les prouesses, Premier voyage, Chez les Allemands et chez nous, A Florence*.

» La quatrième catégorie se compose de traductions, ayant pour titres principaux : *Un héros, Le masque arraché, La grande armée des misérables*.

» Enfin, ayant voulu s'essayer à la poésie, l'auteur nous offre deux volumes dont l'un, le plus connu, porte ce titre pittoresque : *Edelweiss*.

» Vous le voyez, c'est là pour une femme, ce serait même pour un homme une œuvre grande et variée. Aussi n'ai-je point l'ambition de faire devant vous une étude complète des productions qu'elle nous laisse. Je voudrais simplement vous dire quelques mots d'appréciation générale sur les catégories diverses où j'ai, sans trop d'efforts, essayé de les faire entrer.

» Même je laisserai de côté, sans m'y attarder, les derniers numéros de ma classification, les traductions, les œuvres poétiques.

» Ces dernières sont un essai sans aucune prétention ; elles ne font pas corps avec les autres œuvres. La tentative assurément n'est pas dépourvue de mérite, mais on ne peut s'y arrêter pour apprécier notre auteur.

» Quant aux traductions, l'idée qui les fit naître est digne de tous les respects. Cette classe d'ouvrages correspond au moment où Mme de Gasparin, brisée par la douleur de la perte de son mari, renonce à toute ambition, à tou-

te gloire littéraire. Elle semble ne plus vouloir convier le public à des œuvres originales ; mais désireuse d'être utile, elle traduit, en se couvrant d'un anonymat plus rigide et plus épais encore que dans ses publications précédentes, quelques livres anglais qu'elle juge excellents. On reconnaît bien là sa manière très personnelle ; mais enfin justement parce qu'elle nous donne, en la revêtant de sa forme, une autre pensée que la sienne, ce n'est pas là que nous pourrions chercher vraiment à la connaître.

» Ce qui est elle tout à fait, ce sont les publications que j'ai appelées didactiques. Parmi celles-là, trois surtout, *Les Horizons célestes*, *Les Tristesses humaines*, *Jésus*, attirent notre attention. Elles nous permettent de voir le fond de sa pensée ; elles nous livrent sans ambages la trame même de sa foi. Oui, sa foi ; je le dis d'abord, car M^{me} de Gasparin est avant tout une croyante, et j'ajoute qu'elle est ou plutôt prétend être une croyante d'impression, non de réflexion ou d'étude. « Ne vous méfiez pas de moi, dit-elle dans l'un de ses livres, je ne suis pas un théologien. » Grand merci pour les théologiens, et ils pourraient peut-être lui en vouloir un peu, si elle ne prenait soin dans un autre moment de faire d'eux un magnifique éloge. Rien n'est plus curieux d'ailleurs que les opinions professées dans le monde religieux à l'endroit de la théologie ; la limite est si peu tranchée entre cette science et la religion qu'on la franchit sans qu'on s'en rende compte. La théologie ! Allons donc, personne n'en veut faire..... et tout le monde en fait. En tout cas, que ce soit de la théologie ou non, voyons succinctement les opinions professées en ce genre par M^{me} de Gasparin.

» Sauf erreur, l'idée religieuse qui la préoccupe surtout, c'est la pensée de la vie à venir. Tout un volume, *Les Horizons célestes*, est consacré à la décrire, et très souvent elle apparaît, ici ou là, dans les autres ouvrages. Or

pour elle, comme d'ailleurs pour l'Écriture Sainte, cette vie éternelle est avant tout un don de Dieu par Jésus-Christ, et cela jette sur le Dieu de M^{me} de Gasparin ce reflet miséricordieux qui a frappé tous les critiques. L'un d'eux a dit, il y a quelques années, écrivant dans *La Revue des Deux Mondes* : « M^{me} de Gasparin n'a pas peur de Dieu » ; et ailleurs : « Elle combat la mauvaise crainte de Dieu avec une infatigable vaillance. » Disons pourtant que notre auteur n'a pas répudié les craintes salutaires, les austérités de la foi, les émotions de la vraie repentance. Elle a l'horreur du mal et l'on se tromperait étrangement si l'on pensait que sa notion du Dieu amour, que nous révèle Jésus-Christ, amoindrit la sévérité de ses exigences morales. Pour avoir combattu la crainte servile, elle n'a pas prêché la fausse indépendance ; elle n'a pas éloigné le Dieu des âmes timorées pour faire régner à sa place le Dieu des bonnes gens.

» Mais, ces réserves faites, nous pouvons dire hardiment que la religion de M^{me} de Gasparin est une religion aimable. Rien de ce qui étiole l'homme ne lui sourit ; rien de ce qui fane le cœur ne saurait lui plaire. S'agit-il de la famille ? Ne craignez pas qu'un zèle trop amer conduise l'auteur à l'indifférence ; les encouragements qui brisent l'âme ne sont point de son goût ; elle n'a aucune sympathie pour ces *pavés consolateurs* qu'une stoïque piété jette au visage. S'agit-il de la vie ? Ne craignez pas que dans son enthousiasme trop ardent elle l'oublie ou la dédaigne. S'agit-il enfin des joies de ce monde ? Pourvu qu'elles soient pures, c'est-à-dire pourvu qu'elles soient vraies, nous la verrons employer, pour décrire le rire frais, la gaieté saine et les allégresses candides, tous les charmes de son esprit et toute la puissance de son émotion.

» Mais cette émotion et cette grâce singulière éclatent aussi et surtout dans ce que j'ai nommé ses ouvrages de fantaisie, contes, nou-

velles ou récits, dont les plus connus sont *Vesper*, *Camille*, surtout *Les Horizons prochains*. Rappelons que c'est ce dernier ouvrage qui a fondé sa réputation ; elle n'a signé plusieurs livres que de ce nom : *l'auteur des Horizons prochains*. Disséquer ces publications n'est point chose aisée ; écoutez ce que l'auteur en dit et vous en jugerez. « Ce ne sont pas des tableaux, écrit-elle ; qu'est-ce donc ? Vraiment je ne sais... Chanson de pêcheur, bruissement d'aile, clarté de ver luisant, ce sera tout cela, si vous voulez. » Comment analyser ces choses ? Une chanson de pêcheur, passe encore ; mais un bruissement d'aile, mais une clarté de ver luisant, j'y renonce ; on ne m'a point appris, et cela ne figure dans aucun programme connu, à étiqueter les effluves. Les Horizons prochains, ce sont ces horizons qu'on croit toucher de la main et qui fuient, les montagnes de tout près qui s'éloignent, et aussi les rêves qui s'évanouissent, les espérances qui s'éteignent, les hommes qui s'en vont. *Vesper*, le soir, les rêveries du soir, soir de la journée et soir de la vie, toujours ce double sens, toujours cet entrecroisement poétique de la nature et de l'humanité, toujours ce quelque chose d'aérien, d'insaisissable, qu'on craint de faire évaporer et disparaître en le pressant. Quelques petits récits, sans prétention, mais pleins de charme, quelques personnages touchants, dont la fin ressemble aux lueurs poétiques du crépuscule, quelques traits de charité délicate, voilà ce que l'auteur nous offre, le tout enchâssé dans des études très fines, des descriptions délicieuses, avec un sentiment exquis de la nature, cette nature qui lui parle et lui fait trouver Dieu « dans une corolle entr'ouverte, dans le vol d'un bourdon en fête et dans un coin d'azur du ciel. »

» Mais s'il est difficile de les analyser, je veux dire un mot cependant de l'impression que ces livres nous laissent. Les descriptions, dont j'ai parlé, qu'on est parfois tenté de trou-

ver un peu longues et à propos desquelles on a reproché à l'auteur d'entasser « le Pélion de la zoologie sur l'Ossa de la botanique », préparent-elles aux récits qui sont le fond de ces ouvrages ou bien ont-elles pour effet d'en retarder la marche et d'en ralentir l'intérêt ? C'est une question qu'il vaut la peine de résoudre. Reconnaissons sans doute que l'auteur ne met pas bien longtemps à définir ses personnages ; dans les ouvrages, d'ordinaire, la mise en scène est courte et le récit développé : le tableau est plus grand que le cadre. Ici il n'en est rien. Vous ouvrez un chapitre, vous lisez, et ce sont de longues descriptions où l'on trouve un plaisir extrême. Puis quand le chapitre touche à sa fin, vous rencontrez ou plutôt vous heurtez un personnage ; alors vous supputez les lignes que vous avez encore à lire ; vous vous dites : Mais que va donc m'apprendre l'auteur sur ce personnage en si peu de temps ? Et vous songez involontairement à ce romancier, de la classe de ceux qu'on nomme les tapissiers littéraires, qui consacra trois pages à décrire un clou et n'employa que trois lignes à exposer les sentiments de l'homme qui s'y pendit. Mais tout en faisant ces réflexions malignes, vous lisez jusqu'au bout, et il se trouve qu'à la fin du chapitre, le personnage vous apparaît complet, bien net, bien étudié ; quelques lignes, un mot parfois ont suffi à l'auteur pour donner de la vie à cet être et vous intéresser à lui comme si vous l'aviez toujours hanté. Tous ces gens-là, dont le livre vous parle, deviennent pour vous des amis ; ils offrent à vos regards de parfaits caractères, et l'on se demande vraiment, à voir la façon dont on les connaît, si l'on a lu sur chacun d'eux un volume ou bien une page.

» J'arrive enfin à la troisième classe des livres dont je voudrais vous parler, ceux que j'ai nommés : les voyages. S'il vous souvient de leur énumération, ils constituent une série d'excursions très respectable. La France, la Suisse, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, l'Au-

triche, la Turquie, la Grèce, l'Égypte, la Nubie, le désert et la Palestine, tout l'ancien continent y passe, et pour suivre l'auteur dans ses pérégrinations, il faudrait une mappemonde. Avec un voyage moins long, 25 ou 30 lieues en mer, on a pu faire l'Odyssée. Rassurez-vous, je n'ai à me venger de personne ici et vous n'entendrez pas une épopée de ma façon. J'ai pour ambition unique de glaner quelques-unes des idées de l'auteur et de vous dire, après avoir lu ses récits, tout simplement ce que j'en pense.

» J'en pense, (tout d'abord j'aime mieux vous le dire) j'en pense du bien, et beaucoup. N'allez pas croire cependant que mon admiration soit aveugle ; je veux au contraire mêler quelques critiques à l'éloge et par des restrictions partielles donner à mes louanges le sceau de la sincérité.

» Laissez-moi donc vous dire un défaut capital de ces impressions de voyage, c'est qu'il n'y a guère là que des impressions ; ce sont des pérégrinations subjectives ; l'auteur nous offre moins le tableau de ce qu'elle voit que le miroir de ce qu'elle pense ; c'est l'envers d'une contemplation errante ; c'est un voyage retourné. Il est désirable sans doute que le touriste mêle à l'observation extérieure quelque chose de personnel. Je ne veux pas un tableau froid, une sèche nomenclature, un croquis rappelant ces épreuves photographiques prises de nuit dans un pays désert. Nous n'aurions plus alors des récits de voyages ; nous aurions un Guide Joanne, un Livret Chaix développé. Notre écrivain le dit fort justement, l'homme est pour une large part dans l'impression qu'il reçoit de la nature. Mais il est bon pourtant de laisser aux objets extérieurs une forme précise et que l'on sache un peu où l'on se trouve quand on marche avec un auteur. Eh bien, on est enveloppé ici d'une nuée de réflexions, de pensées et de rêveries ; on se croirait dans un de ces com-

partiments capitonnés, soyeux, aux franges ondoyantes, ne laissant pénétrer ni le bruit ni le jour. On a beau s'en aller dans tous les coins du monde ; le véhicule aux stores baissés ne vous révèle point la distance franchie, et que l'auteur vous entraîne à sa suite en Italie ou à Constantinople, en Espagne ou en Grèce, en Egypte ou à Chamounay, on est toujours tenté de dire que le pays où l'on se trouve, c'est M^{me} de Gasparin.

» On pourrait ajouter : M. de Gasparin ; car l'auteur ne renonce à ses impressions personnelles que pour entrer et faire entrer le lecteur avec elle dans les pensées de son mari. Elle le met en scène avec une aimable insistance et son admiration est d'ailleurs, pour tous ceux qui ont connu M. de Gasparin, parfaitement justifiée. Mais cette excursion de l'auteur en dehors de ses propres confidences ne suffit pas à revêtir ses livres de ce caractère objectif que l'on cherche à bon droit dans un voyage. Son mari, c'est elle après tout, et l'on voudrait quelque chose de plus que les impressions de M. de Gasparin écrites par sa femme. Une telle condescendance est loin d'être blâmable au point de vue des affections de la famille ; elle est fâcheuse au point de vue de l'intérêt ; la femme y gagne assurément, mais l'auteur y perd quelque chose.

» Toutefois je me hâte de dire, et maintenant, après cette réserve, j'ai toute liberté pour louer sans scrupules, je me hâte de dire qu'elle peut perdre beaucoup et qu'il nous reste, même après ce déchet, une abondante gerbe de sujets d'admiration. Nous avons en effet à admirer d'abord les sentiments élevés, généreux qui inspirent toutes ces pages et qui aux yeux de notre auteur font une règle invariable de l'obéissance complète à la justice et au devoir. Ajoutez à cela une sincérité que jamais rien ne voile ni n'altère, un amour infini des petits et des malheureux, une compassion touchante pour les pauvres,

et vous aurez en quelques traits l'idéal auquel elle aspire.

» Nous avons à louer aussi l'amour intelligent que l'auteur nous révèle des œuvres de la création. Quand, à cheval sur les principes, une monture (le mot lui appartient) qui coûte gros et mène loin, elle souffre des préjugés, de l'égoïsme, des douleurs où vient se heurter sa noblesse, elle est heureuse alors de s'isoler, laissant les hommes pour les choses, et à nous peindre la nature, elle s'attarde volontiers. La nature, elle l'aime et toujours et partout, car c'est pour elle un livre ouvert où son âme sait lire. L'azur du firmament lui est une promesse d'immortalité radieuse ; le sapin droit et fier lui dit la liberté ; la montagne âpre et rude lui parle de victoire ; le désert agrandit son âme en lui révélant l'infini. Ce courant limpide et profond apaise la pensée ; cette cascade, c'est la vie fluide et durable à la fois ; les plantes sont le sourire du ciel, la toison blanche du verger est une résurrection et la source qui coule et vit, alors que tout meurt et s'arrête, proteste contre le néant par son jaillissement inépuisable ; la création enfin nous éclaire et nous fortifie ; quand nous avons assez de nos propres pensées, demandons l'oubli de nous-mêmes à la libre nature, cette splendeur de Dieu.

» Ce que nous admirons encore, c'est la puissance et la valeur de ses jugements artistiques. Son admiration pour les œuvres de Dieu n'exclut pas chez elle en effet la sympathie pour les œuvres de l'homme. Elle aime l'art avec passion, et elle possède le goût, ce vif instinct, comme elle dit, à qui ne suffit pas l'indispensable. Elle a sur tout un mot à dire ; l'éloquence et l'architecture, la poésie et la musique, la sculpture et la peinture n'ont pour elle point de secrets. Ne craignez pas que je vous traîne avec l'auteur dans tous les musées de l'Europe. Je veux remarquer seulement que dans ses appréciations elle suit son propre chemin, a son opinion personnelle et s'embar-

rasse peu des jugements d'autrui. Sans doute il est des œuvres qui s'imposent, et M^{me} de Gasparin, si indépendante qu'elle soit, admet ces despotismes-là. Devant la *Joconde* à coup sûr elle s'incline, et devant *l'Assomption du Titien*, elle s'écrie : C'est un chef-d'œuvre. Mais en bien des occasions elle admire où les connaisseurs dédaignent, ainsi le *Déluge de Schnorr* et *la Sainte Famille de Michel-Ange*; ou bien elle demeure froide en face d'œuvres admirées, ainsi le *Jardin de Breughel* à la Pinacothèque de Munich, *la Fornarina*, de Florence, et les tableaux de *Parmigiano*. Ces jugements, avouons-le, dénotent tout au moins une franche nature, et tandis qu'on déplore en notre temps l'effacement des caractères, c'est assurément quelque chose que cette originalité.

»Ce qu'enfin nous pouvons admirer et louer, et ceci se rapporte également aux autres œuvres de l'auteur, c'est la grâce et l'éclat du style. A coup sûr, ce n'est pas le style de l'école; on y remarque une indépendance voulue à l'égard des règles classiques et des usages adoptés. De plus à tout moment on se heurte à des mots nouveaux ou tout au moins inusités; s'il y a plusieurs façons d'exprimer une même chose, on est voué à la plus inconnue. Enfin il est des termes que l'auteur affectionne et qui reviennent sous sa plume beaucoup plus souvent qu'à leur tour, et comme grand est cher à Bossuet, noble à Buffon, immense à Victor Hugo, M^{me} de Gasparin a aussi ses tournures amies et ses mots benjamins. Mais ce sont là d'inutiles reproches; cette vivacité d'allures, cette variété de couleurs, ces bonheurs de langage, qui sont « comme des créations instantanées de l'âme », ne laissent pas au lecteur ravi le loisir d'incriminer une hardiesse quelquefois un peu recherchée. Pour l'admirer d'ailleurs il faut la lire; un seul regard jeté sur ses ouvrages en dirait plus que l'émiettement de quelques phrases égrenées : la citer serait la trahir.

» Et maintenant quelle sera la conclusion de notre étude? Comment résumer l'impression que fait sur nous cette série d'ouvrages? Il est, si j'ai bien lu, une même pensée qui, visible souvent et en tout cas toujours présente, anime l'œuvre entière de l'auteur, c'est la pensée (pardonnez-moi ce terme étrange, mais commode) d'humaniser la vie. Qu'elle instruisse ou qu'elle raconte, qu'elle s'attarde en des discussions abstraites ou qu'elle s'oublie à nous dire ses rêveries au coin d'un bois, l'auteur poursuit le même but, elle défend la même cause. Elle nous veut humains dans nos affections, et c'est pour cela qu'elle écrit *le Mariage au point de vue chrétien*; humains dans la douleur, et elle fait *les Tristesses humaines*; humains dans les espérances d'en haut, et elle trace *les Horizons célestes*; humains dans notre œuvre de chaque jour, et elle nous donne *Vesper*, après *les Horizons prochains*; humains enfin dans nos joies légitimes, et elle nous dit ses *Voyages*, faisant monter au ciel des éclats de bonheur. Elle veut en un mot, au nom de la religion, trop longtemps ennemie des choses d'ici-bas, nous réconcilier avec la vie. De cette théorie, que devons-nous penser? Disons d'abord que cette idée d'une religion parfaitement humaine a besoin d'être maniée avec une extrême prudence, comme une épée à deux tranchants. Nous ne sommes que trop facilement enclins à nous réconcilier avec la vie. La vie nous jette son éclat, elle nous fait miroiter ses attraits, elle nous dit ses chansons enivrantes, et le refuge à ces tentations est dans une religion sainte, toute d'austérité et de devoir. Gardons-nous d'inventer à l'usage du siècle une religion commode, une morale aisée, une piété fleurie; laissons à l'Évangile sa sévère et mâle vertu, et ne le rendons pas mondain pour le faire accepter du monde. Mais empressons-nous d'ajouter que M^{me} de Gasparin proteste avec une sainte énergie contre de pareils compromis; ces réserves si nécessaires, elle les fait souvent, en termes

magnifiques : « Ah ! laissez-moi, dit-elle quelque part, laissez-moi, molleses de l'âme, traînez ailleurs votre linceul », et c'est ce qui nous permet d'accepter sans aucune arrière-pensée l'idée qui inspire ses œuvres et à laquelle elle a consacré son talent. S'il est dangereux et coupable de céder aux exigences terrestres un seul trait de la loi divine, il n'est pas moins coupable et pas moins dangereux de mutiler la conscience humaine et de ne point laisser notre âme s'épanouir sous le souffle de Dieu. Sans rien sacrifier de nos convictions, sans rien céder aux exigences que la conscience répudie, soyons hommes autant que Dieu nous le permet. N'allons pas dédaigner la vie et ses devoirs ; cette tâche de tous les jours qui semble nous voiler le ciel, éclairons-la de la lueur d'en haut et regardons le ciel à travers elle. Demeurons fidèles enfin à cet idéal religieux en même temps que social dont M^{me} de Gasparin a trouvé la formule et auquel elle nous convie, après l'avoir réalisé : « Aimer le Père en haut et les frères en bas. »

L'ordre du jour étant très chargé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure et la séance est levée.

Séance du 29 décembre 1894.

Présents : MM. Mazel, *Président*; Bigot, Verdier, Doze, Bondurand, abbé Goiffon, G. Fabre, Maurin, Estève, Edmond Falgairolle, Reinaud, Allard, abbé François Durand, et Rocafort, *membres résidants*; Clauzel, *Secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la séance du 15 décembre est lu et adopté.

M. le Secrétaire fait le dépôt des publications périodiques transmises depuis cette date par les Sociétés correspondantes.

L'Académie a reçu, en outre, de M. *Cazalis de Fondouce*, les hommages suivants :

1^o *Estat de tous les revenus et rentes des Etats du Roy d'Espagne.*

2^o *Inscriptions romaines de Lunel-Viel.*

3^o *Inscription chrétienne de l'Epoque Mérovingienne trouvée au mas des Ports près Lunel (Hérault).*

4^o *Une fonderie antique de bronze des environs de Montpellier.*

M. le Président communique une lettre de ce jour par laquelle M. le Préfet du Gard l'informe qu'à l'occasion du nouvel an il recevra, le premier janvier, à l'hôtel de la Préfecture, d'une heure et demie à deux heures et quart. Il invite ses confrères à se joindre à lui pour cette visite et les autres visites officielles, et leur donne rendez-vous, à une heure et quart, à la mairie.

M. le Secrétaire donne lecture de la Circulaire ministérielle suivante (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts) ayant pour objet le 33^e *Congrès des Sociétés savantes*.

« Paris, le 15 décembre 1894.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes aura lieu, à la Sorbonne, le mardi 16 avril prochain, à 2 heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19 avril.

» Le samedi 20 avril, je présiderai la séance générale de clôture, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

» La circulaire du 21 mai dernier, que je rappelle à toute votre attention, vous a fait connaître le programme des questions qui seront discutées dans les réunions de l'après-midi. Pendant les séances du matin, les travaux étrangers au programme pourront être exposés au Congrès, à la condition qu'ils soient **approuvés par la Société savante dont ils emanent.**

Vous voudrez bien, Monsieur le Président, me désigner, **avant le 1^{er} février, dernier délai**, les Délégués qui se sont inscrits comme devant participer au Congrès et me faire connaître leurs communications écrites ou verbales. Il est indispensable que je reçoive, **avant cette même date**, (*1^{er} Bureau du Secrétariat et de la Comptabilité*), le manuscrit **in extenso** des communications proposées par MM. les Délégués de votre Société, s'il s'agit d'une lecture, et l'analyse détaillée du sujet dont ils désirent entretenir le Congrès, s'il s'agit d'une communication verbale.

» Ces renseignements permettront aux membres du Comité d'établir un ordre du jour où les questions de même nature seront groupées

dans une même séance et de se préparer à prendre part à la discussion, s'il y a lieu.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts. »

M. le Secrétaire communique à la Compagnie les trois lettres de remerciements qu'il a reçues des trois membres non résidants élus à la dernière séance.

M. l'abbé Souchard écrit à la date du 17 décembre :

« Rien ne paraissait me désigner au choix
» de la docte Compagnie. Je dois sans doute
» l'honneur qu'elle a bien voulu me faire à
» l'amitié, un peu aveugle peut-être, de quel-
» ques uns de ses membres et à l'extrême
» indulgence des autres. Soyez assez bon, je
» vous prie, pour être auprès de ces messieurs
» l'interprète de ma profonde gratitude. Je
» serai heureux, quand les loisirs du Minis-
» tère pastoral me le permettront, d'assister
» aux séances de l'Académie, de profiter des
» lumières de ses membres et je m'efforcerai
» de remplacer le moins mal possible le
» regretté Monsieur Blanc..... »

Dans sa lettre du même jour, M. l'abbé C. Nicolas dit : « C'est un grand honneur pour
» moi d'avoir été élu par l'Académie de Nîmes
» pour prendre rang parmi ses membres non
» résidants... A cet honneur vient s'ajouter
» celui plus périlleux encore de succéder à
» M. l'abbé Delacroix, qui fut mon maître
» au Collège Saint-Stanislas, et dont la répu-
» tation littéraire est si justement méritée...
» L'Académie peut compter sur mon dévoue-
» ment et ma bonne volonté pour tout ce qui
» peut contribuer à augmenter sa gloire déjà
» si grande... Et en attendant que j'aie l'hon-
» neur et le plaisir d'assister aux séances,
» je vous serai très reconnaissant de vouloir

» bien remercier les membres de l'Académie
» d'avoir porté leurs suffrages sur mon hum-
» ble personne..... »

Enfin, la lettre de M. Lugol est ainsi conçue :

« Campuget, le 19 décembre 1894.

» Monsieur le Secrétaire perpétuel et cher
confrère,

» Les poètes, autrefois, se contentaient de
» célébrer l'homme des champs, et d'envier
» son bonheur, qu'ils s'exagéraient peut-être.
» Aujourd'hui, ils l'invitent à s'asseoir auprès
» d'eux. Peut-être est-ce pour eux, rete-
» nus à la ville, un moyen de satisfaire leurs
» aspirations vers la campagne....

» O Rus, quando ego te aspiciam !

» C'est en tous cas un acte de courtoisie
» dont je sens tout le prix, bien qu'il m'obli-
» ge à rentrer en moi-même, et à me dire que
» votre nouveau confrère ne saurait appor-
» ter aucun lustre à votre Compagnie.

» La confusion est donc le sentiment qui
» domine en moi après celui de la reconnais-
» sance. Comme tout le monde sait que je ne
» serai jamais exposé à payer de surpoids pour
» mon bagage littéraire, je suis forcé d'attri-
» buer le choix que l'Académie de Nîmes
» vient de faire en me nommant membre non
» résidant, à la sympathie que doivent avoir
» pour ma personne les promoteurs de ma
» candidature inattendue. Je vous prie, Mon-
» sieur le Secrétaire perpétuel, de vouloir bien
» être auprès d'eux et de tous mes confrères
» l'interprète de toute ma reconnaissance, et
» de garder pour vous l'expression de mes
» sentiments les plus distingués et les plus
» dévoués.

» ED. LUGOL. »

Conformément à l'art. 60 du règlement, sont adjoints au bureau et désignés pour faire partie de la Commission de publication MM. Bondurand, de Balincourt et Edmond Falgairolle.

A la suite de ces préliminaires, on passe aux lectures à l'ordre du jour.

M. l'abbé François Durand présente dans les termes suivants son compte-rendu sur

**L'Ancien couvent des Dominicains
de Marseille**

DE M. L'ABBÉ C. NICOLAS

(hommage du 28 juillet dernier)

« M. Nicolas, depuis plus de 20 ans, s'est adonné à la lecture des vieux manuscrits ; de ses notes recueillies aux archives municipales ou départementales sont sortis deux travaux assez importants, par l'étendue des recherches et l'intérêt des documents. A l'*Histoire du couvent des dominicains de Génolhac*, l'auteur fait succéder celle de l'*Ancien couvent des dominicains de Marseille*. Le premier ouvrage fut offert à l'Académie en son temps (1890). Je viens rendre compte du second.

» L'auteur s'efface à peu près complètement dans son ouvrage. Il se contente de classer avec ordre et de traduire avec clarté les documents qu'il a bien étudiés. C'est un guide sûr, un érudit sévère dans les jugements à porter sur la valeur des pièces justificatives. Voici en peu de mots quelques faits, qui m'ont paru dignes d'être rappelés.

» Dès 1223 ou 1225, c'est-à-dire quelques années après la fondation de l'ordre, les fils de saint Dominique s'établirent à Marseille, amenés par Bertrand de Garrigue, qui déjà les avait conduits à Lyon.

» Dans ce XIII^e siècle, si ardent à l'étude des sciences religieuses, la maison de Marseille est citée parmi les couvents de Provence les mieux *montés en livres*. Toutefois le désir de voir se répandre la science ne se borne pas à la richesse des bibliothèques. — Au chapitre provincial, tenu à Marseille en 1260, on arrête que lorsqu'un étudiant ira au *Studium solemne* ou *Studium generale* c'est-à-dire à l'Université, le couvent auquel il appartient par sa naissance religieuse pourvoira à son entretien en vêtements et en livres. Chaque année l'étudiant a droit à un vêtement, au montant de ses livres et à deux florins d'or. Mais cette somme ne demeurait pas à la libre disposition du bénéficiaire, elle était versée pour lui à l'économe de l'Université.

» Hélas! La passion de la science n'empêche pas les malentendus. De tout temps les meilleurs des hommes ont eu à souffrir des luttes, naissant des opinions personnelles trop ardemment professées ou trop vivement défendues. Nous en trouvons une preuve dans une lettre du maître général dominicain aux religieux de son ordre. Les Franciscains se plaignaient des critiques formulées par ces derniers contre leurs constitutions et leur règle qu'ils regardaient comme illicite et impraticable. A Marseille les rôles sont intervertis. Les Dominicains accusent le frère Maurin, religieux franciscain, d'avoir excité des troubles contre eux, dans la ville. La chose parut assez grave pour être portée au maître général des dominicains, F. Jean de Verceil. Celui-ci dans l'intérêt de la paix en écrit au provincial de Marseille qui à son tour adresse à tous les couvents de sa province une lettre datée de la veille de l'Épiphanie 1280. En homme conciliant, il recommande à ses frères de vivre en bonne harmonie avec les Franciscains, et dans ce but, de parler avec prudence et charité de la règle des frères mineurs de saint François. Pour donner plus de poids à sa parole le provincial rappelle la bulle *Exiit qui*

seminat, du pape Nicolas III, qui condamne les censeurs téméraires de l'ordre Franciscain. L'histoire nous apprend que les efforts des conciliateurs furent couronnés de succès.

» En 1400, le couvent de Marseille eut le bonheur de posséder une gloire de l'ordre, saint Vincent Ferrier, qui venait de prêcher le mois de Novembre à Aix. Il arrivait pour voir l'anti-pape Benoît XIII, Pierre de Lune, *Petrus de Luna*; il fut quelque temps son confesseur, mais il l'abandonna dès qu'il comprit les torts de ce singulier pénitent, dont Gerson, faisant allusion à son nom (Pierre de Lune), disait : il n'y a que l'éclipse de cette lune qui puisse donner la paix à l'Eglise. L'éloquence de saint Vincent Ferrier lui a donné une place remarquable dans l'histoire de la prédication. Il revint en 1401, prêcha une partie du carême, dans l'église des Accoules. Les syndics, touchés par son talent, fournirent plusieurs fois le diner des dominicains, firent présent au prédicateur de 10 émines de blé, et le jour de Pâques, ils donnèrent 16 deniers pour les œufs de maître Vincent « *pro ovis magistri Vincentii.* »

» Le 18 octobre 1498, le couvent des dominicains de Marseille fut l'objet d'une libéralité en faveur des pauvres secourus quotidiennement à la porte de l'église. L'auteur de la donation n'était pas un esprit ordinaire, à en juger par la prudence dont il fait preuve en cette circonstance.

» Barthélemy Serment (c'est son nom) entend que les aumônes soient distribuées, au vu et au su du public, gardien tenace des traditions, qui le favorisent. C'est pourquoi Barthélemy Serment donne au couvent une vigne située dans le terroir de Marseille, et il fait élever, sur le bord du chemin, et dans ladite vigne, un oratoire portant en *grosses lettres*, ces mots en langue vulgaire :

« Aquesta vinha a laissat Mestre Berthou-
» miou Serment, fabre de Marselha, al couvent
» dels frayres predicadors, de la dicha cieutat

» de Marselha per l'almorna que fa lou dict
» couvent, davant la porta de la Gleysa del
» dict Couvent. »

» Ce même Barthélemy Serment lègue deux coupes d'argent pour faire un calice au service de la chapelle des *Onze mille vierges*. La Sorbonne à Paris ne partageait pas la même opinion : maîtres et élèves, célébraient la fête patronale de leur université, le 21 octobre, *in festo sanctarum Ursulæ, Undecimilæ et sociarum virginum et martyrum* (1), fête de sainte Ursule, de sainte Undécimille, et de leurs compagnes, vierges et martyres. Le nom gallo-romain de Undécimille valait mieux, à leur jugement, que le nombre de onze mille qui a paru légendaire à bon nombre d'auteurs très-orthodoxes.

» Tels sont, MM., les traits qui m'ont paru dignes d'être rapportés dans la série des documents réunis par l'auteur. — Les actes notariés, les listes de prieurs, professeurs et visiteurs n'offrent pas grand intérêt. Nous les passons sous silence en constatant toutefois qu'ils apportent quelques matériaux nouveaux à l'histoire religieuse de la ville de Marseille. »

M. Bondurand donne ensuite lecture de l'*Introduction* de son travail sur *La Confrérie des Pèlerins de Saint Jacques d'après de nouveaux textes romans* (XIV^e siècle).

M. Allard fait la communication suivante :

Une découverte archéologique.

« Une nouvelle découverte archéologique vient d'être faite à Nîmes, dans le terrain qu'occupait l'ancien théâtre incendié, connu sous le nom de « Scala », place des Carmes.

» Des travaux de construction sont en cours

(1) Ancien missel conservé en Sorbonne, Filles V^o Ursule. Ex. Vindimiola, 6^e s. (rev. épigr. oct. déc. 1893) (S. Urs. m. 384).

sur ce terrain. On a fouillé pour jeter les fondations d'un mur. Or fouiller notre sol n'est-ce pas caresser l'espoir d'exhumer quelques vieux débris pouvant intéresser l'histoire de notre antique cité ? C'est l'agréable satisfaction qui nous a été donnée en trouvant, à 2^m80 en contre bas du sol actuel de la rue, un bloc en pierre de Lens, affectant la forme d'un chapiteau Corinthien quand au tailloir et aux volutes qui en marquent et soutiennent les angles.

» La hauteur de ce chapiteau est de 0^m43 ; le diamètre inférieur de 0^m50 et la distance entre les angles extrêmes du tailloir de 0^m65. Il porte, à la base, une baguette surmontée d'un quart de rond, comme dans le chapiteau ionique. La baguette est ornée de perles allongées et le quart de rond d'oves pourvues du dard qui les sépare. L'ensemble de ce corps de moulures, qui a une hauteur de 0^m16, est loin d'être d'une exécution parfaite. Le tout est bien fouillé, bien accusé, mais la rectitude des lignes laisse à désirer. Au dessus du quart de rond naissent directement les volutes des angles qui s'enroulent à la manière du chapiteau Corinthien en soutenant le tailloir, aux faces concaves, dont l'épaisseur est de neuf centimètres.

» Ainsi décrit ce chapiteau serait parfaitement défini mais il aurait son tambour ou panier apparent ; il n'en est rien. Sur trois de ses faces on remarque une fort belle tête de femme dont le cou s'appuie sur la saillie du quart de rond, d'où il semble émerger. Sur la quatrième face l'artiste a sculpté une large feuille d'acanthé qui se termine d'une façon toute particulière. Cette feuille, au lieu de retomber en revers, s'épanouit suivant le *faire* des artistes du moyen âge. C'est là une conception bien originale dont on doit avoir peu d'exemples, croyons-nous. Ces trois têtes qui ont, avec l'amorce du cou, une hauteur de 0^m27, accusent, surtout celles qui ne sont pas mutilées, un profil d'une réelle beauté. L'ar-

tiste qui en est l'auteur n'était pas un faiseur vulgaire, car il savait, sous son habile ciseau, faire naître l'impression du sentiment qui l'animait et ce n'est que le propre d'une âme d'élite.

» L'exécution de ces trois types de femmes est large, ferme, pleine de hardiesse, et ces têtes, qui sont indépendantes du chapiteau, puisque rien ne les relie aux lignes de ce dernier, forment, avec l'architecture qui les encadre, un tout d'un caractère peu commun.

» La tête qui timbre la face principale du chapiteau qui nous occupe, a perdu le nez sous le choc de la pince ou de la pioche, elle est coiffée d'un voile couvrant tout le front, en venant à très peu de distance des arcades sourcilières, pour retomber en larges plis sur la saillie du quart de rond. Il est à noter que le voile passe, avec une affectation bien marquée de la part de l'artiste, derrière les oreilles qui sont entièrement apparentes, ce qui, de prime-abord, donne à la figure l'aspect d'une reproduction égyptienne.

» Les têtes placées à droite et à gauche sont bien conservées, surtout cette dernière. La coiffure en est plus jeune, les traits aussi ; dans celle de droite les cheveux enroulés, rejetés en arrière, font à eux seuls les frais de la coiffure. Celle de gauche a bien aussi les cheveux enroulés, mais le front est ceint d'un bandeau contournant gracieusement le sommet de la tête, qui, relevé en son milieu, donne un caractère de noblesse au type dont on a voulu perpétuer le souvenir.

» Nous compléterons notre description en disant que le plan supérieur du chapiteau est creusé circulairement suivant un diamètre de 0^m40, sur une profondeur de sept centimètres.

» Enfin, sous la face circulaire, il faut enregistrer la présence d'un trou de scellement ayant un diamètre de sept à huit centimètres.

» Telle qu'elle se manifeste la trouvaille que nous venons d'analyser a bien son importance, et il est à regretter que son pro-

priétaire n'ait pas consenti, jusqu'ici, à en faire hommage au musée de la ville, dans l'étendue de laquelle il possède d'importants immeubles.

» Mais si l'artiste, l'ami des belles lignes, des conceptions hardies et pleines de charme, aime à contempler celle qui vient de revoir le jour après avoir concouru à l'embellissement de la Nîmes antique, le savant épigraphiste pourra se donner carrière dans l'art d'interpréter l'unique mot qui a été gravé sur la face du larmier du tailloir, coté droit :

CATFONIS.

» Le côté gauche avait-il lui aussi une inscription, fût-elle un simple mot donnant un sens à celui que le hasard a mis sous nos yeux ? Personne ne le dira, la corne de ce côté du tailloir ayant disparu et, avec elle, le champ de l'inscription, s'il y en avait une.

» Le mot : CATFONIS semble écrit avec deux T, et cependant en examinant de près l'inscription, dont les lettres ne sont pas d'une belle facture, on remarque que le premier T est bien gravé, bien défini dans son trait supérieur, mais que les éléments du second T, s'il y en a deux, sont mal agencés. Ne serait-ce pas une erreur du lapicide ?

» Finalement qu'était ce chapiteau composite ? quel rôle a-t-il joué dans son passé ? faisait-il partie d'un monument funéraire ou d'un autel dédié à quelques divinités particulières ? ces trois têtes de femme marquent-elles le souvenir d'une famille ? Quoiqu'il en soit, nous croyons que ce n'est pas là un débris venant d'un point éloigné de la région. Nous pensons au contraire qu'il a pu appartenir à un monument élevé sur place, autel, temple, ou autrement, attendu que le point où il a été trouvé n'est distant de la Porte d'Auguste que d'environ 100 mètres, et qu'il se trouve dans la direction même de la voie domitienne, pour la partie qui se dirigeait vers Beaucaire (Ugernum).

» Telle est la communication que nous avons l'honneur de faire à l'Académie. »

Enfin M. Maurin rend compte du nouveau volume que vient de publier notre correspondant, *M. le Capitaine Espérandieu*, sous le titre de :

Recueil des cachets d'oculististes romains

(Hommage du 3 novembre 1894).

» Cet ouvrage, dit-il, présente les mêmes qualités de précision et de science sûre que ceux dus à la plume de notre éminent confrère. Il constitue actuellement le seul catalogue connu de ces curieux vestiges de la médecine antique et représente pour eux ce que le catalogue de M. Schuermans a été pour les marques de potier. C'est donc un réel service rendu à la science que cette édition d'une œuvre aussi importante, et c'est avec un vif regret que nous rappelons que notre confrère avait d'abord bien voulu songer à nos mémoires pour l'y insérer et que la modicité de nos ressources nous a seule privés de cet honneur. »

La séance est levée, après renvoi à quinzaine de la suite de l'ordre du jour.